



Boîte Postale n°90003
17880 LES PORTES-EN-RE
contact.adcnordiledere@gmail.com

crédit photo : Thierry Poletti

RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE

LA COUARDE-SUR-MER

DE 2009 A 2019 ET PRÉVISIONS POUR 2020

TABLE DES MATIERES

I.	SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER	5
II.	GENERALITES	5
III.	MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT	5
III.1	Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement	5
III.2	Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière	7
III.3	Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement	7
III.4	Commentaires	8
IV.	VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT	9
IV.1	Graphiques	9
IV.2	Commentaires	10
V.	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNE	10
V.1	Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune.....	11
V.2	Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière	11
V.3	Impôts et taxes	12
V.3.1	Vue d'ensemble des recettes des contributions directes	12
V.3.2	Evolution des recettes des contributions directes.....	12
V.3.2.1	Taxe d'Habitation	12
V.3.2.2	Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	14
V.3.2.3	Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties.....	17
V.3.2.4	Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.....	19
V.3.2.5	Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI).....	21
V.3.2.6	Cotisation Foncière des Entreprises	22
V.3.2.7	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	24
V.3.3	Taxe de séjour.....	25
V.3.4	Attributions de compensation.....	26
V.3.5	Analyse.....	26
V.3.6	Commentaires	27
V.3.6.1	Fiscalité des particuliers	27
V.3.6.2	Fiscalité des professionnels	28
VI.	CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE	28
VI.1	Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune	28
VI.2	Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière.....	28
VI.3	Charges de personnel.....	29
VI.3.1	Evolutions des charges nettes de personnel	29
VI.3.2	Proportions relatives des charges nettes de personnel	29
VI.3.3	Charges nettes de personnel par Unité Foncière	31
VI.3.4	Commentaires	31
VI.4	Subventions aux associations.....	32
VII.	EMPRUNTS	32
VII.1	Emprunts bancaires.....	32
VII.2	Crédit de trésorerie	33
VIII.	EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS	33
VIII.1	Endettement non-consolidé	33
VIII.2	Endettement consolidé	33
VIII.2.1	Endettements consolidés des communes de l'île de Ré	33
VIII.2.2	Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la commune de La Couarde-sur-Mer	34
VIII.2.3	Contrôle	35
VIII.3	Coefficient d'endettement consolidé	35

IX.	INVESTISSEMENTS.....	36
IX.1	Réalisation des budgets d'investissement.....	36
IX.2	Opérations d'équipement.....	37
IX.2.1	Réalisées en 2019.....	37
IX.2.2	Budgétisées en 2020.....	38
IX.3	Investissements comparés aux emprunts annuels.....	38
IX.4	Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants.....	38
IX.4.1	Comparaison des principaux flux entrants et sortants.....	39
IX.4.2	Soldes de trésorerie.....	39
X.	DISPONIBILITES.....	39
X.1.1	Fonds de roulement.....	39
X.1.1.1	Fonds de roulement du Budget Général.....	40
X.1.1.2	Fonds de roulement consolidé.....	40
X.1.1.3	Fonds de roulement consolidé par Unité Foncière.....	41
X.1.2	Besoin en fonds de roulement.....	41
X.1.3	Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453.....	42
X.1.3.1	Classe 5 – Comptes financiers.....	42
X.1.3.2	Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée.....	43
ANNEXE.....	45	
XI.	METHODOLOGIE.....	46
XI.1	Avertissement.....	46
XI.2	Avant-propos.....	46
XI.3	Quelques définitions de base.....	46
XI.3.1	Recettes réelles de fonctionnement.....	46
XI.3.2	Dépenses réelles de fonctionnement.....	47
XI.3.3	Charges courantes de fonctionnement.....	47
XI.3.4	Marge brute d'autofinancement.....	47
XI.3.5	Marge nette d'autofinancement.....	47
XI.3.6	Unités Foncières.....	47
XI.4	Méthodologie retenue.....	47
XI.5	Transparence financière.....	48
XII.	LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER.....	48
XII.1	Généralités.....	48
XII.2	Budget Général ou Budget Principal.....	48
XII.3	Budget Annexe « Camping Le Remondeau ».....	48
XII.4	Budget Annexe « Ecotaxe ».....	48
XII.5	Budget Annexe « Bâtiments d'activité agricole ».....	48
XII.6	Budget Annexe « Zone de Mouillages ».....	49
XII.7	Budget Annexe « Centre Communal d'Actions Sociales ».....	49
XII.8	Budget Annexe « Caisse des Ecoles ».....	49
XIII.	RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2020 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2018 ET 2019.....	50
XIII.1	Budget Général ou Budget Principal.....	50
XIII.1.1	Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019.....	50
XIII.1.1.1	Section de fonctionnement.....	50
XIII.1.1.2	Section d'investissement.....	50
XIII.1.2	Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019.....	50
XIII.1.2.1	Section de fonctionnement.....	50
XIII.1.2.2	Section d'investissement.....	51
XIII.2	Budget Annexe « Camping Le Remondeau ».....	51
XIII.2.1	Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019.....	51
XIII.2.1.1	Section d'exploitation.....	51

XIII.2.1.2	Section d'investissement.....	51
XIII.2.2	Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019.....	52
XIII.2.2.1	Section d'exploitation	52
XIII.2.2.2	Section d'investissement.....	52
XIII.3	Budget Annexe « Ecotaxe ».....	52
XIII.3.1	Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019.....	52
XIII.3.1.1	Section de fonctionnement.....	52
XIII.3.1.2	Section d'investissement.....	53
XIII.3.2	Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019.....	53
XIII.3.2.1	Section de fonctionnement.....	53
XIII.3.2.2	Section d'investissement.....	53
XIII.4	Budget Annexe « Bâtiments d'activité agricole ».....	53
XIII.4.1	Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019.....	53
XIII.4.1.1	Section d'exploitation	53
XIII.4.1.2	Section d'investissement.....	54
XIII.4.2	Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019.....	54
XIII.4.2.1	Section d'exploitation	54
XIII.4.2.2	Section d'investissement.....	54
XIII.5	Budget Annexe « Zone de mouillages ».....	54
XIII.5.1	Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019.....	54
XIII.5.1.1	Section d'exploitation	54
XIII.5.1.2	Section d'investissement.....	55
XIII.5.2	Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019.....	55
XIII.5.2.1	Section d'exploitation	55
XIII.5.2.2	Section d'investissement.....	55

I. SYNTHÈSE DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

Au vue de cette « Radioscopie » de La Couarde-sur-Mer, on peut dire que la situation financière de cette commune est plutôt saine voire, sous certains aspects, confortable. L'avenir nous dira si les conséquences de la crise sanitaire de l'année 2020 n'ont pas modifié significativement ce constat plutôt positif.

Les marges brutes et nettes d'autofinancement se maintiennent à des niveaux confortables, même si elles connaissent certaines variations significatives.

Les prévisions budgétaires pourraient être affinées.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées et les charges courantes de fonctionnement semblent plutôt maîtrisées même si leurs évolutions comparées pourraient être améliorées.

Les charges de personnel semblent maîtrisées mais restent proportionnellement élevées.

L'endettement est en baisse régulière depuis le milieu des années 2010 et reste parfaitement supportable pour les finances communales.

Les investissements, notablement élevés dans la première moitié des années 2010, sont revenus depuis à des niveaux plus compatibles avec de l'autofinancement.

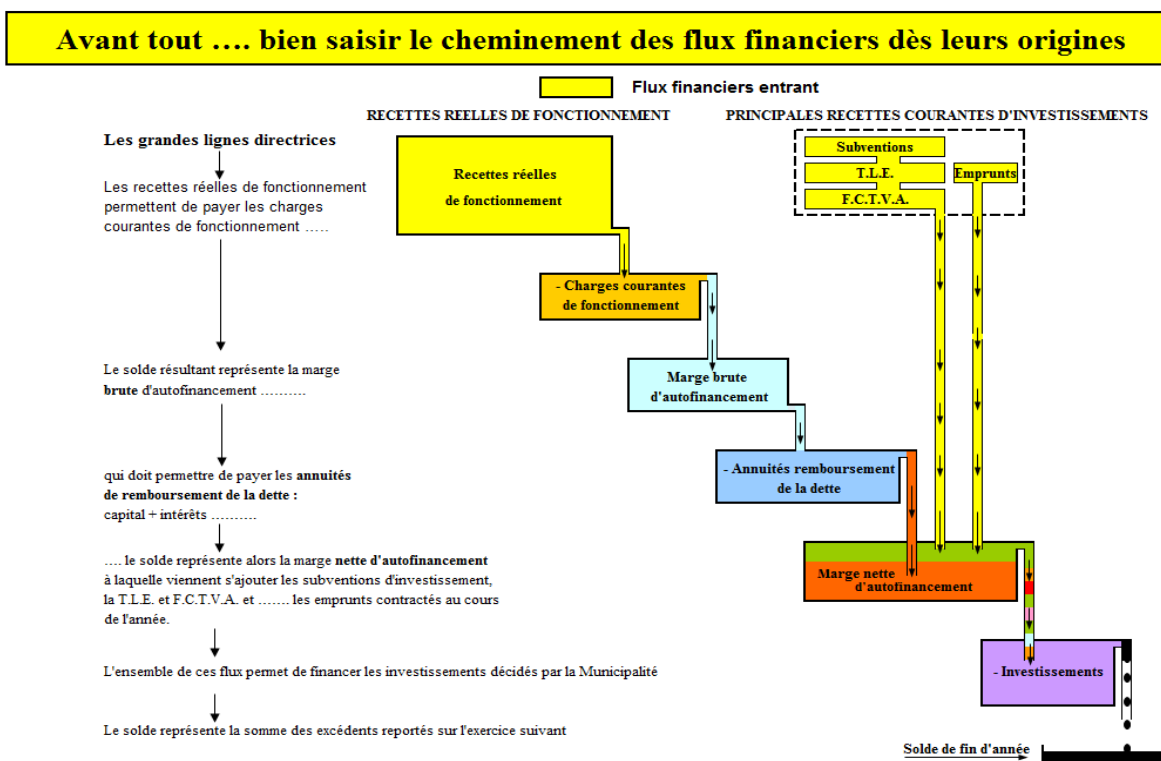
Les indicateurs relatifs aux disponibilités se sont améliorés depuis le début des années 2010 et sont, globalement, de qualité.

La commune de La Couarde-sur-Mer nous semble donc raisonnablement armée pour s'attaquer aux défis majeurs des années, voire des décennies, à venir : maintenir une vie à l'année (commerces, école...), faciliter les installations de professionnels sur son territoire (notamment de jeunes artisans du secteur du bâtiment), faciliter le logement de nouveaux résidents permanents... notamment lorsque les contraintes liées aux suites de la tempête Xynthia seront, espérons-le, revues et atténuées.

II. GENERALITES

En annexe, à la fin du présent document, le lecteur intéressé trouvera :

- la méthodologie de cette étude,
- le rappel des différents budgets de la commune de La Couarde-sur-Mer,
- et le résumé des éléments concernant leurs Budgets Primitifs 2020 et leurs Comptes Administratifs 2018 et 2019.

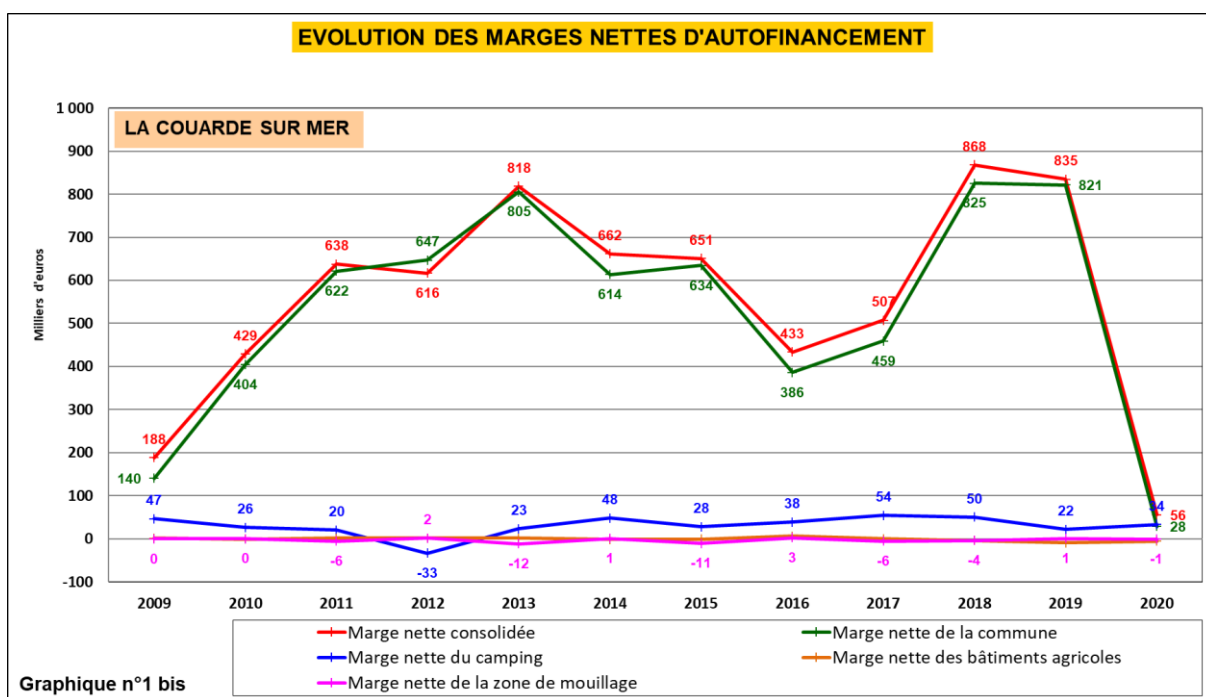
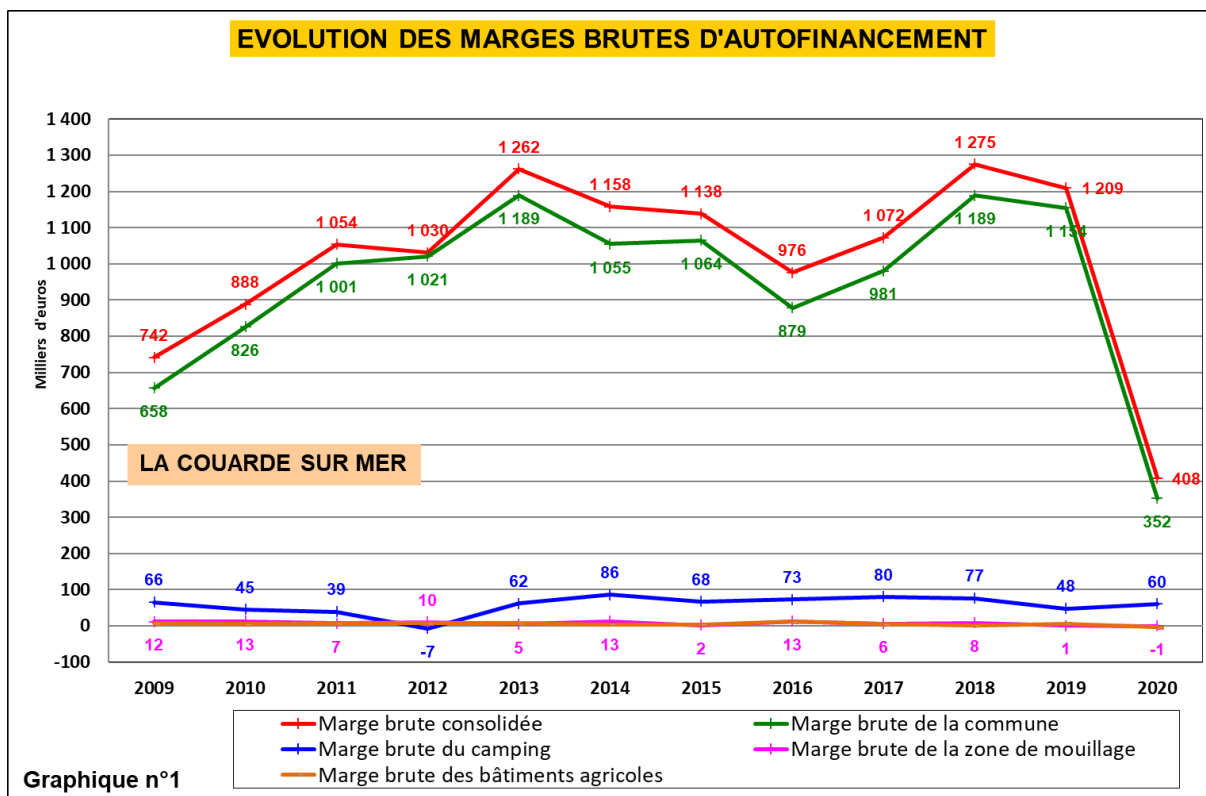


III. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

III.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ces deux premiers graphiques, établis à partir des Comptes Administratifs de 2009 à 2019 et des Budgets Primitifs 2020 de la commune de La Couarde-sur-Mer, montrent quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement :

- de la commune seule,
- du camping municipal seul,
- des bâtiments d'activité agricole seuls,
- de la zone de mouillages seule,
- de l'ensemble de ces éléments consolidés.



Les marges d'autofinancement des « Bâtiments d'activité agricole » et de la « Zone de mouillages » sont globalement anecdotiques dans l'économie générale de la commune.

A l'inverse, celles du camping municipal « Le Remondeau » sont plus significatives :

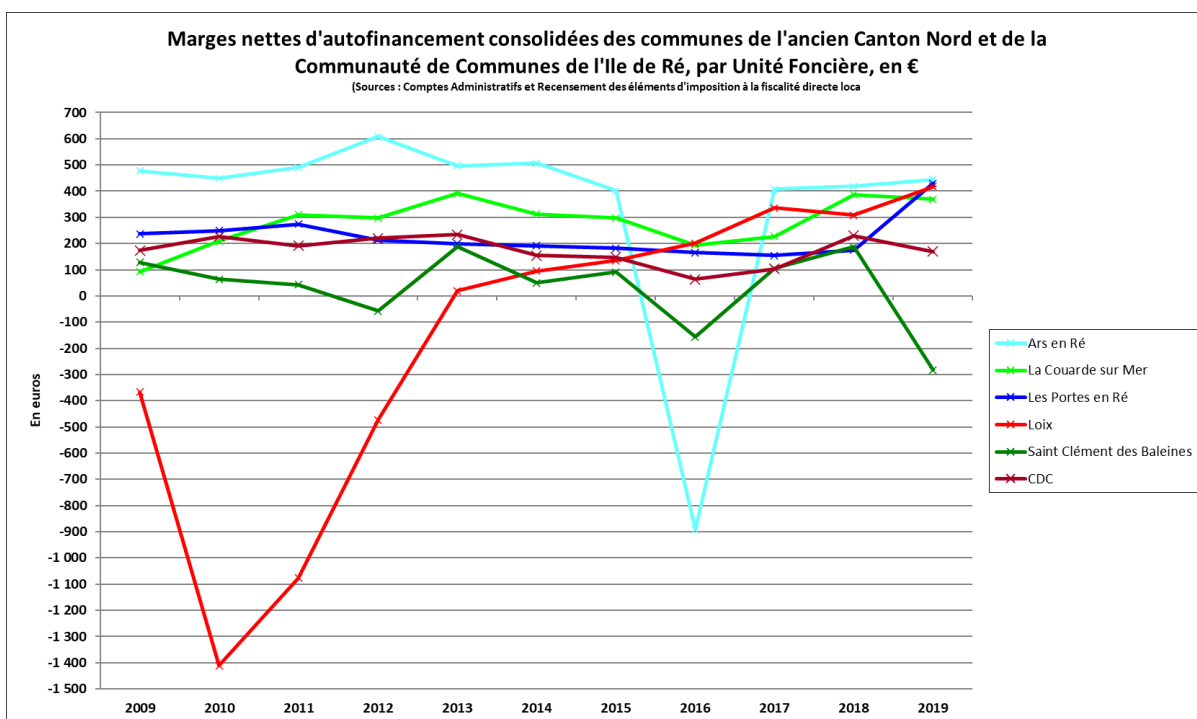
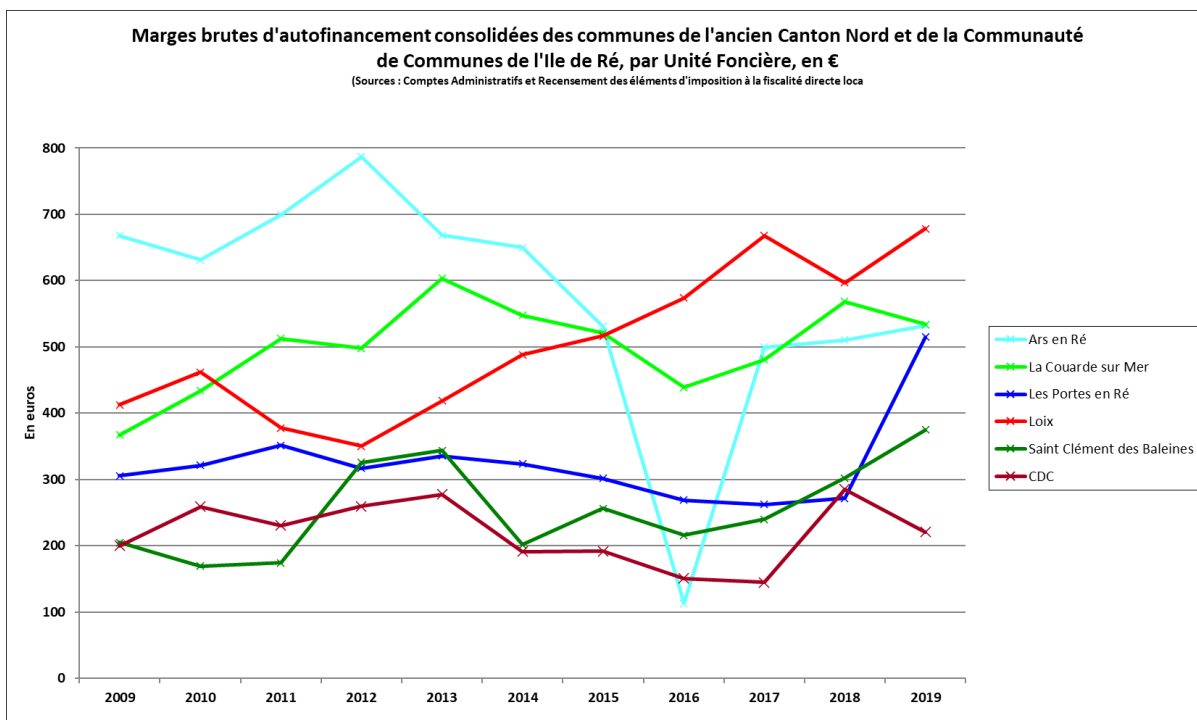
- elles sont positives, hormis en 2012 : hausse ponctuelle très importante des articles « 6061 - Fournitures non stockables (eau, énergie, ...) » et « 6063 - Fournitures d'entretien et de petit équipement »,
- et signent une bonne gestion financière de cet équipement municipal.

Pour le Budget Général de la commune de La Couarde-sur-Mer :

- entre 2009 et 2013 les marges brutes et nettes sont sur une tendance générale haussière,
- à l'inverse, entre 2014 et 2016, elles sont sur une tendance générale baissière,
- puis, à partir de 2017, elles retrouvent une tendance haussière,
- 2019, marquant une certaine stabilisation,
- et pour 2020, si les prévisions budgétaires se réalisent, la baisse des recettes réelles de fonctionnement (- 14 %) combinée à la hausse des charges courantes de fonctionnement (19 %) feraient plonger les marges brute et nette d'autofinancement à des niveaux inconnus depuis 2010.

III.2 Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière

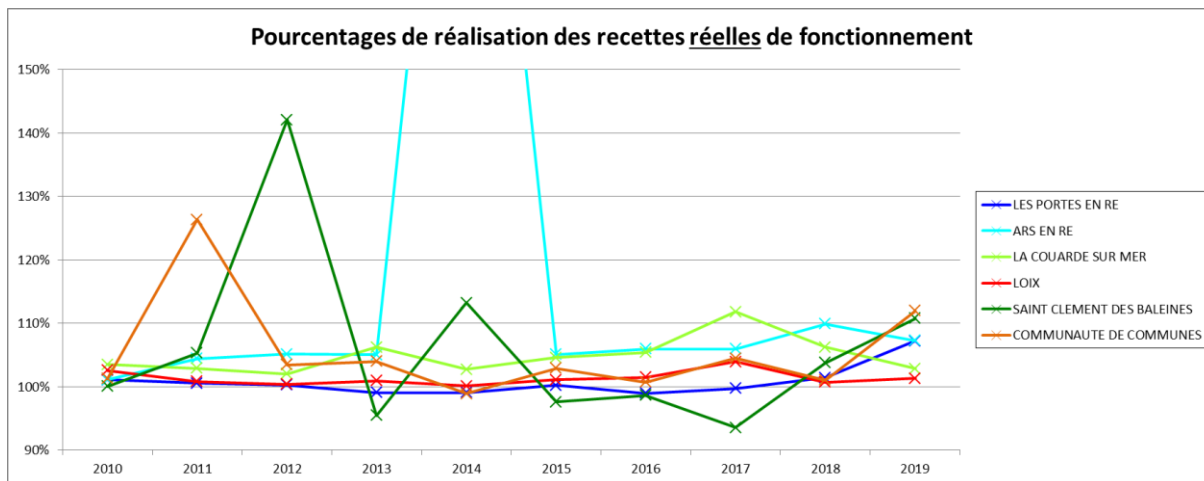
Rapportées aux Unités Foncières, les marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



Les marges brutes et nettes d'autofinancement par Unité Foncière de la commune de La Couarde-sur-Mer sont relativement stables sur la période étudiée et sont relativement plus élevées que celles des autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré. Ces indicateurs sont plutôt le signe d'une bonne gestion des finances communales.

III.3 Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

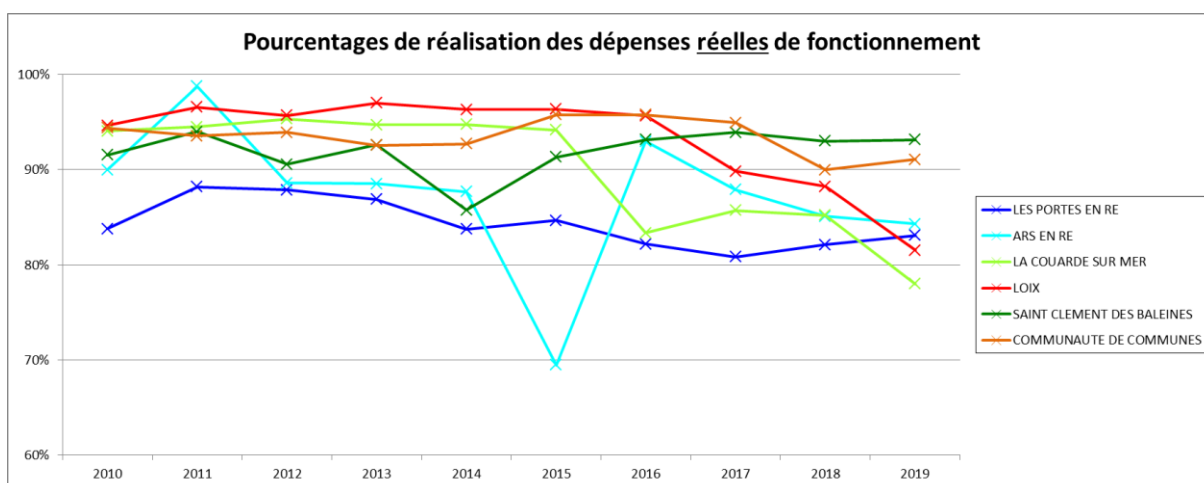
Si on étudie, pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré et la Communauté de Communes de l'Île de Ré, sur la période de 2010 à 2019, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel), on obtient le graphique suivant (plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement) :



Nous constatons que, pour la commune de La Couarde-sur-Mer, les recettes réelles de fonctionnement engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont proches de celles votées aux Budgets Primitifs mais systématiquement sous-évaluées :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 102,0 % (en 2012) et 111,8 % (en 2017),
- et la moyenne s'établit à 104,8 % sur la période étudiée.

Est-ce le signe d'une attitude conservatrice et prudente des personnes en charge des budgets ? Nous aurons l'occasion de poser la question à Monsieur le Maire.



A l'inverse le même type de graphique réalisé pour les dépenses réelles de fonctionnement montre que celles engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont plus significativement éloignées de celles votées aux Budgets Primitifs :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 78,0 % (en 2019) et 95,3 % (en 2012),
- la moyenne s'établissant à 90,0 % sur la période étudiée.

Est-ce, là encore, le signe d'une attitude conservatrice et prudente des personnes en charge des budgets ? Peut-être, mais cela rend délicat les prévisions et suivis budgétaires.

Quoi qu'il en soit la dégradation de cet indicateur à partir de 2016 devrait inciter l'équipe municipale à se pencher sur le sujet afin de retrouver les bons chiffres de la période antérieure.

III.4 Commentaires

Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement :

L'écart systématique constaté entre les dépenses réelles de fonctionnement budgétisées et réalisées rend délicat l'interprétation des Budgets Primitifs de la commune.

Cet élément devrait constituer un point d'amélioration de la gestion des finances communales.

Marges brute et nette d'autofinancement :

Nous avons :

- d'un côté l'épisode inquiétant de la dégradation des marges brute et nette d'autofinancement de la commune, et par voie de conséquence des marges brute et nette d'autofinancement consolidées, entre 2014 et 2016,
- et d'un autre côté l'épisode encourageant de l'amélioration, en 2017 et 2018, de ces mêmes indicateurs,
- pouvant faire penser à une réaction adéquate de l'équipe municipale.

Nous avons par le passé relevé que les prévisions budgétaires de l'année en cours annonçaient, à tort, une dégradation de ces indicateurs. Pour 2020, année de crise sanitaire, le Budget Primitif a été voté après le déconfinement (le 23 juin 2020) en adoptant manifestement une position prudente :

- tous les postes de recettes ont été revus à la baisse,
 - et presque tous les postes de charges ont été revus à la hausse.
- Ainsi, par exemple, il enregistre presque 0,5 M€ de charges inhabituelles :
- 0,238 M€ de « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels »,
 - 0,250 M€ de « Subventions aux Services Publics Industriels et Commerciaux (autres que les services de transport, d'eau et d'assainissement) : aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière » : c'est, a priori, une subvention à destination du camping municipal « Le Remondeau » dont les finances pourraient être lourdement affectées par les effets de la crise sanitaire.
- Donc, en cette année exceptionnelle, nous attendons, plus que jamais, les réalisations définitives, disponibles l'année prochaine, pour nous faire une idée précise des finances de la commune.

Camping municipal « Le Remondeau » :

Le résultat net de l'exercice 2019, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, était annoncé en déficit de 102,6 k€. Ce déficit ne fut en fait que de 9,9 k€.

Le Budget Primitif 2020 en notre possession annonce un résultat à l'équilibre avec des recettes et des dépenses en baisse et ne fait pas apparaître de soutien financier du Budget Principal de la commune.

En cette année de crise sanitaire, la plus grande prudence nous semble cependant de mise.

Conclusion :

Nous continuons à penser et à militer pour :

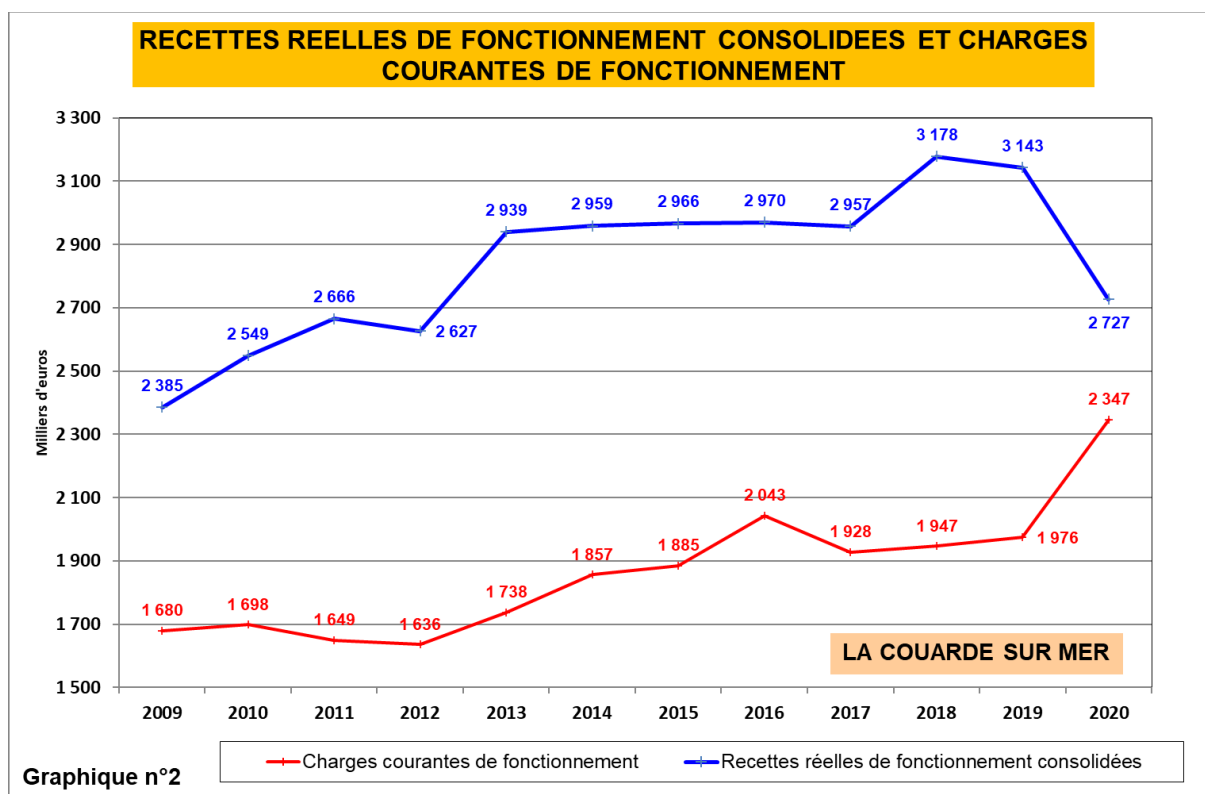
- qu'aussi bien le volet dépenses et que le volet recettes des Budgets Primitifs soient établis, comme par le passé, avec plus de rigueur,
- cela permettrait aux élus locaux d'avoir une vision réaliste de l'économie de la section de fonctionnement de l'année en cours, sans attendre l'année suivante et la publication des Comptes Administratifs, et de gérer au mieux les intérêts de la commune et donc de ses résidents / contribuables.

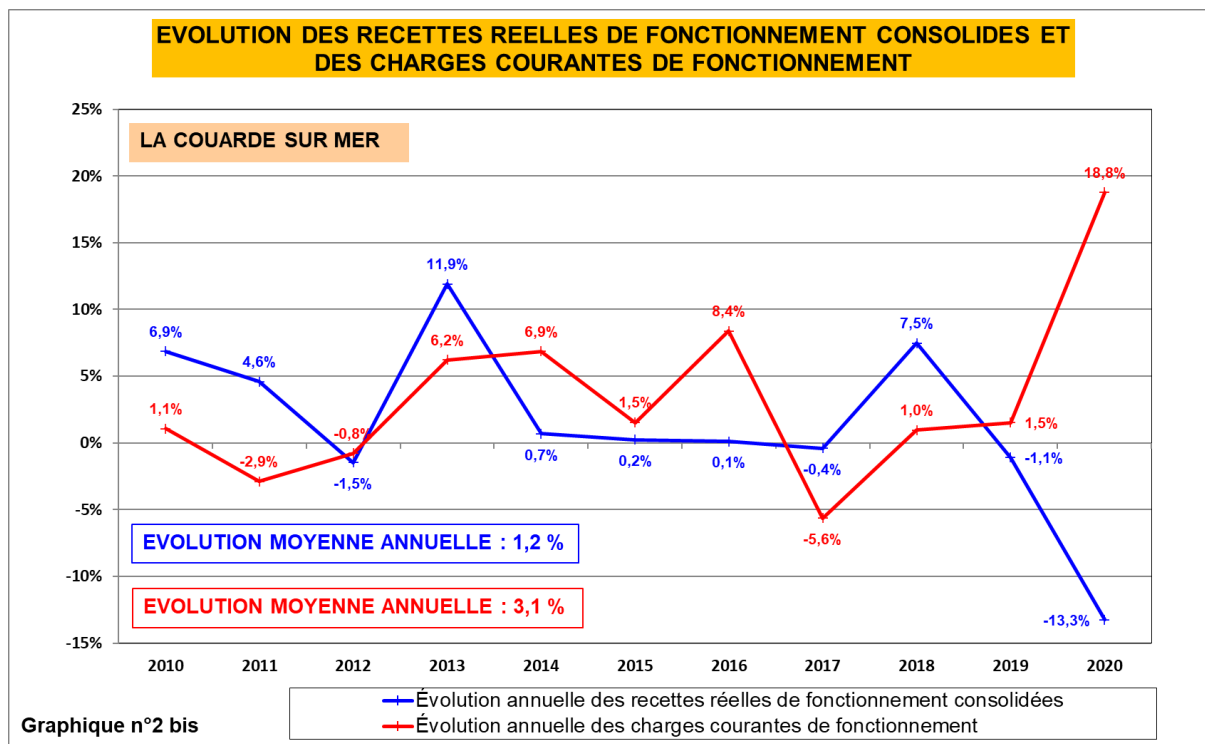
IV. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées regroupent l'ensemble des recettes de la commune à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayons les atténuations de produits et auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique des budgets annexes (c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement de la commune (ensemble des dépenses à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayons les atténuations de charges) à l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

IV.1 Graphiques





On constate que :

- si les recettes réelles de fonctionnement consolidées :
 - o progressent globalement de 2009 à 2013 (sauf en 2012),
 - o elles demeurent ensuite assez stable jusqu'en 2017,
 - o puis sont en hausse significative en 2018,
 - o 2019 marquant une légère baisse, largement amplifiée dans les Budgets Primitifs de 2020,
- l'évolution des charges courantes de fonctionnement est plus contrastée :
 - o tendance baissière jusqu'en 2012,
 - o tendance haussière de 2013 à 2016,
 - o baisse significative en 2017,
 - o légère hausse en 2018 et 2019,
 - o très forte hausse prévue au Budget Primitif de 2020.

Ainsi, sur la période de 2009 à 2020 :

- la hausse moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 1,2 %,
- et celle des charges courantes de fonctionnement à 3,1 %,
- la tendance favorable constatées pour 2017 (baisse des charges, quasi stabilité des recettes) et pour 2018 (hausse modérée des charges, forte hausse des recettes) ayant entraînée une amélioration significative des marges d'autofinancement,
- s'est à peu près maintenue en 2019,
- ne se retrouve plus en 2020 :
 - o les prévisions budgétaires de cette année exceptionnelle font converger dangereusement les charges courantes et les recettes réelles consolidées de fonctionnement ;
 - o nous verrons l'année prochaine ce qu'il en aura été réellement,
 - o tout en conservant à l'esprit que les finances de la commune de La Couarde-sur-Mer, comme celles des autres collectivités locales de l'île de Ré, pourraient être logiquement marquées par cet évènement sanitaire.

IV.2 Commentaires

Si l'évolution moyenne annuelle des charges courantes de fonctionnement est supérieure à l'évolution moyenne annuelle des recettes réelles de fonctionnement consolidées, ce qui est regrettable, la capacité, certaines années (notamment en 2017 et 2018), de l'équipe municipale à inverser ce rapport est encourageante.

Ainsi il nous semble, hors année exceptionnelle de crise sanitaire et notamment dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement, que l'équipe municipale :

- n'échappera pas à une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune et de leurs évolutions,
- devra à l'avenir, *a minima*, corrélérer l'évolution des charges courantes de fonctionnement à celle des recettes réelles de fonctionnement consolidées,
- devra revenir à une qualité de production des Budgets Primitifs qu'elle a connue par le passé pour maîtriser au mieux l'évolution de l'économie de la section de fonctionnement.

V. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDÉES DE LA COMMUNE

V.1 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2019, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune de La Couarde-sur-Mer et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	136	5%	-9%
73 IMPOTS ET TAXES	1 915	67%	71%
<i>dont contributions directes</i>	1 532	54%	48%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	661	23%	-28%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	136	5%	77%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-25	-1%	-
APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	26	1%	-73%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	-67%
TOTAL DES RECETTES REELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	2 849	100%	32%

Ainsi, sur cette période, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- a vu se développer ses revenus et autres produits de gestion courante même si, en valeur, ils restent modestes,
- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux,
- a subi la baisse des dotations de l'Etat.

Il nous semble que, comme indiqué précédemment :

- la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement, qui pourrait entraîner une baisse des contributions directes perçues par la commune,
 - couplée à la baisse des dotations de l'Etat qui, elle, pourrait se poursuivre,
- doit inciter l'équipe municipale à la plus grande prudence et à la plus grande rigueur budgétaire.

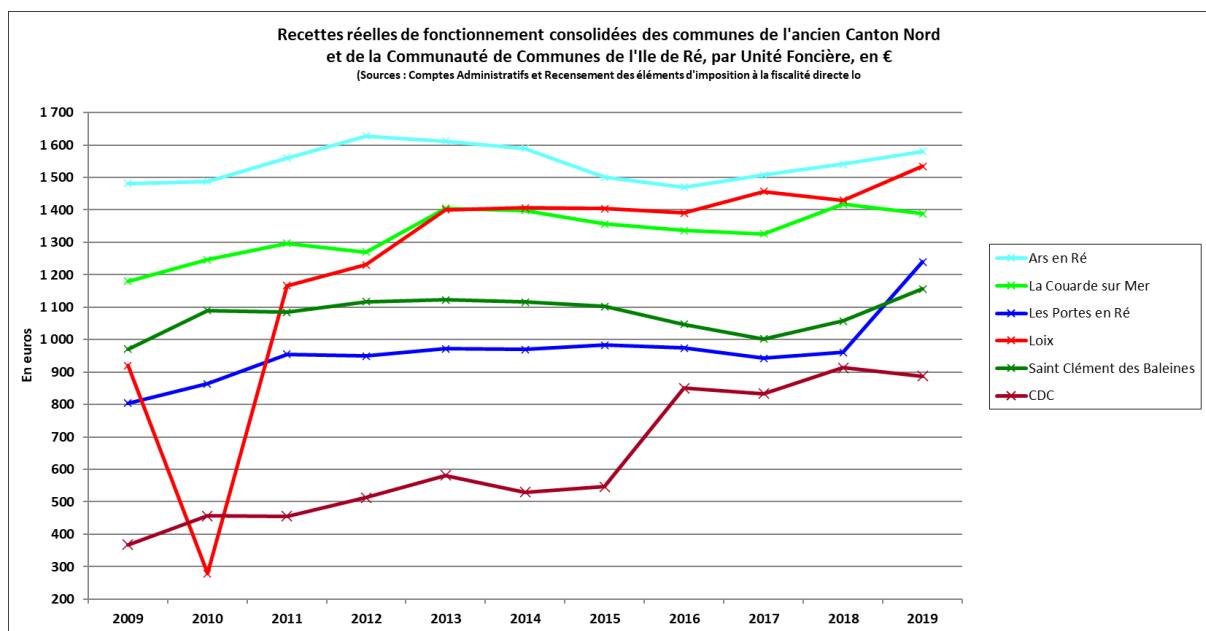
D'autre part, si on compare les recettes réelles de fonctionnement consolidées de 2019 aux recettes réelles de fonctionnement consolidées calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2019 on obtient les éléments suivants :

	2019 réel		2019 calculé avec inflation	
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	132	4%	163	6%
73 IMPOTS ET TAXES	2 372	75%	1 549	58%
<i>dont contributions directes</i>	1 763	56%	1 338	50%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	505	16%	790	30%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	183	6%	116	4%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-62	-2%	0	0%
APPORTS DES ACTIVITES ANNEXES	13	0%	54	2%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	0	0%
TOTAL DES RECETTES REELLES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	3 143	100%	2 671	100%

Globalement la hausse des postes principaux de recettes réelles de fonctionnement consolidées sur cette période a été supérieure (18 % environ) à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation à l'exception des « Dotations, Subventions et Participations » qui sont, sans surprise, en baisse.

V.2 Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les recettes réelles de fonctionnement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'île de Ré peuvent être comparées.



Depuis 2013, les recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune de La Couarde-sur-Mer sont relativement stables et se situent entre 1 300 et 1 400 € environ.

De plus, comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'île de Ré, elles se situent à un niveau plutôt élevé.

Ces deux indicateurs sont plutôt favorables dans l'analyse des finances communales.

V.3 Impôts et taxes

V.3.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes

On constate pour la commune de La Couarde-sur-Mer, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les impôts et taxes représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement consolidées :

- 67 % en moyenne sur la période de 2009 à 2019,
- dont 54 % pour les seules contributions directes locales c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique dont elle assure la perception.

A ce niveau d'analyse, la réforme des impôts locaux initiée par le Gouvernement est effectivement susceptible de créer un certain émoi chez les élus locaux.

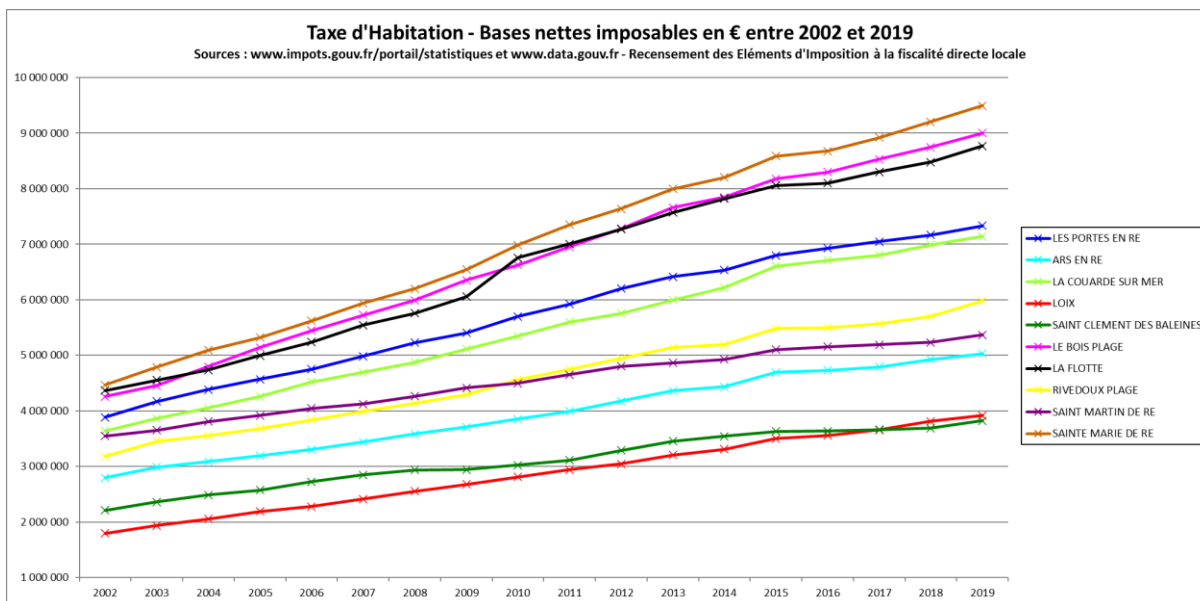
Pour mémoire, il existe également des compensations versées par l'Etat, au titre des abattements ou exonérations qu'il accorde ou accordait en matière de Contribution Economique Territoriale, de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation, dont l'impact est faible (1,1 % en 2019).

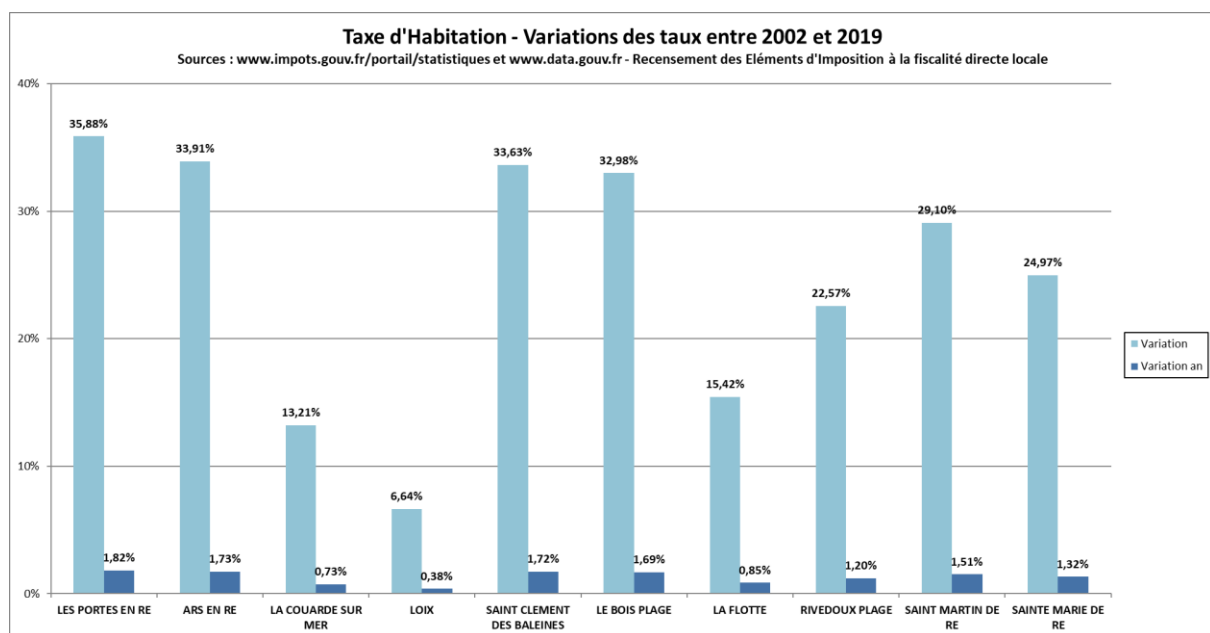
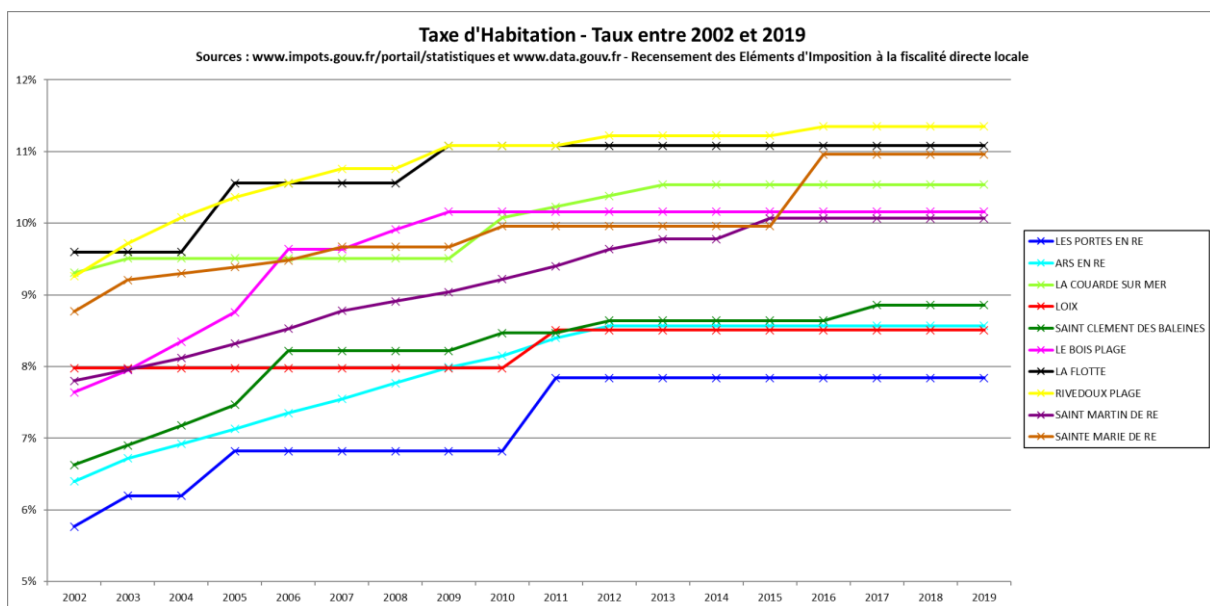
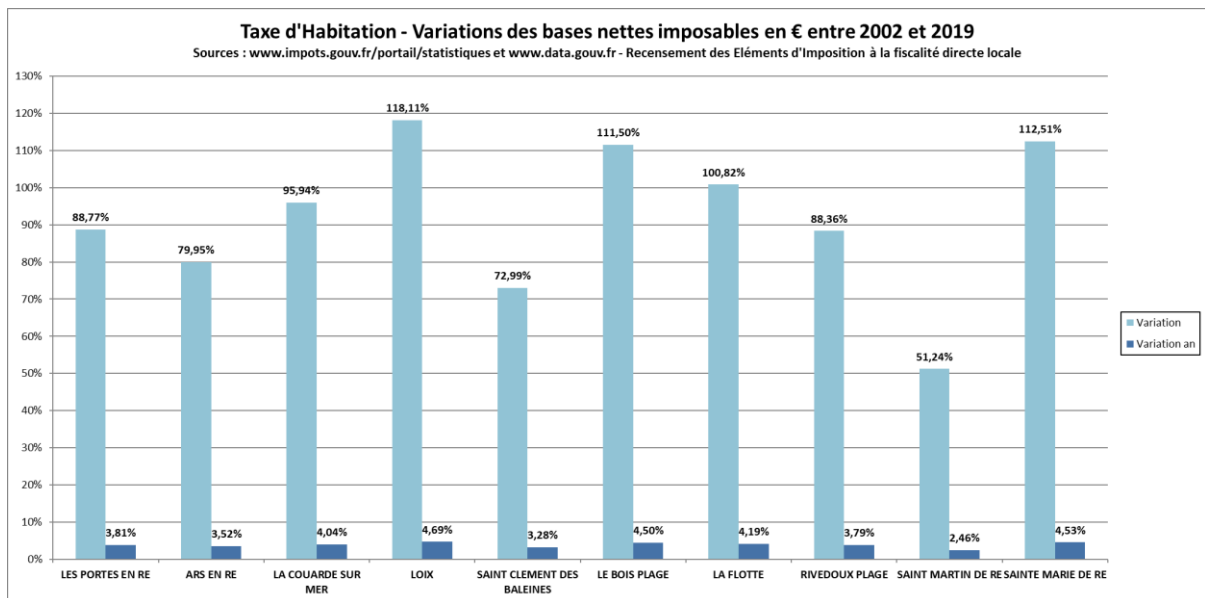
V.3.2 Evolution des recettes des contributions directes

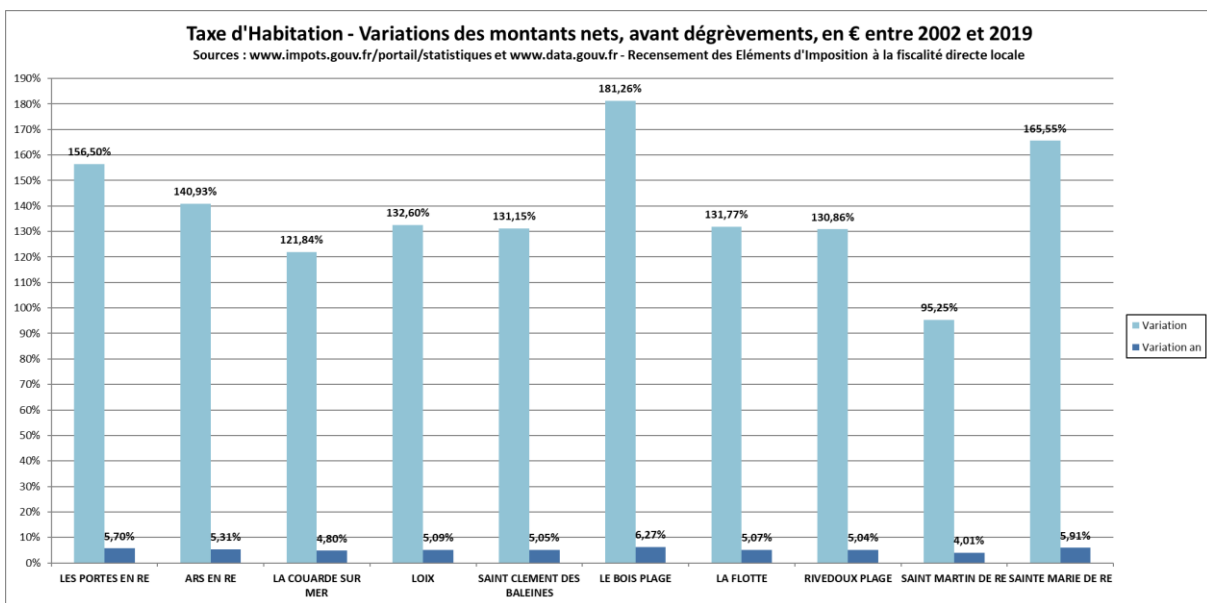
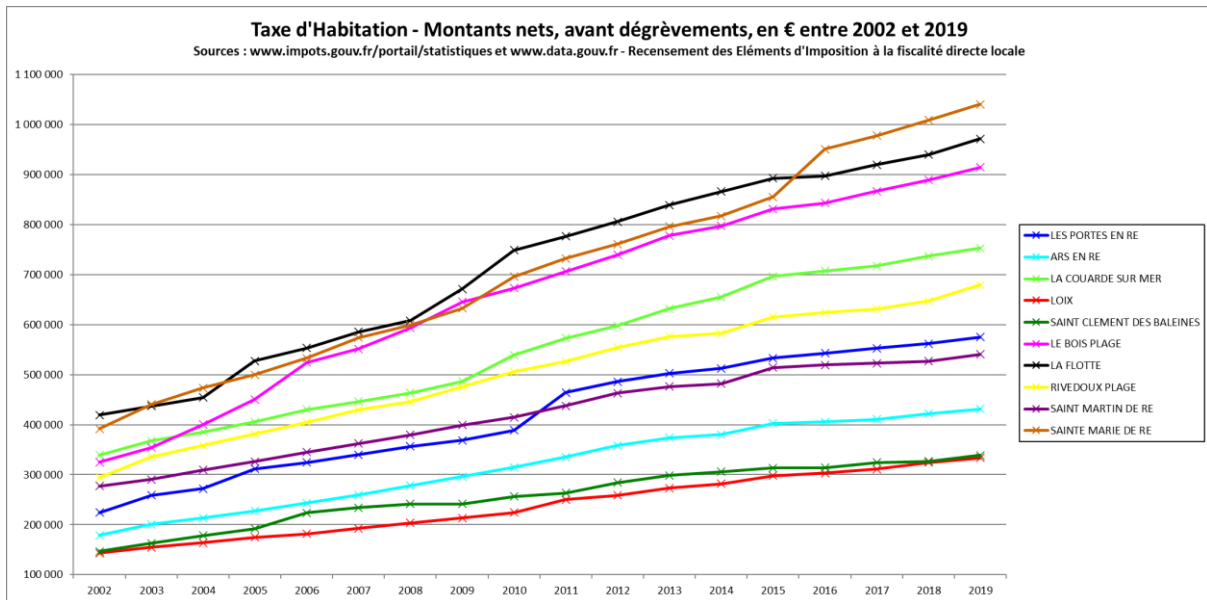
Les éléments ci-dessous :

- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : www.data.gouv.fr,
- couvrent la période de 2002 à 2019,
- concernent les dix communes de l'île de Ré,
- les graphiques sont disponibles sur le site Internet de l'Association ([www.adc-nordiledere.com](http://adc-nordiledere.com)), avec une analyse pour chaque taxe, à l'adresse : <http://adc-nordiledere.com/index.php/etudes>.

V.3.2.1 Taxe d'Habitation



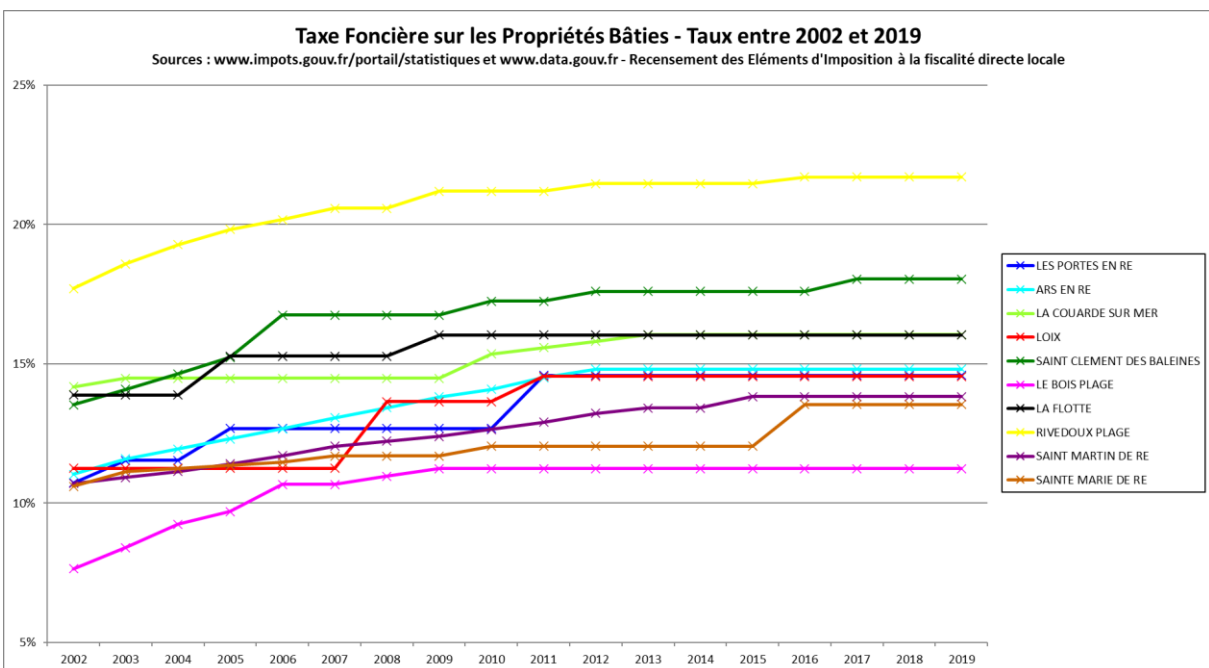
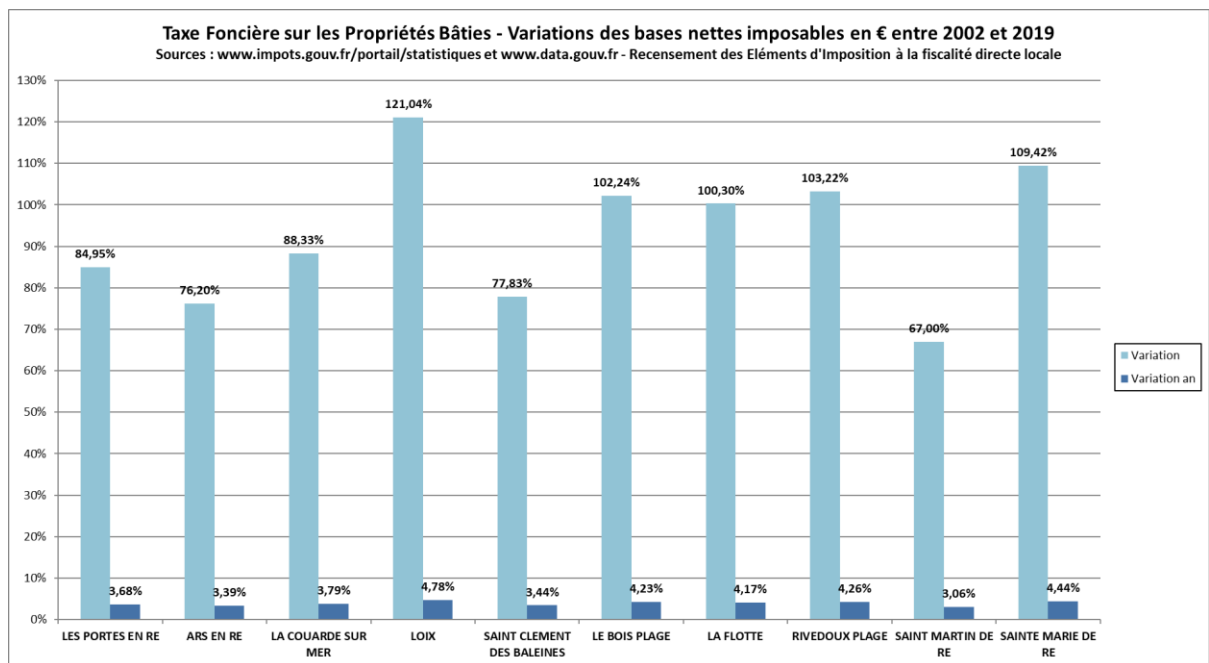
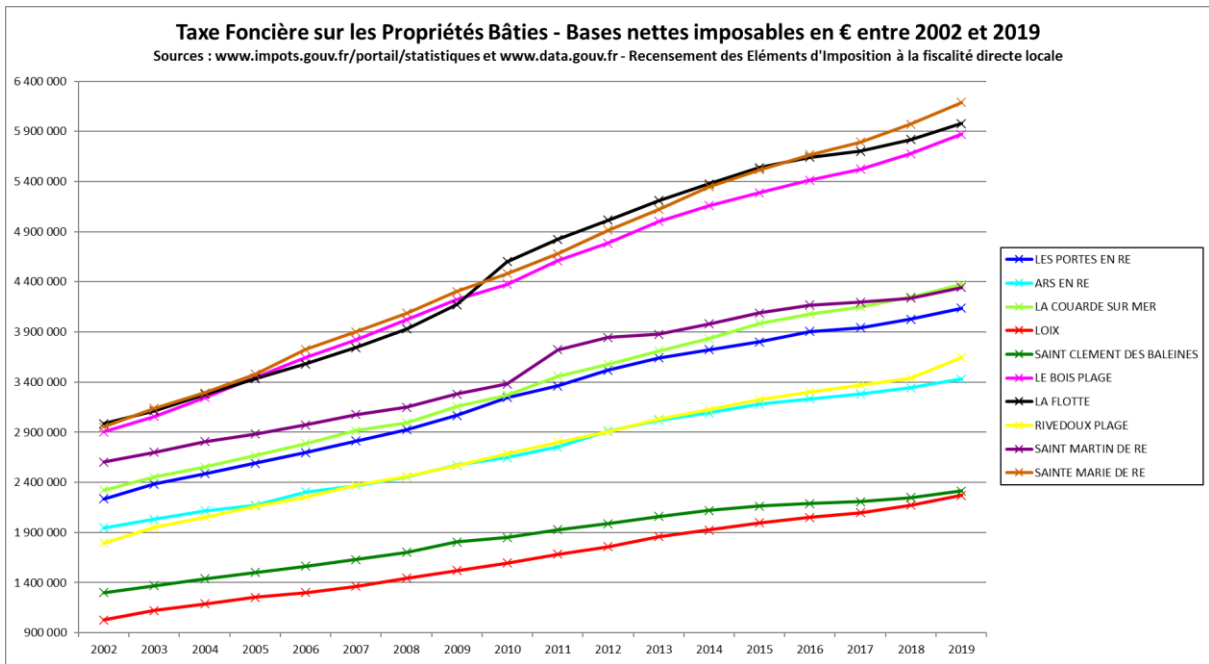


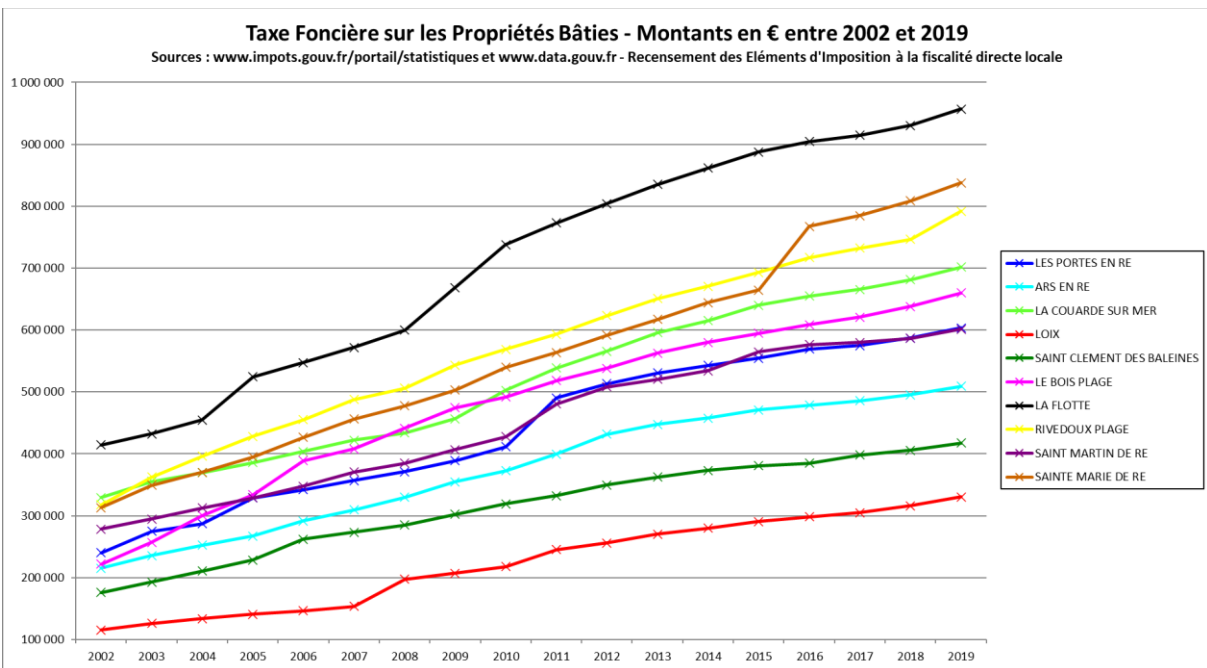
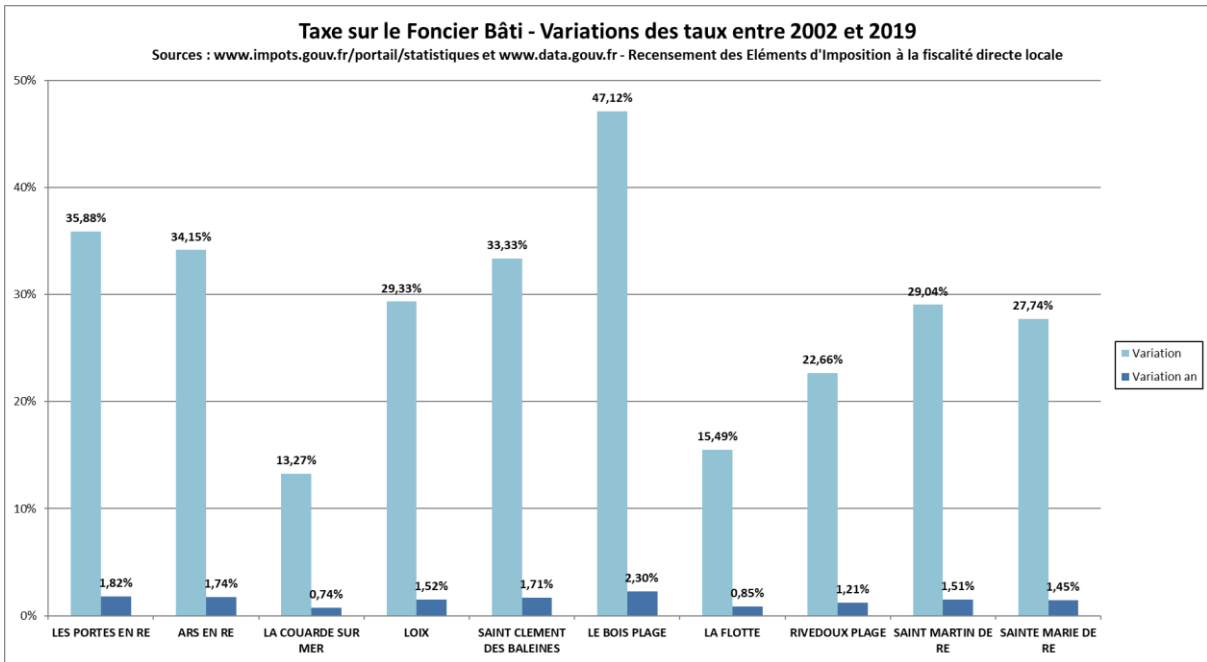


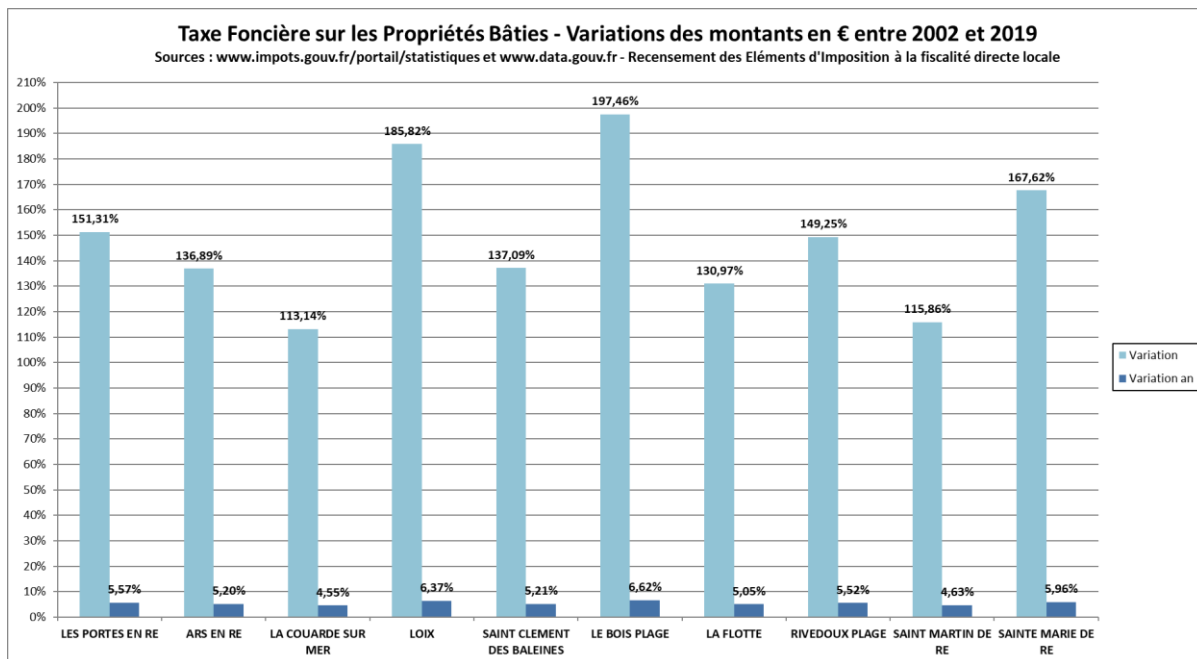
Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- concernant les bases nettes imposables :
 - o a les bases nettes imposables parmi les plus élevées de l'île de Ré : 2^{ème} position de l'ancien Canton Nord et 5^{ème} position pour l'ensemble de l'île de Ré,
 - o bases qui ont augmenté significativement : 95,94 % soit 4,04 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a les taux d'imposition parmi les plus élevés des dix communes de l'île de Ré,
 - o mais a connu la 2^{ème} augmentation la plus faible : 13,21 % au total soit 0,73 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition, avant dégrèvements :
 - o perçoit des montants les plus élevés de l'ancien Canton Nord,
 - o et a enregistré la 2^{ème} plus faible hausse : 121,84 % soit 4,80 % par an.

V.3.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties



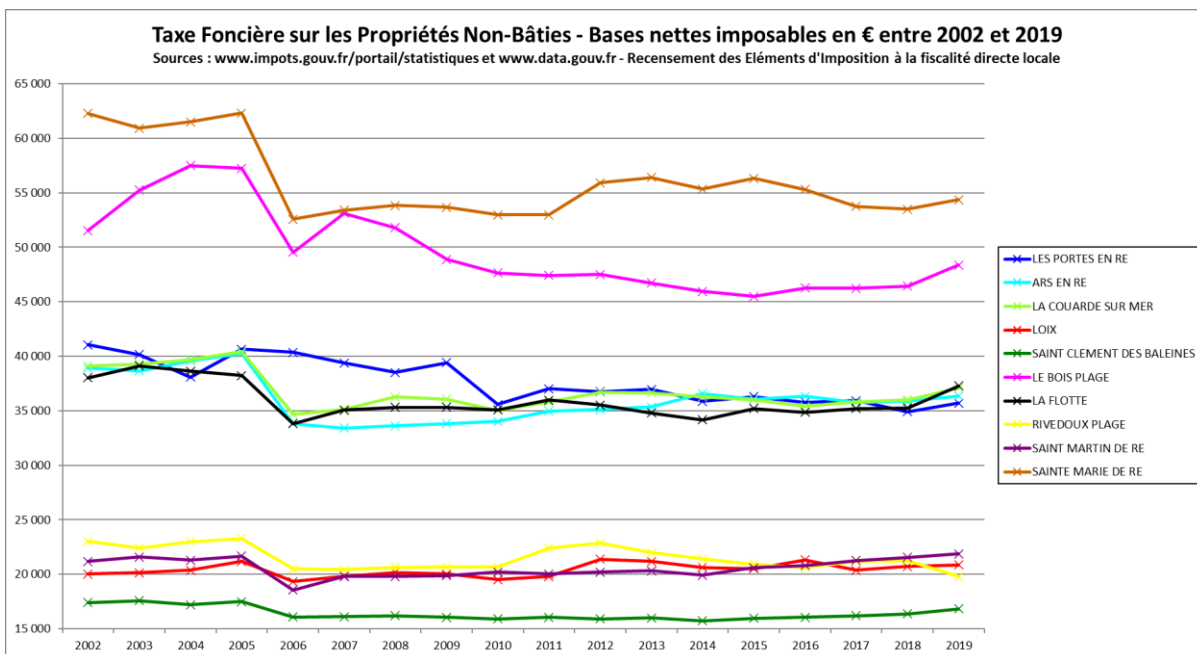


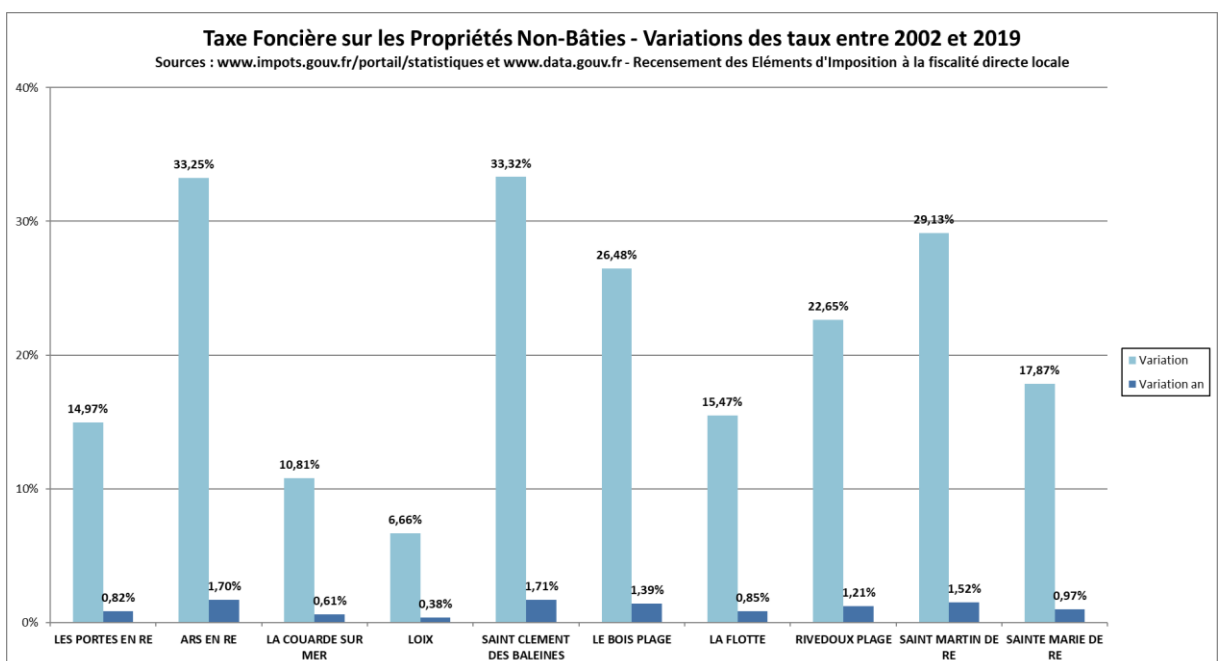
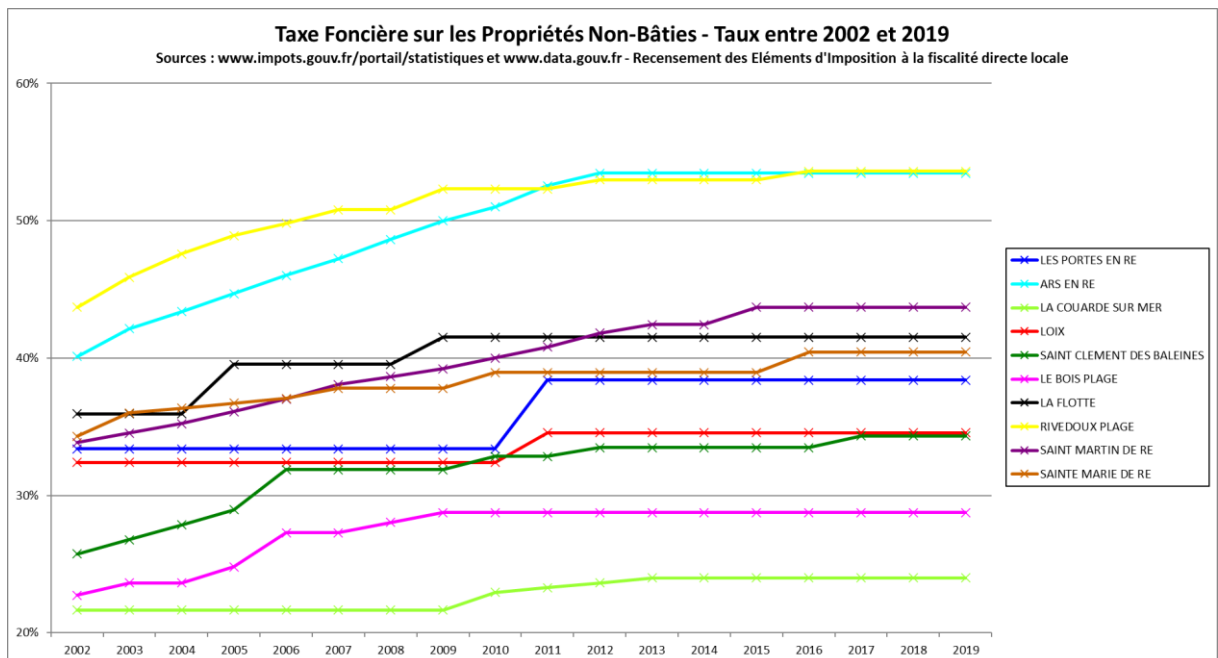
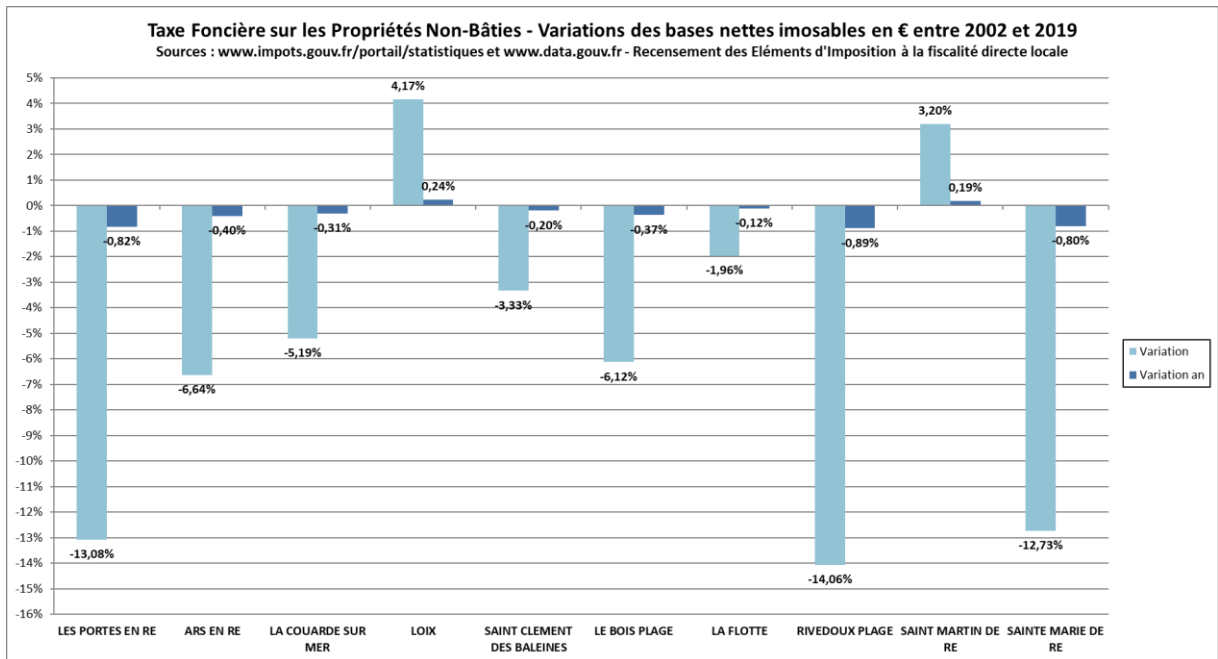


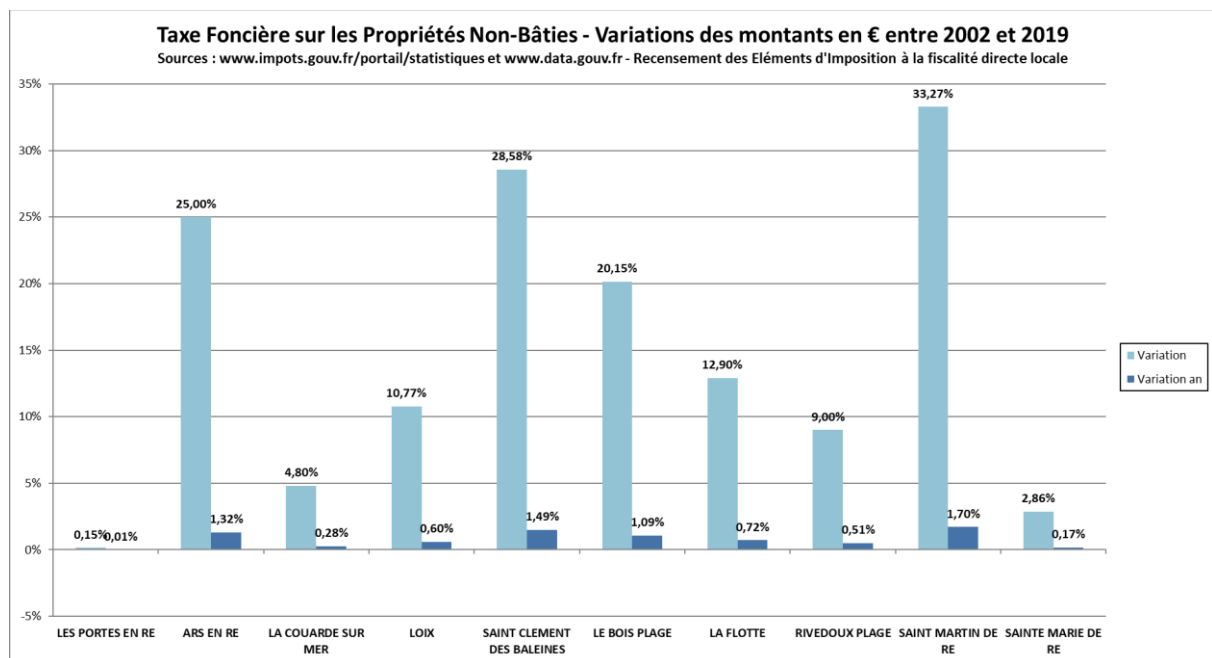
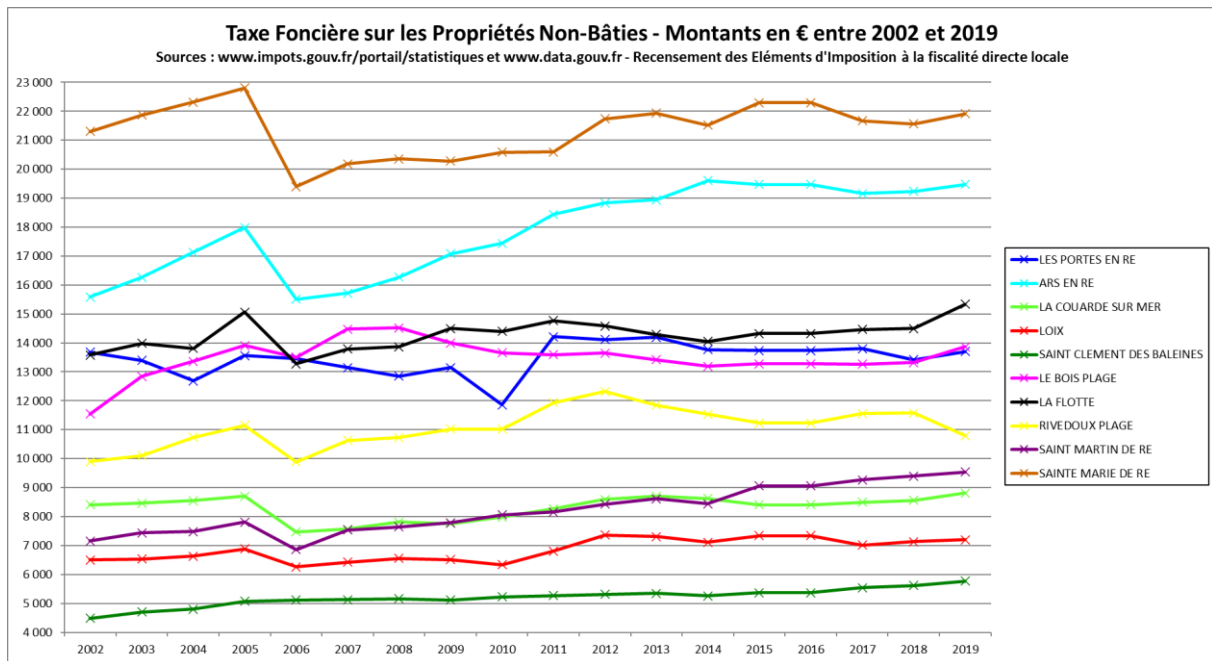
Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- concernant les bases nettes imposables :
 - o a des bases nettes imposables les plus élevées de l'ancien Canton Nord,
 - o bases qui ont augmenté dans la moyenne des autres communes de l'Ile de Ré : 88,33 % soit 3,79 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition plutôt élevés par rapport à ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a connu la plus faible augmentation : 13,27 % au total soit 0,74 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o perçoit des montants nets d'imposition plutôt élevés par rapport à ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o mais a enregistré la plus faible augmentation : 113,14 % soit 4,55 % par an.

V.3.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties



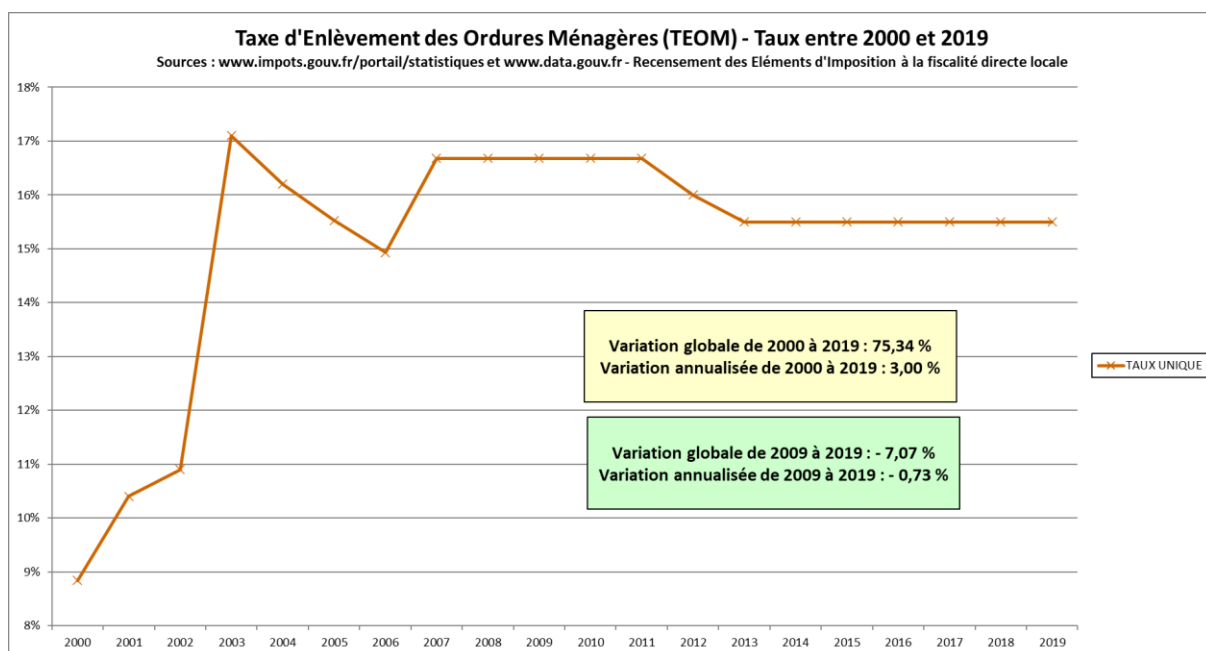
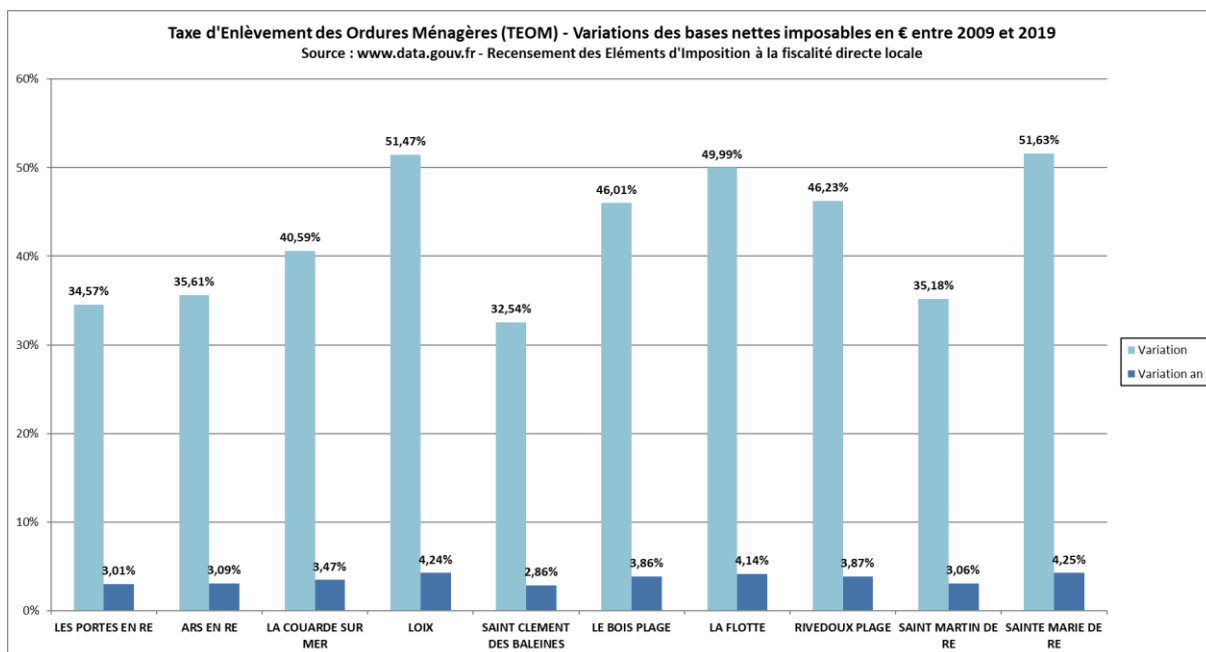
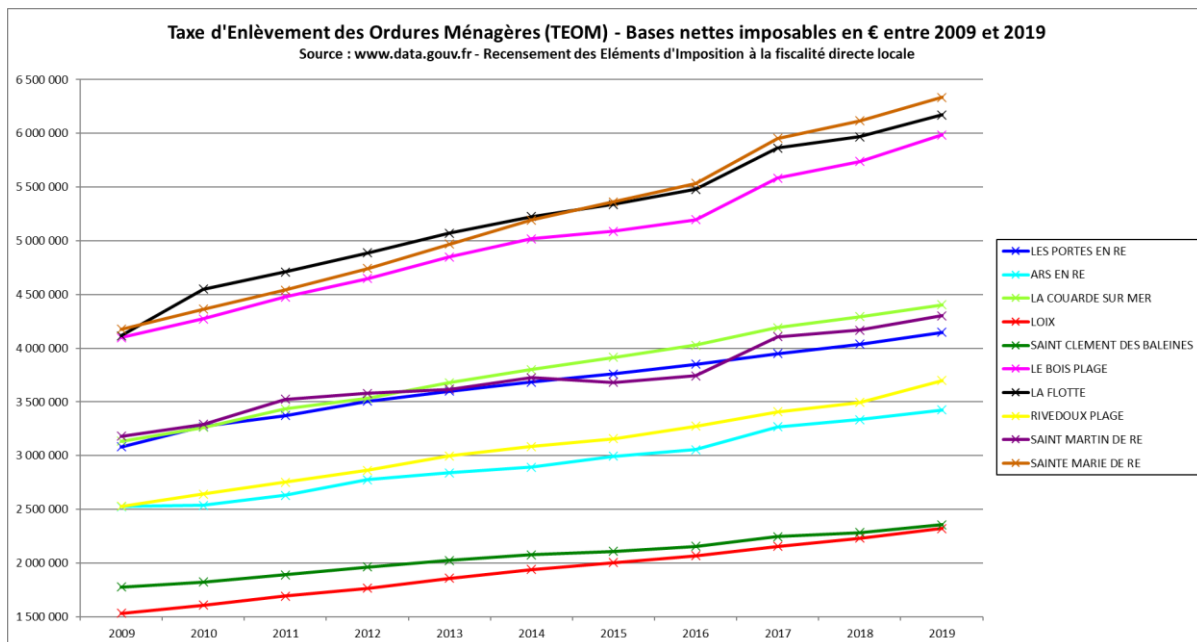


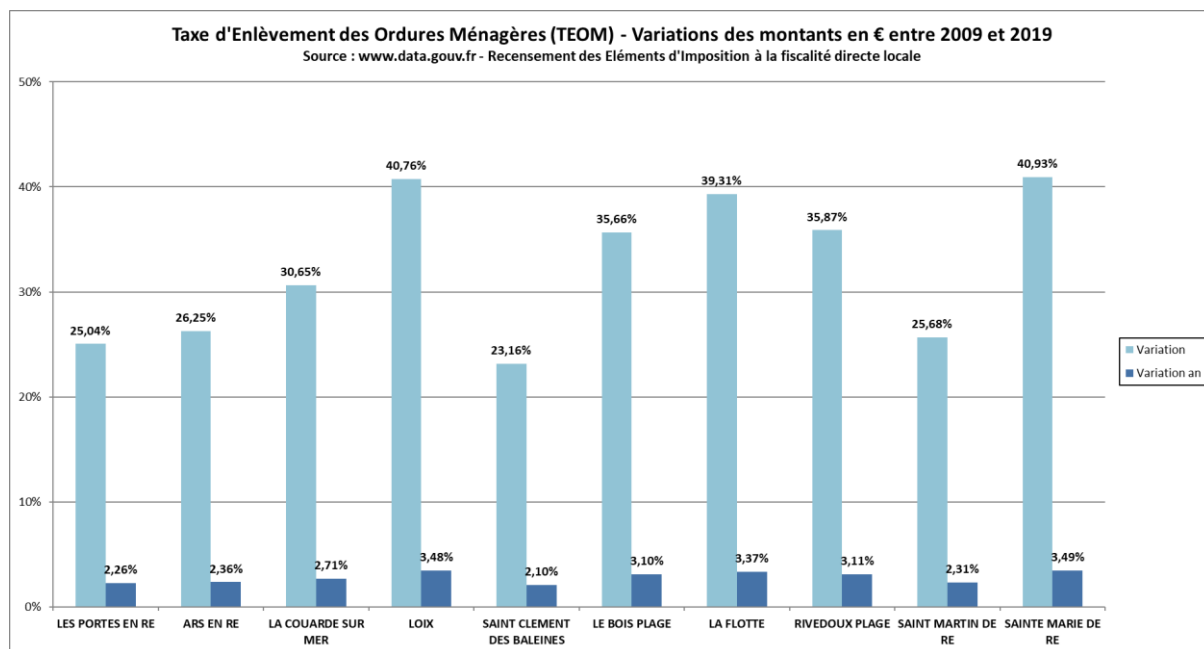
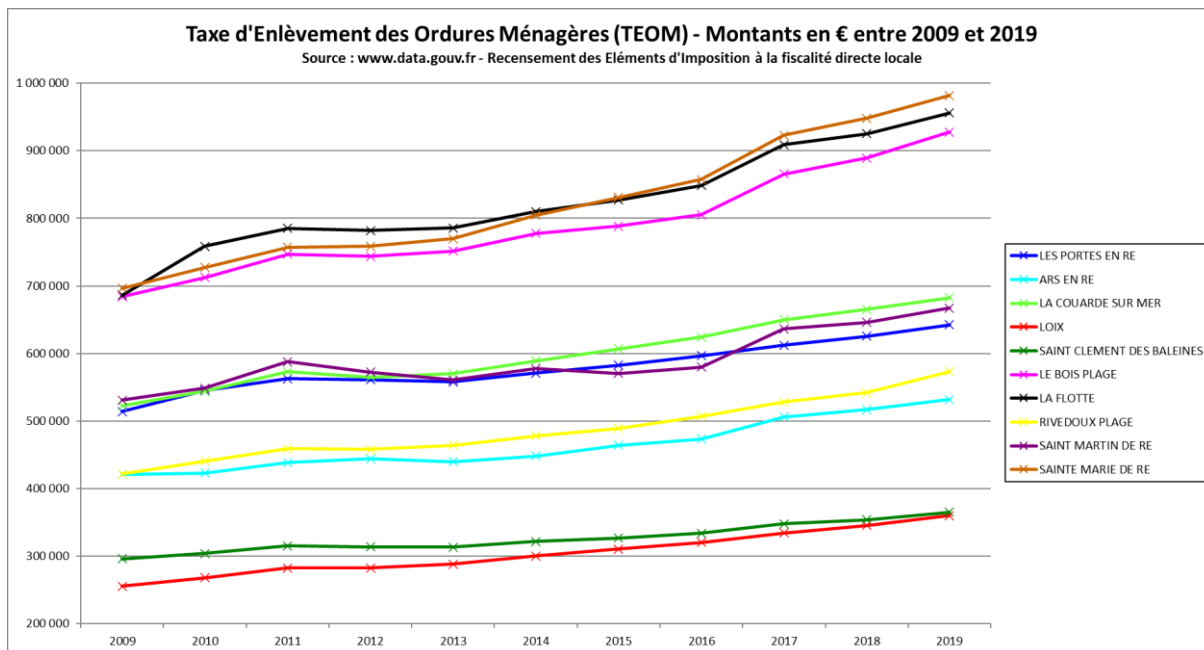


Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- concernant les bases nettes imposables :
 - o a les bases imposables les plus élevées des communes de l'ancien Canton Nord avec la commune des Portes-en-Ré,
 - o et a enregistré une baisse intermédiaire par rapport aux autres communes de l'île de Ré : - 5,19 % soit - 0,31 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a les taux d'imposition les plus faibles de l'île de Ré,
 - o et a connu la 2^{ème} augmentation la plus faible : 10,81 % au total soit 0,61 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o perçoit des montants nets d'imposition plutôt faibles par rapport à ceux des autres communes de l'île de Ré,
 - o montants en légère hausse : 4,80 % soit 0,28 % par an.

V.3.2.4 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères





Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- concernant les bases nettes imposables :
 - o a les bases nettes imposables les plus élevées de l'ancien Canton Nord avec la commune des Portes-en-Ré,
 - o bases qui ont augmenté dans la moyenne des autres communes de l'île de Ré : 40,59 % soit 3,47 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de - 7,07 % soit - 0,73 % par an (mais il a connu, pour mémoire, une très forte hausse entre 2000 et 2003),
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o a les montants nets d'imposition les plus élevés de l'ancien Canton Nord avec la commune des Portes-en-Ré,
 - o montants qui ont augmenté dans la moyenne des autres communes de l'île de Ré : 30,65 % soit 2,71 % par an.

V.3.2.5 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Cette taxe a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018 selon un mode de répartition dont vous retrouverez les éléments, pour mémoire, sur le site Internet de votre Association à l'adresse : <http://adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Synthese-CDC-GEMAPI.pdf>.

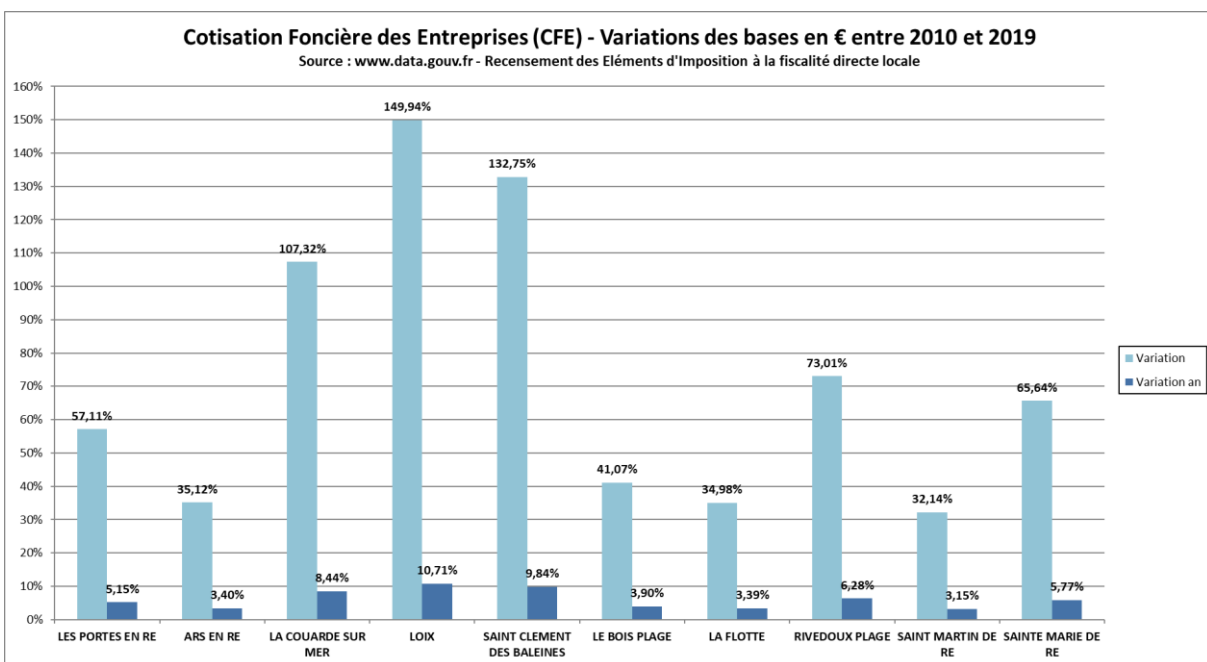
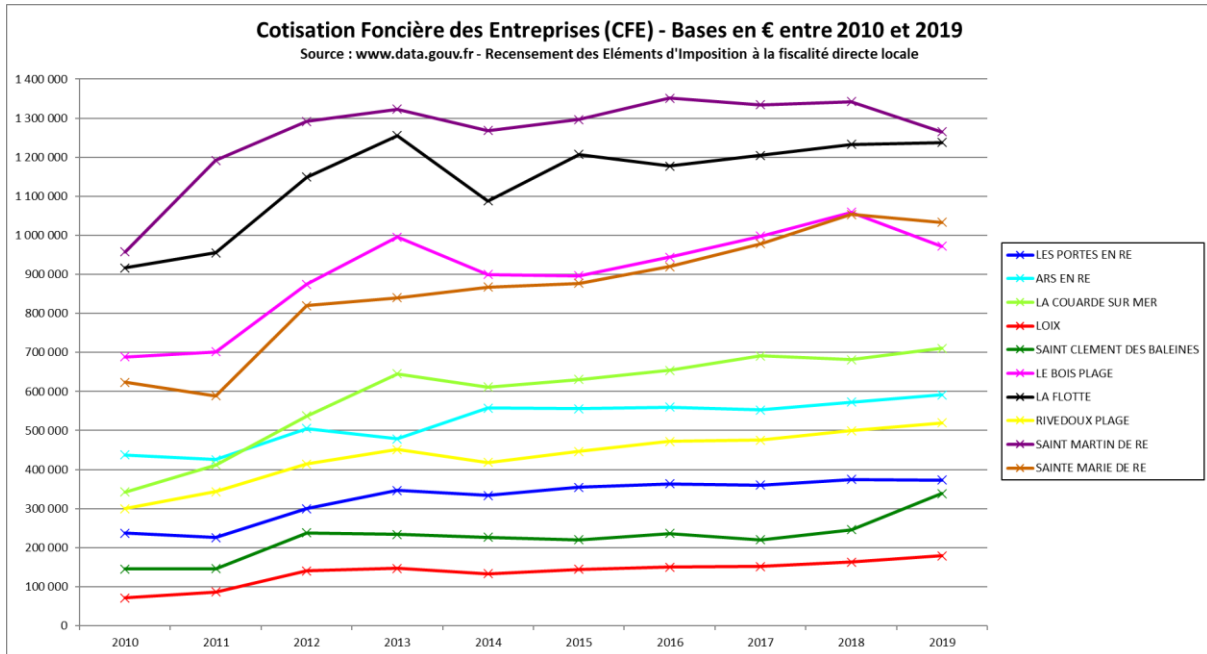
Elle n'a pas été appelée en 2019.

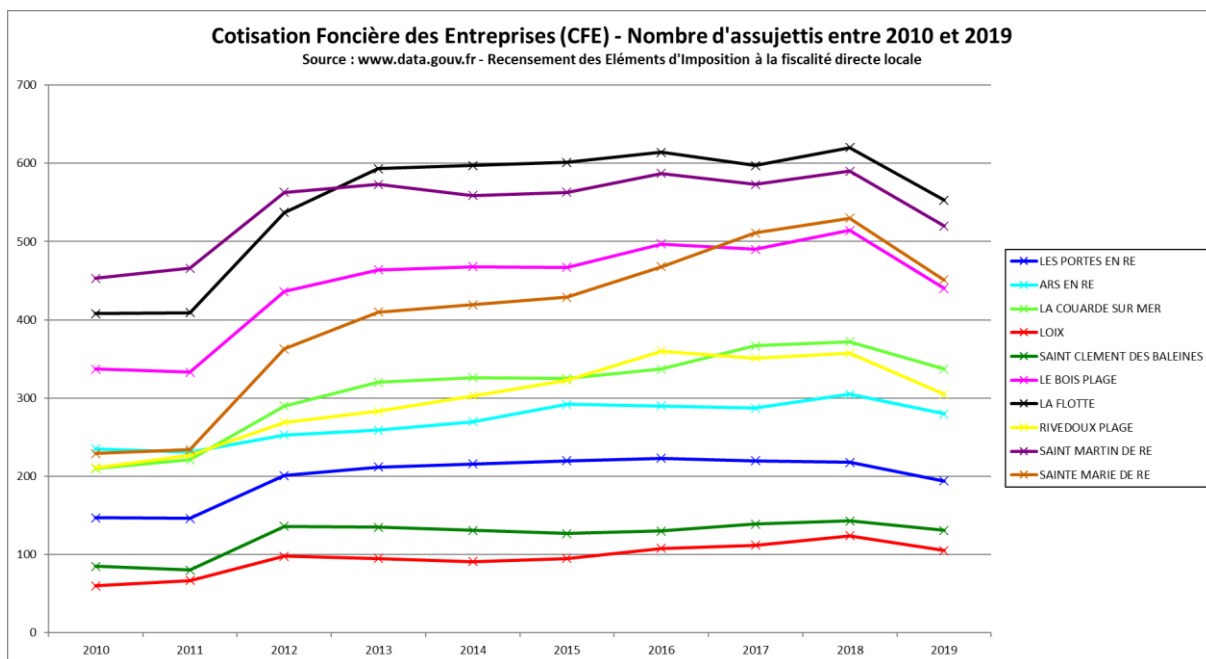
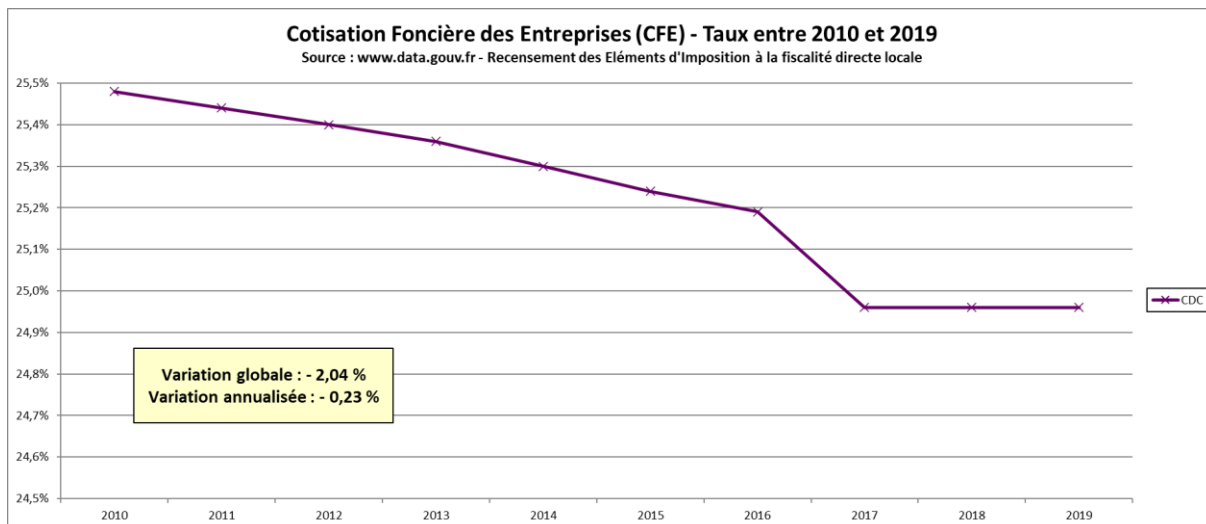
Un commentaire plus général de cette Taxe GEMAPI est disponible au point V.3.4.6 de la « Radioscopie de la situation financière de la Communauté de Communes de l'île de Ré de 2009 à 2019 et prévisions pour 2020 » disponible sur le site Internet de l'association.

V.3.2.6 Cotisation Foncière des Entreprises

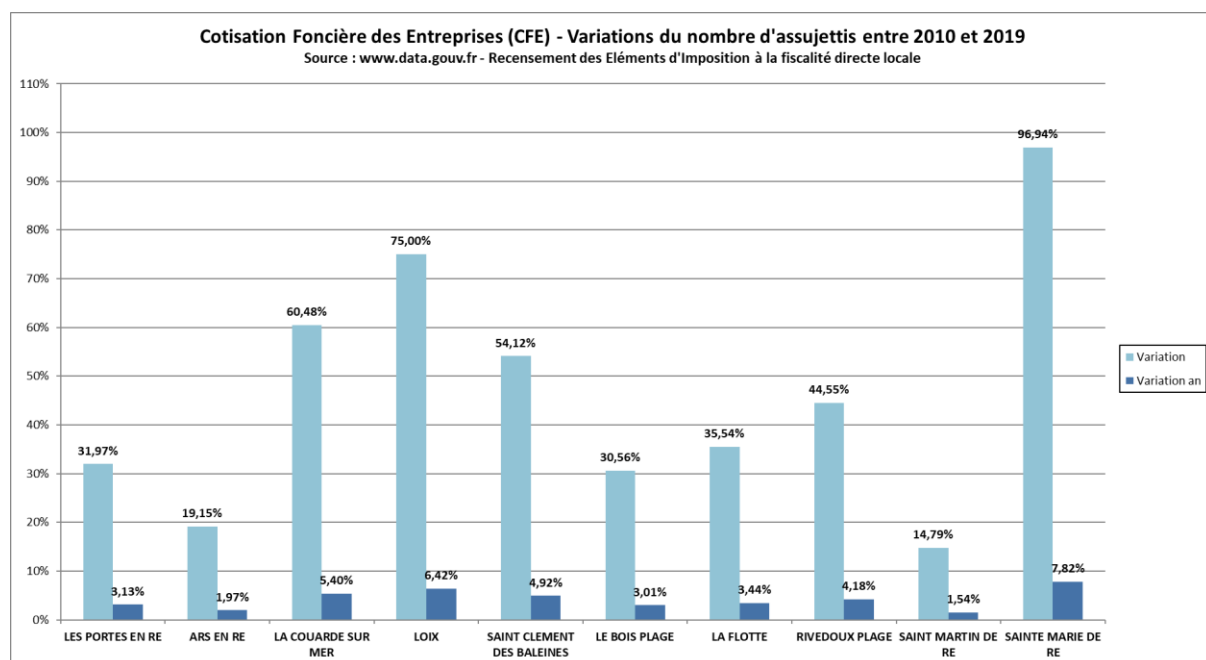
La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

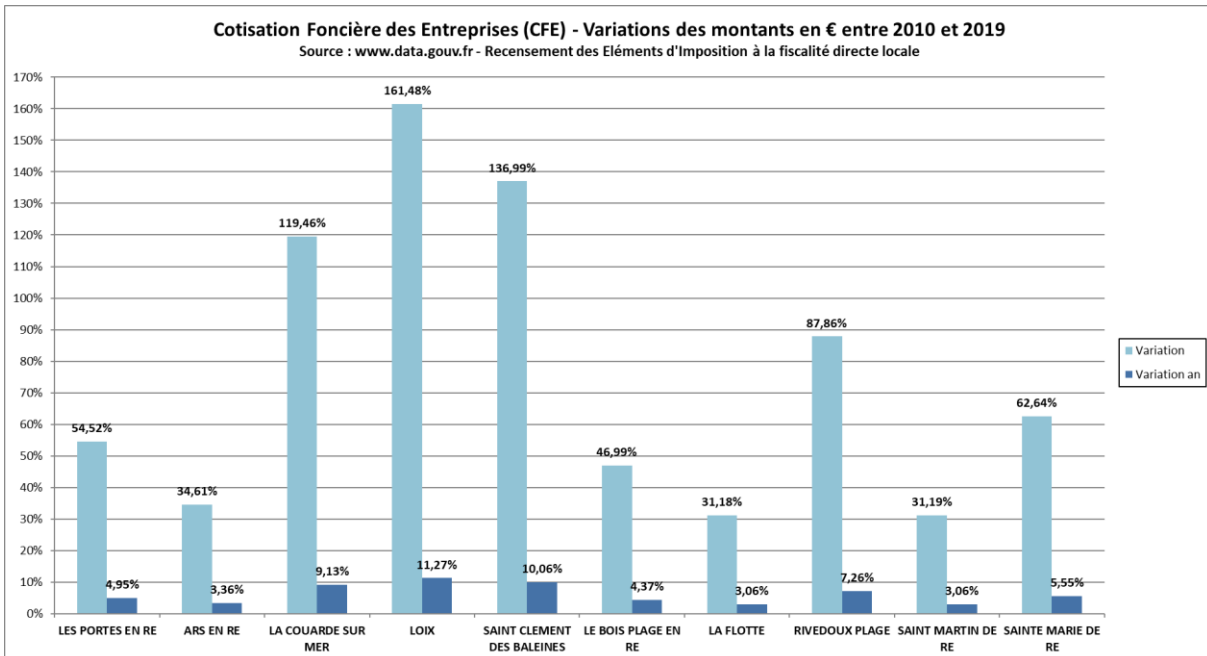
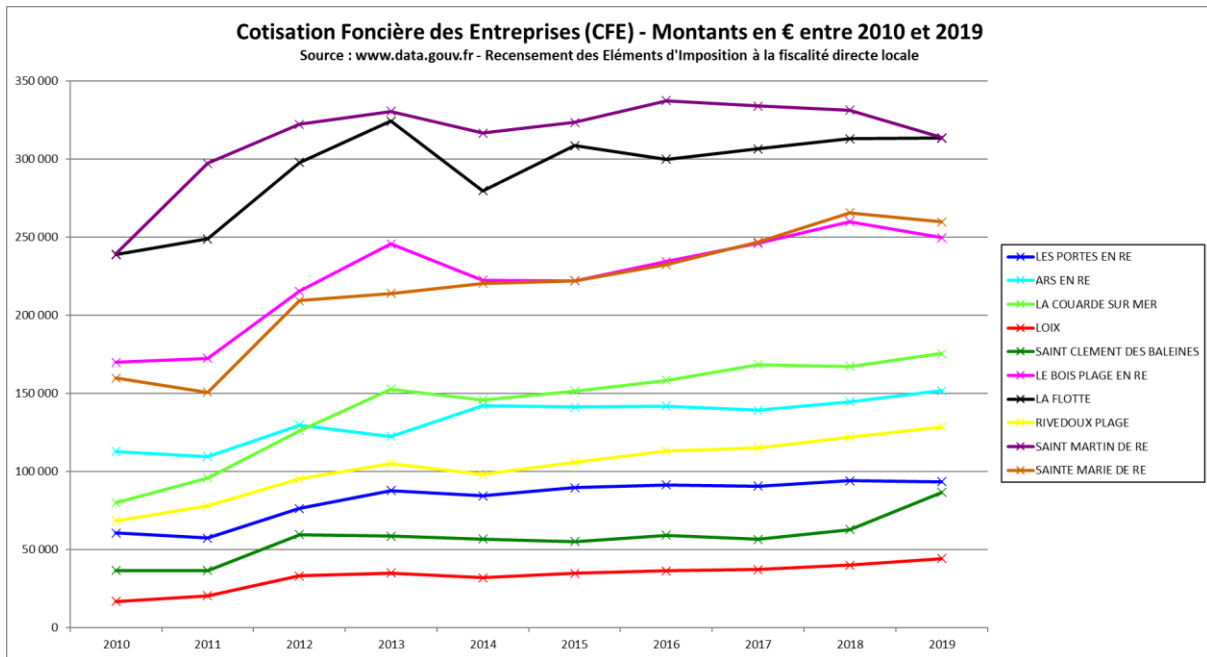
Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis reversée en partie aux dix communes dans la cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.





La base des personnes et des activités imposables à la Cotisation Foncière des Entreprises est large, ce qui explique le nombre *a priori* élevé d'assujettis.





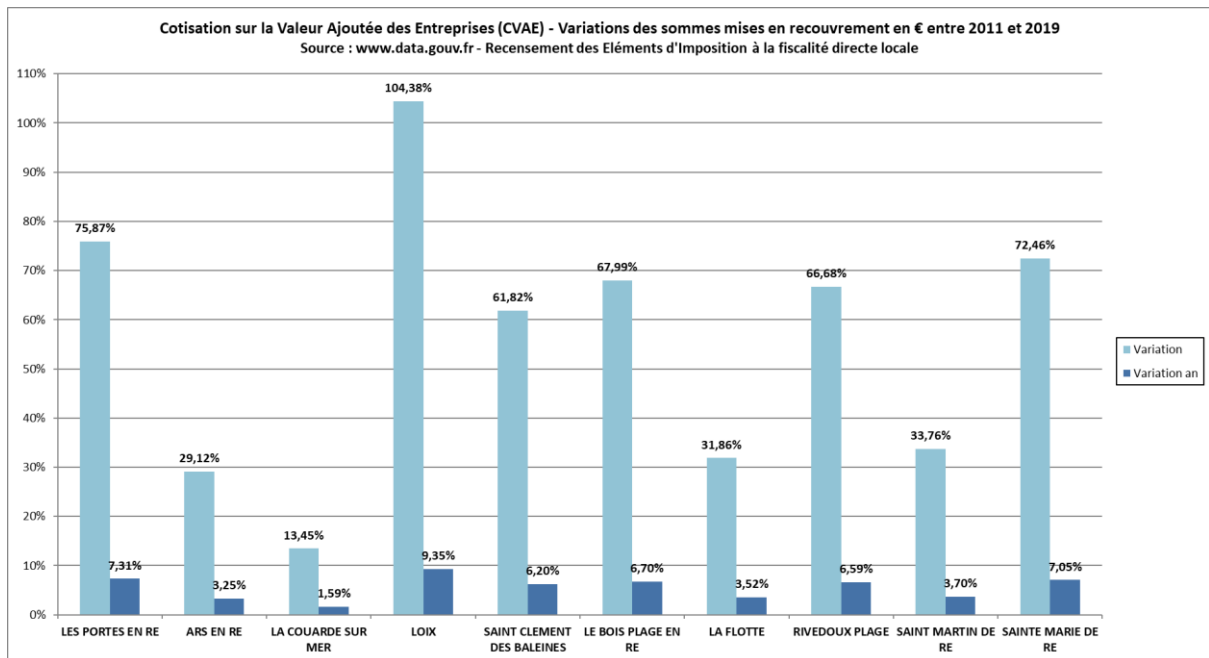
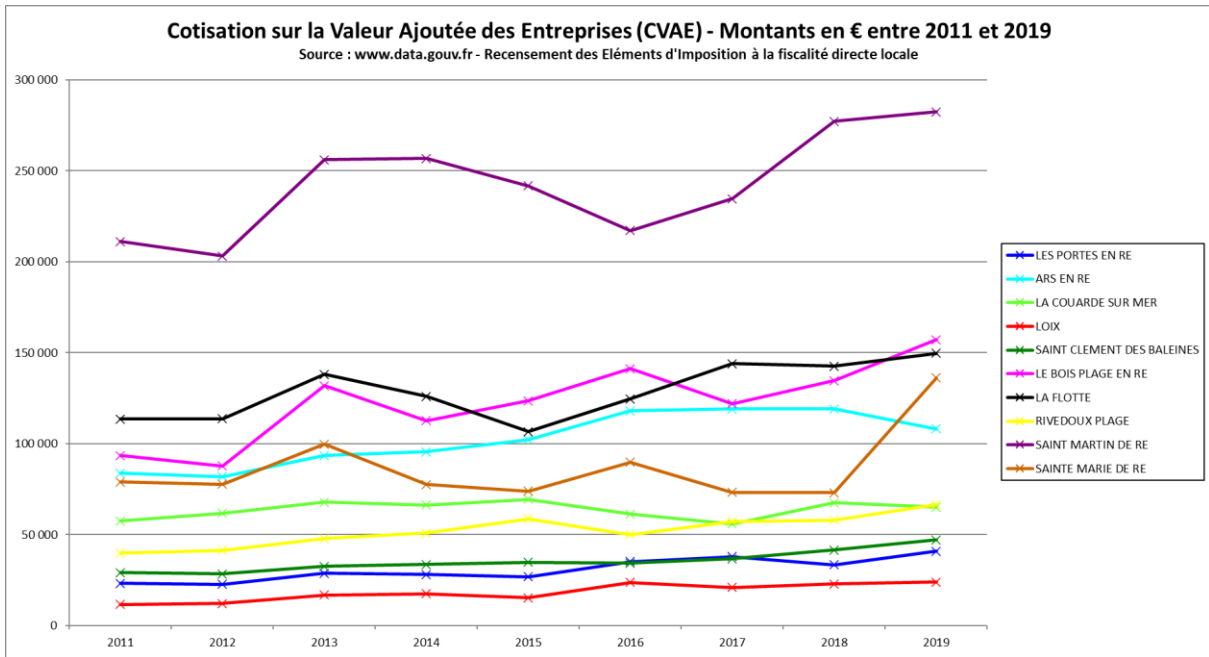
Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- concernant les bases imposables :
 - o a les bases imposables les plus élevées de l'ancien Canton Nord,
 - o et a enregistré la 3^{ème} plus forte hausse par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 107,32 % soit 8,44 % par an,
- concernant le taux d'imposition : en baisse régulière jusqu'en 2017, il est stable depuis cette date (- 2,04 % soit - 0,23 % par an),
- concernant le nombre d'assujettis :
 - o a les nombres d'assujettis les plus élevés de l'ancien Canton Nord,
 - o et a enregistré une progression plutôt élevée par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 60,48 % soit 5,40 % par an.
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o a les montants nets d'imposition les plus élevés de l'ancien Canton Nord depuis 2013,
 - o et a enregistré la 3^{ème} plus forte hausse par rapport aux autres communes de l'île de Ré : 119,46 % soit 9,13 % par an.

V.3.2.7 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'île de Ré, puis reversée en partie aux dix communes dans le cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).



Sur la période étudiée, la commune de La Couarde-sur-Mer :

- a des sommes mises en recouvrement plutôt élevées par rapport aux autres communes de l'ancien Canton Nord et plutôt faibles par rapport aux autres communes de l'Île de Ré,
- et a enregistré la plus faible hausse par rapport aux autres communes de l'Île de Ré : 13,45 % soit 1,59 % par an.

V.3.3 Taxe de séjour

Cette taxe prélevée au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et du département de la Charente-Maritime, concerne certains contribuables couardais.

La Communauté de Communes de l'Île de Ré avait institué, à compter du 1^{er} janvier 2016, une Taxe de séjour au forfait sur l'ensemble de son territoire.

Au 1^{er} janvier 2020 le mode forfaitaire a été abandonné au profit du mode réel : les éléments applicables à compter de cette date ont été votés lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 (https://cdcoledere.fr/sites/default/files/conseil-communautaire/file/2019.09.26-15-finances-taxi-sejour-dispositions_2020.pdf).

Le produit de cette taxe est de 2 M€ environ par an (2,270 M€ en 2019), dont un peu moins du quart est reversé aux dix communes de l'Île de Ré au titre des attributions de compensation (567 k€ en 2019 : cf. tableau ci-dessous).

Après consultation d'un avocat, évoquée dans la radioscopie de l'année dernière, le Conseil d'Administration de votre association n'a pas jugé nécessaire d'initier de démarche contentieuse avec la Communauté de Communes de l'Île de Ré au sujet de la Taxe de séjour puisque, notamment, le mode de perception forfaitaire, qu'il dénonçait, a été abandonné, à compter du 1^{er} janvier 2020, au profit du mode réel.

Le Conseil d'Administration de votre association se réjouit également que la proposition faite par Monsieur Patrick RAYTON, Maire de La Couarde-sur-Mer, lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019, de passer d'un rythme de déclaration mensuel à un rythme trimestriel, pour faciliter le travail des « petits hébergeurs », ait été entendue et soit appliquée (sous réserve du vote par le Conseil Communautaire) à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il appuiera également sa proposition, faite lors du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020, de rallonger encore le rythme de déclaration et donc de paiement (semestriel ou annuel), dans la mesure, bien entendu, des possibilités offertes par la loi et les règlements en la matière.

V.3.4 Attributions de compensation

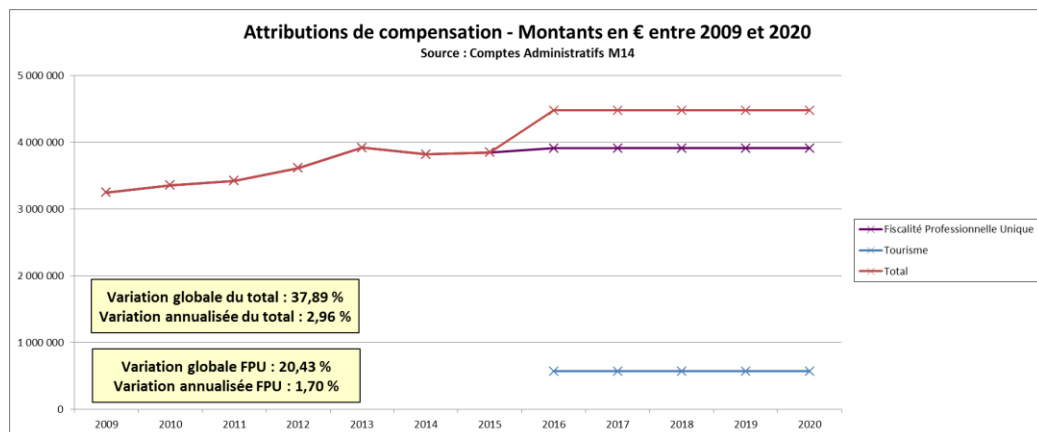
La Communauté de Communes de l'Île de Ré, collectant pour le compte de ses dix communes membres un certain nombre de taxes, procède à leur restitution, plus ou moins partielle, par l'intermédiaire d'une attribution de compensation votée en Conseil Communautaire.

Depuis 2016 une composante « Tourisme », censée compenser la partie « Animations » qui est restée à la charge des communes après transfert des Offices de Tourisme à la Communauté de Communes de l'Île de Ré, a été ajoutée à la composante « Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ».

La répartition de ces attributions de compensation entre les communes est la suivante :

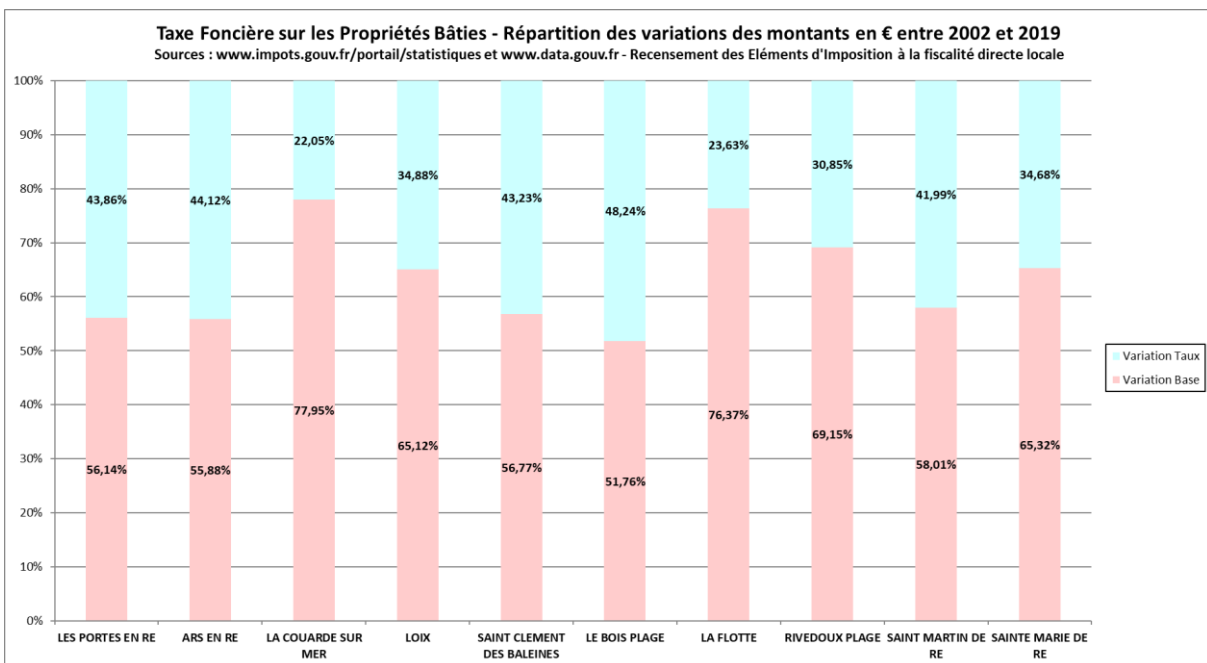
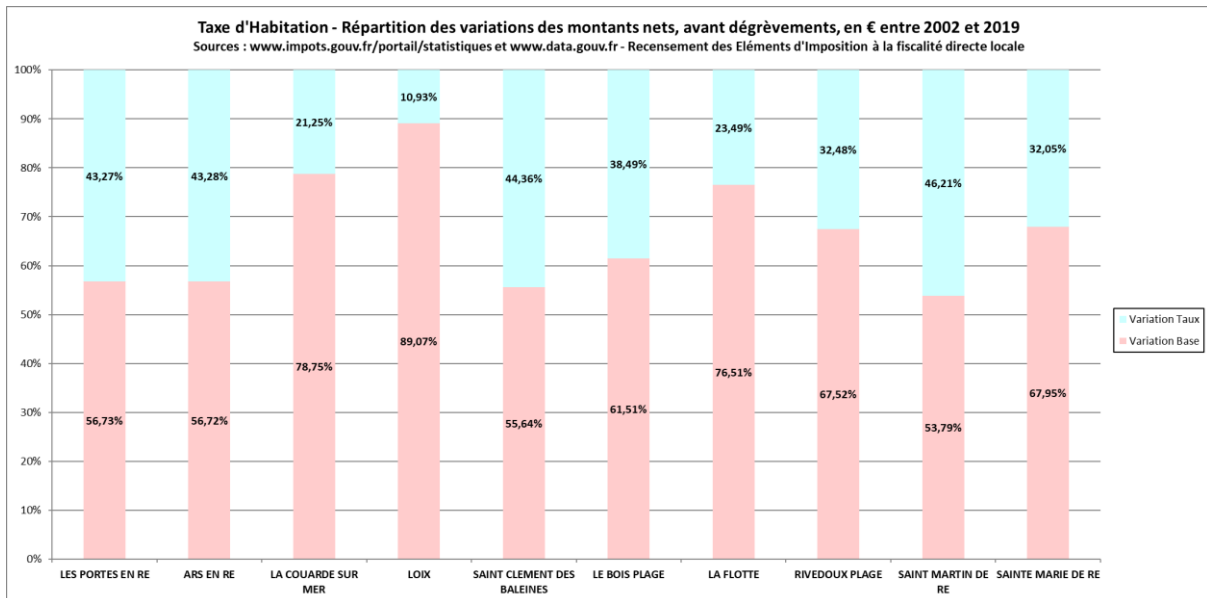
	Fiscalité professionnelle unique	Tourisme	TOTAL
ARS EN RE	419 180 €	84 502 €	503 682 €
LE BOIS PLAGE EN RE	707 873 €	167 819 €	875 692 €
LA COUARDE SUR MER	291 637 €	67 643 €	359 280 €
LA FLOTTE	681 521 €	100 655 €	782 176 €
LOIX	47 538 €	507 €	48 045 €
LES PORTES EN RE	137 172 €	16 712 €	153 884 €
RIVEDOUX-PLAGE	149 006 €	13 144 €	162 150 €
SAINT CLEMENT DES BALEINES	144 423 €	32 842 €	177 265 €
SAINTE MARIE DE RE	440 610 €	63 490 €	504 100 €
SAINT MARTIN DE RE	889 594 €	19 254 €	908 848 €
TOTAL	3 908 554 €	566 568 €	4 475 122 €

L'évolution de ces attributions de compensation est la suivante :



V.3.5 Analyse

Il est intéressant de regarder, pour les deux principales taxes auxquelles sont soumis les particuliers, à savoir la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la répartition de l'augmentation des montants collectés entre l'augmentation due aux bases d'imposition et l'augmentation due aux taux d'imposition.



On constate que, pour la commune de La Couarde-sur-Mer, les répartitions sont déséquilibrées :

- avec 78 % environ des augmentations globales dues à l'augmentation des bases d'imposition,
- et 22 % environ dues à l'augmentation des taux d'imposition.

V.3.6 Commentaires

V.3.6.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons déjà indiqué les « impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la commune de La Couarde-sur-Mer.

Ainsi dans le Compte Administratif de 2019 :

- l'article « 7311 – Contributions directes » représente 45,7 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement,
- à l'intérieur de l'article « 73 – Impôts et taxes » (2,372 M€) :
 - o l'article « 7311 – Contributions directes » représente 62,0 %,
 - o l'article « 7318 – Autres impôts locaux ou assimilés » représente 0,1 %,
 - o l'article « 73211 – Attribution de compensation » représente 15,1 % dont 12,3 % au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique et 2,9 % au titre du Tourisme,
 - o l'article « 7328 – Autres fiscalités reversées » représente 0,0 %,
 - o l'article « 7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés » représente 0,1 %,
 - o l'article « 7336 – Droits de place » représente 2,8 %,
 - o l'article « 7381 - Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » représente 19,8 %.

En matière de fiscalité touchant plus particulièrement les résidents :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties reste un impôt marginal,

- la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties représentent, en 2019 :
 - o plus de 99 % du trio Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties,
 - o et plus de 67 % si on y rajoute la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'impact de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement devra donc être suivi et analysé avec attention par l'équipe municipale même si, à ce jour, nous n'avons pas relevé d'influence négative dans les comptes de la commune de La Couarde-sur-Mer.

Votre association ne manquera pas, de son côté, de produire tous les documents et toutes les études utiles à la compréhension de cette réforme et de ses conséquences sur les comptes de la commune de La Couarde-sur-Mer.

V.3.6.2 Fiscalité des professionnels

En matière de fiscalité des professionnels, l'attribution de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique représentée, en 2019 :

- 15,1% de l'article « 73 – Impôts et taxes »,
- et plus généralement 11,2 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

Si ces pourcentages restent modestes :

- l'évolution, globalement à la hausse, de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) est un signe positif pour la commune de La Couarde-sur-Mer,
- de même que la stabilité du produit de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La présence d'une Zone Artisanale et d'un nombre significatif d'entreprises sur le territoire de la commune ne sont, bien entendu, pas étrangers à ces bons chiffres.

La commune de La Couarde-sur-Mer possède donc déjà des atouts pour le maintien d'une activité économique pérenne, notamment en dehors de la période estivale, et pour avoir un village attractif et vivant toute l'année.

VI. CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VI.1 Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2019, la répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune de La Couarde-sur-Mer (donc hors budgets annexes) et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419 et 6459)	1 004	55%	20%
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	218	12%	1%
61 SERVICES EXTERIEURS	286	16%	31%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	184	10%	-4%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	97	5%	33%
63 IMPOTS ET TAXES	33	2%	28%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	0%	-59%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	-
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 823	100%	17%

On constate, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les charges de personnel représentent la majeure partie des charges courantes de fonctionnement soit en moyenne, pour la commune de La Couarde-sur-Mer, de 2009 à 2019, plus de la moitié.

D'autre part, si on compare les charges courantes de fonctionnement de 2019 aux charges courantes de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2019 on obtient les éléments suivants :

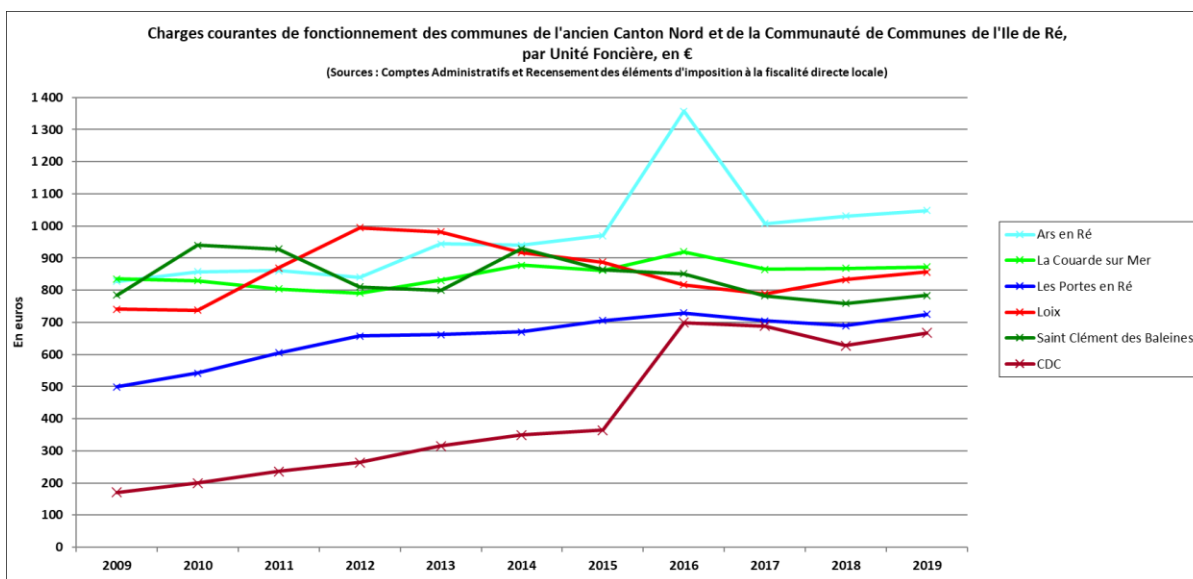
	2019 réel		2019 calculé avec inflation	
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419 et 6459)	1 115	56%	1 041	55%
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	202	10%	225	12%
61 SERVICES EXTERIEURS	328	17%	281	15%
60 ACHATS NON-STOCKABLES	193	10%	225	12%
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	113	6%	95	5%
63 IMPOTS ET TAXES	26	1%	23	1%
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	0	0%	0	0%
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	0	0%
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	1 976	100%	1 890	100%

Globalement le total des charges courantes de fonctionnement réelles et calculées en tenant compte de l'inflation sont assez proches (moins de 5 % d'écart), ce qui a tendance à signifier une maîtrise de ces dépenses.

Ce constat, plutôt rare, doit être porté au crédit des équipes municipales et pourrait avantageusement inspirer d'autres collectivités locales de l'île de Ré.

VI.2 Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière

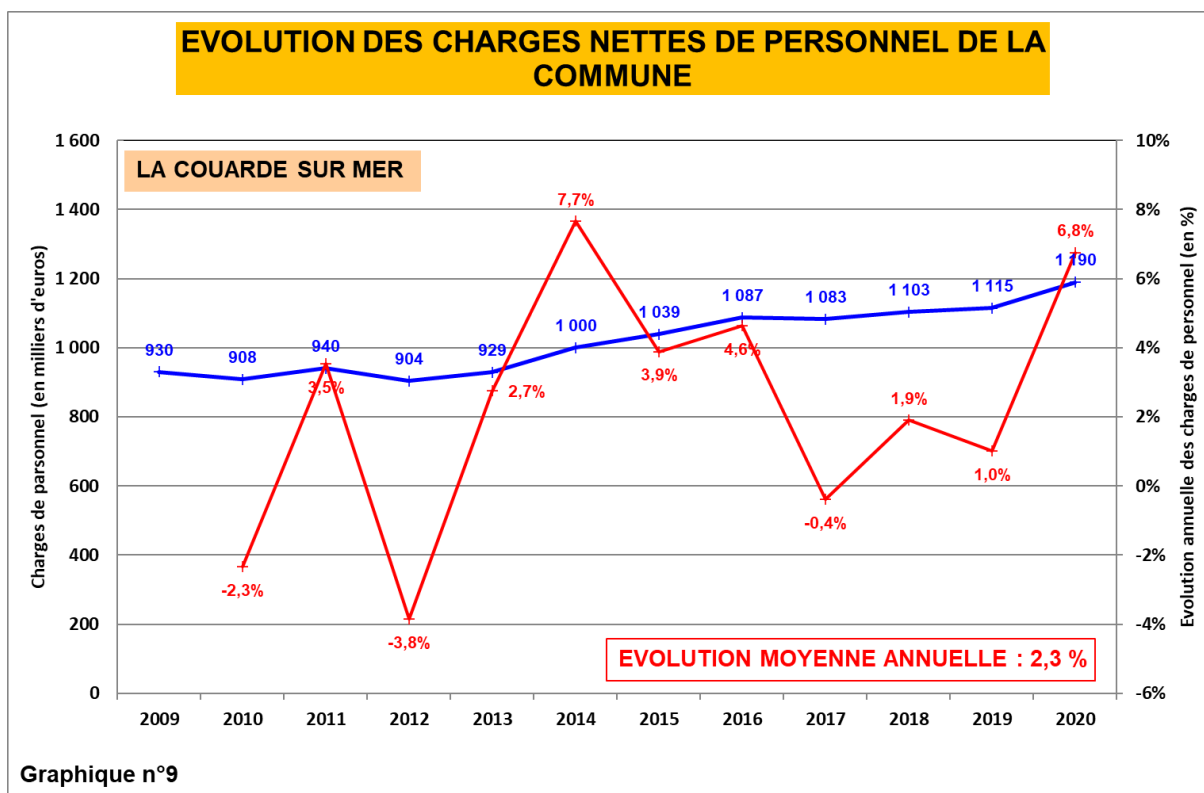
Rapportées aux Unités Foncières, les charges courantes de fonctionnement des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



Sur la période étudiée les charges courantes de fonctionnement de la commune de La Couarde-sur-Mer sont relativement stables (entre 800 et 900 €) et ne se distinguent pas particulièrement des autres collectivités de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

VI.3 Charges de personnel

VI.3.1 Evolutions des charges nettes de personnel



Graphique n°9

La hausse de ces charges nettes de personnel n'a pas été constante entre 2009 et 2020, connaissant trois baisses en 2010 (- 2,3 %), en 2012 (- 3,8 %) et en 2017 (- 0,4 %).

Le Budget Primitif 2020 annonce, quant à lui, la 2^{ème} plus forte hausse de la période à 6,8 % : il faut espérer que cette hausse ne se réalise pas ou, qu'au pire, elle soit surévaluée !

VI.3.2 Proportions relatives des charges nettes de personnel

Comme le montre le graphique ci-dessous :

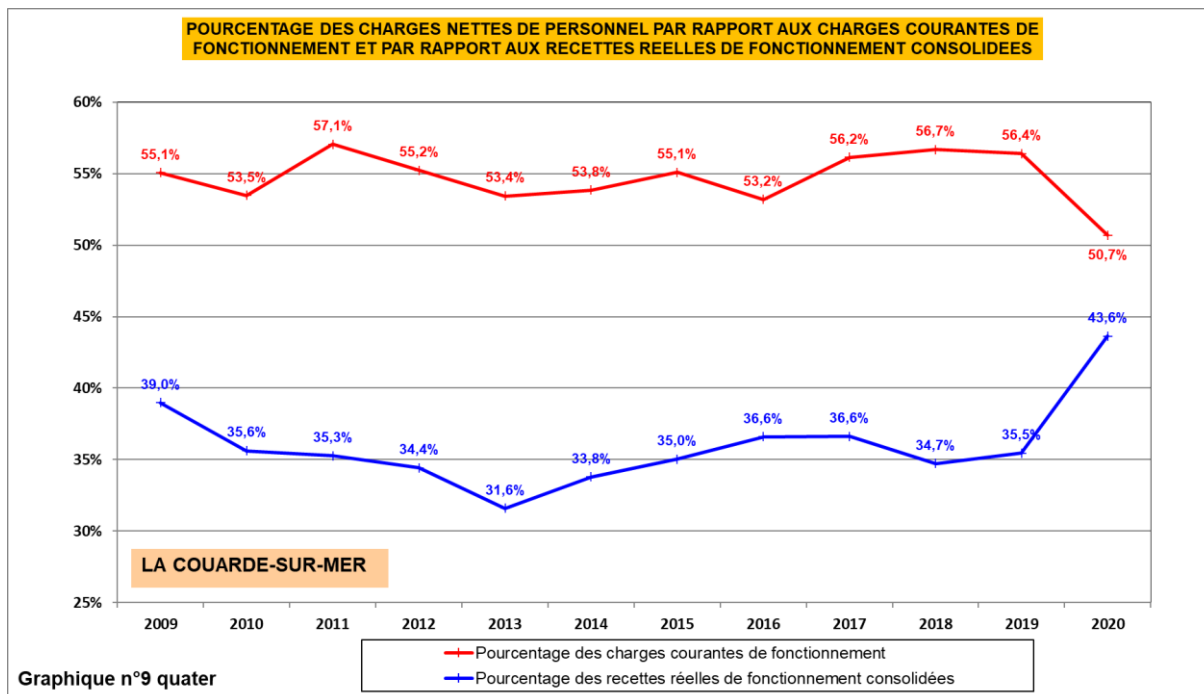
- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des charges courantes de fonctionnement est plutôt stable, hormis dans les prévisions de 2020, oscillant autour de 55 %,

- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des recettes réelles de fonctionnement consolidées, s'il a connu une phase de décroissance entre 2009 et 2013, a ultérieurement enregistré une phase de croissance jusqu'en 2016 / 2017 ; les années 2018 et 2019 marquant, en la matière, un ralentissement bienvenu.

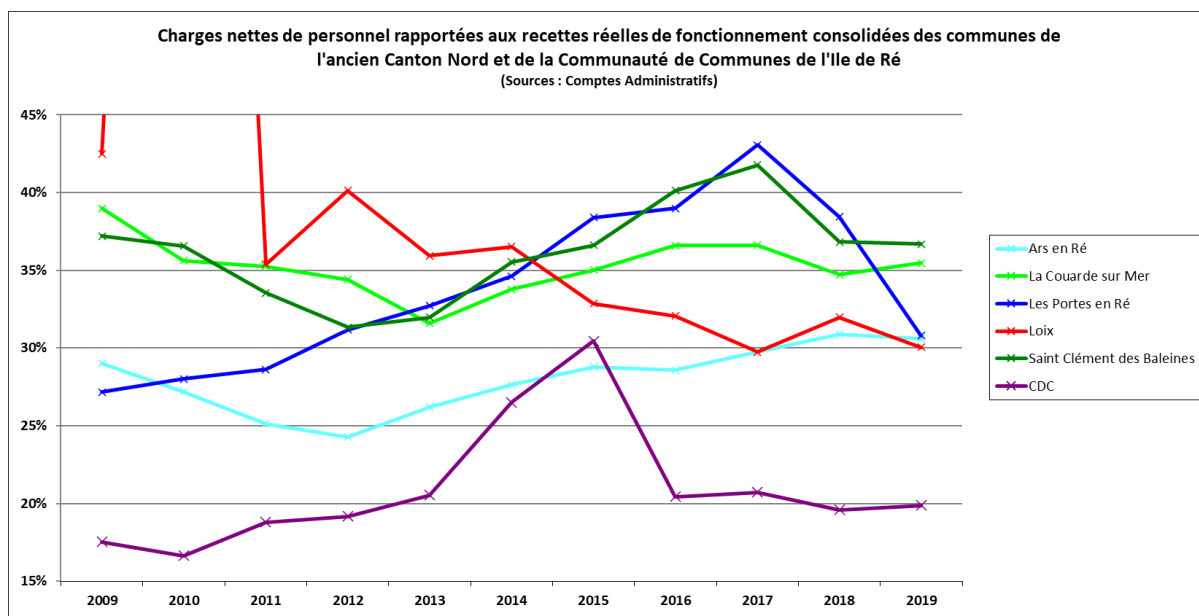
Les prévisions budgétaires de 2020, si elles se réalisent, marqueraient :

- une forte dégradation de l'indicateur lié aux recettes réelles de fonctionnement consolidées,
- et une amélioration de celui lié aux charges courantes de fonctionnement, la hausse globale de ces dernières étant supérieure à la hausse particulière des charges nettes de personnel.

Mais à année exceptionnelle...

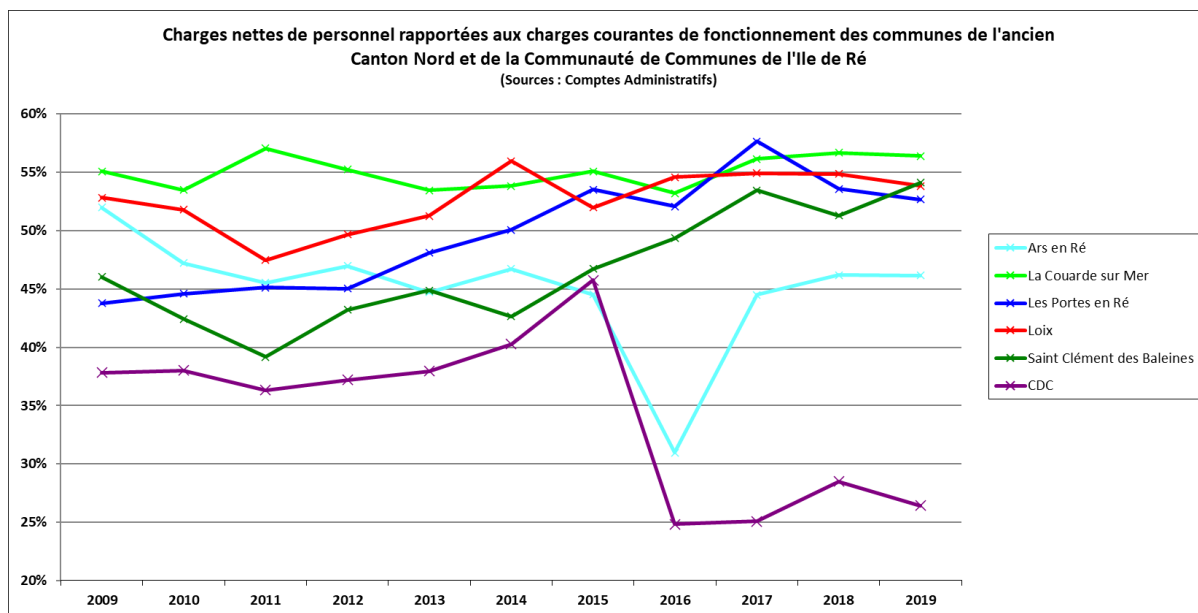


Comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, les données de la commune de La Couarde-sur-Mer ressortent comme suit :



En matière de charges nettes de personnel rapportées aux recettes réelles de fonctionnement consolidées, la commune de La Couarde-sur-Mer se situait, entre 2015 et 2018, dans une position intermédiaire par rapport aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré.

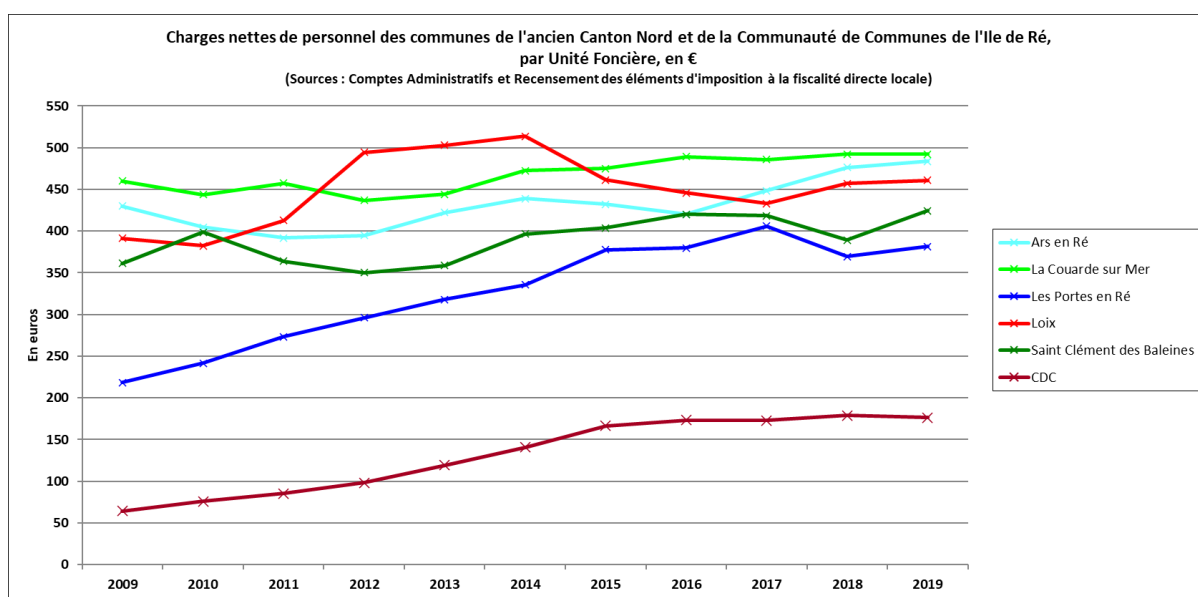
En 2019, elle n'est plus devancée en la matière que par la commune de Saint-Clément-des-Baleines.



En matière de charges nettes de personnel rapportées aux charges courantes de fonctionnement, la commune de La Couarde-sur-Mer présente, sauf exceptions (en 2014, 2016 et 2017), les niveaux les plus élevés sur la période étudiée.

VI.3.3 Charges nettes de personnel par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les charges nettes de personnel des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



Les charges nettes de personnel par Unité Foncière de la Commune de La Couarde-sur-Mer étaient, entre 2009 et 2011, et sont depuis 2015 les plus élevées des collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré.

VI.3.4 Commentaires

Pour la commune de La Couarde-sur-Mer, les charges nettes de personnel semblent plutôt maîtrisées même si elles demeurent à un niveau assez élevé en pourcentage des charges courantes de fonctionnement.

Il conviendra également de les maintenir à un niveau raisonnable proportionnellement aux recettes réelles de fonctionnement consolidées comme cela était le cas par le passé.

Par ailleurs deux questions restent en suspens, comme pour toutes les autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré :

- sur une période comparable, la hausse annuelle moyenne des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes, a été de 11,8 % ; on est donc en droit de se demander :
 - o pourquoi les charges de personnel de la commune de La Couarde-sur-Mer n'ont pas diminuées en valeur absolue ou, à défaut, n'ont pas connues une hausse moyenne annuelle plus faible,
 - o et de ce fait si elles sont réellement maîtrisées ?

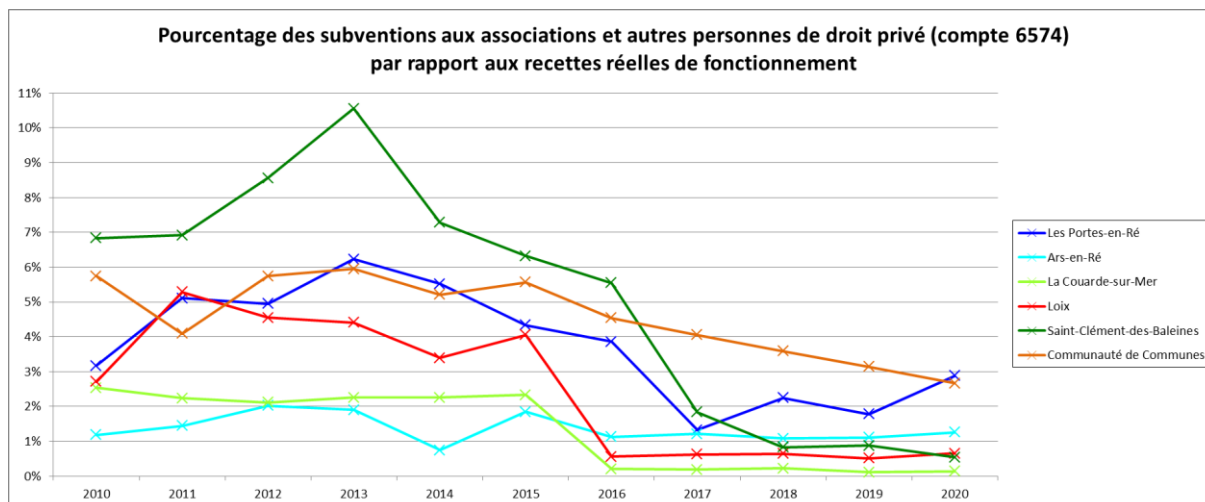
- l'impact des charges de personnel dans les comptes de la commune est-il compatible avec l'évolution des recettes de fonctionnement (baisse des dotations de l'Etat, réforme de la fiscalité locale...)?

Autant de questions que nous ne manquerons pas de poser à Monsieur le Maire.

VI.4 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

Pour la période de 2010 à 2020 les rapports entre les « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (article 6574 des Comptes Administratifs et des derniers Budgets Primitifs) et les recettes réelles de fonctionnement pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'île de Ré et la Communauté de Communes de l'île de Ré sont les suivants :



N. B. : pour mémoire les pourcentages très élevés, concernant la commune de Saint-Clément-des-Baleines jusqu'en 2016, étaient dus au soutien financier qu'elle apportait à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue.

Dans une tendance générale à la modération, la commune de La Couarde-sur-Mer se montre plutôt économe, notamment depuis 2016, avec les associations qu'elle soutient, par rapport aux autres communes de l'ancien Canton Nord de l'île de Ré et à la Communauté de Communes de l'île de Ré.

L'annexe « IV B1.7 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Liste des concours attribués à des tiers » du Compte Administratif 2019 de la commune de La Couarde-sur-Mer, est vierge dans les éléments en notre possession. Cependant :

- 3 542 € ont été attribués lors du Conseil Municipal du 25 mars 2019 selon la répartition reprise ci-dessous,
- le poste « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Compte Administratif 2019 ressort à 3 542 €,
- il y a donc concordance entre ces deux sources.

Pour 2020 les éléments sont tirés du compte-rendu du Conseil Municipal du 23 juin 2020, l'annexe « IV B1.7 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Liste des concours attribués à des tiers » du Budget Primitif en notre possession étant également vierge sur ce sujet.

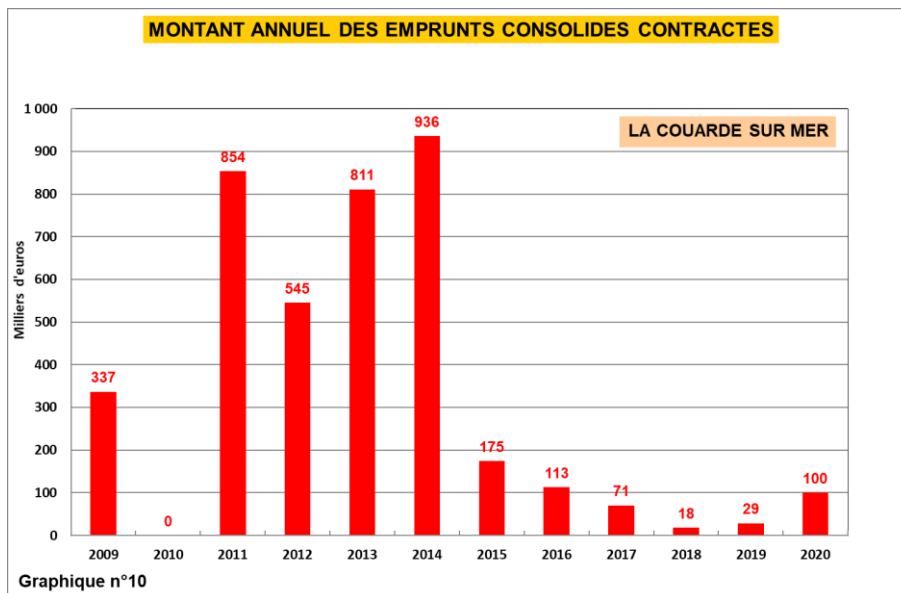
Nom des bénéficiaires	2019	2020
Personnes de droit privé	3 500,00	3 700,00
Associations	3 500,00	3 700,00
Club de l'Amitié	3 000,00	3 500,00
Anciens Combattants	300,00	
Anciens Cols Bleus	200,00	200,00
Personnes de droit public	42,00	43,00
Chambre des Métiers 17	42,00	43,00
TOTAL GENERAL	3 542,00	3 743,00

Pour information la somme portée au débit de l'article « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » dans le Budget Primitif 2020 de la commune est de 3 700 €.

VII. EMPRUNTS

VII.1 Emprunts bancaires

Les montants annuels réellement empruntés sur la période de 2009 à 2019, et prévisionnel pour l'année 2020, par la commune pour son Budget Général et ses Budgets Annexes, sont les suivants :



On notera les montants empruntés très importants des années 2011 à 2014. Ces montants sont à mettre en parallèle de grosses dépenses d'investissement : travaux suite à la tempête Xynthia, espace marché du Mail, îlot de la Mairie...

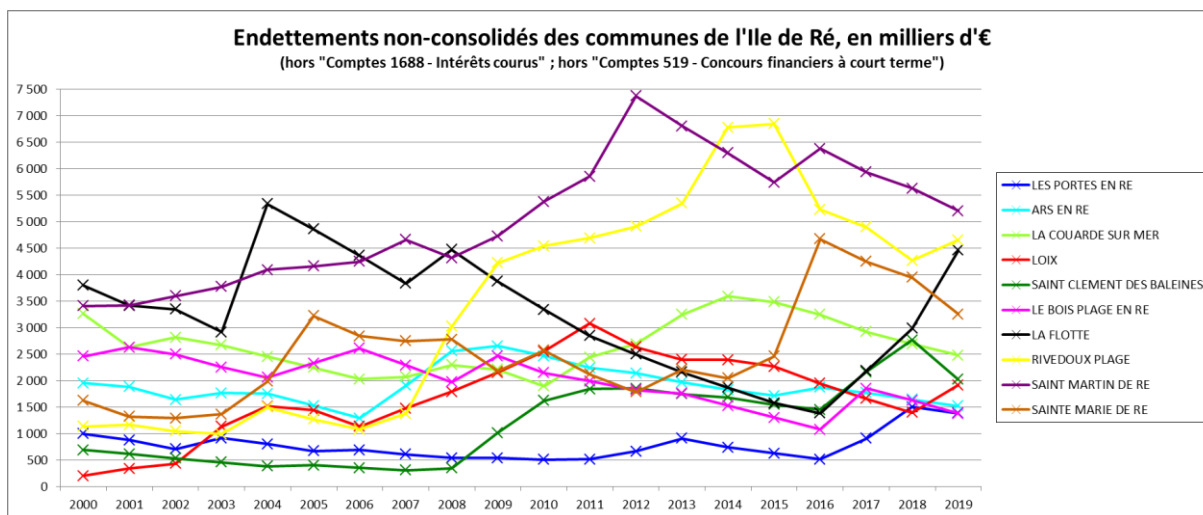
VII.2 Crédit de trésorerie

Il n'y a pas eu de tirage sur ligne de trésorerie en 2019.

VIII. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

VIII.1 Endettement non-consolidé

Dans notre étude intitulée « Etude sur l'endettement des communes de l'île de Ré et de la Communauté de Communes de l'île de Ré » (<http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Endettement.pdf>), nous avons publié le graphique suivant (mis à jour avec les données de 2019) :

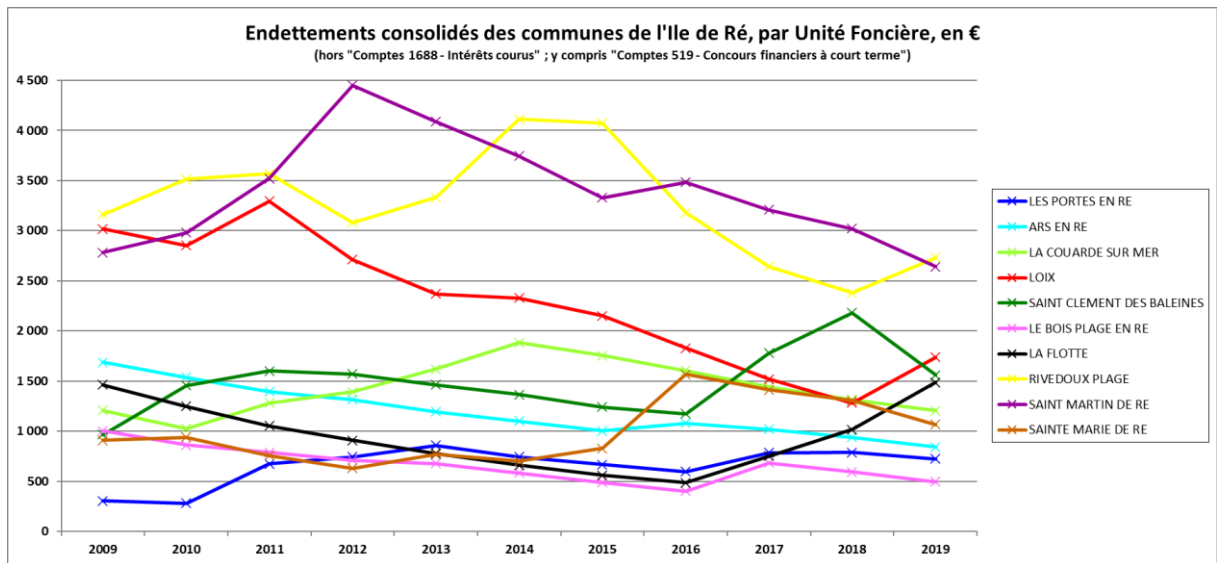
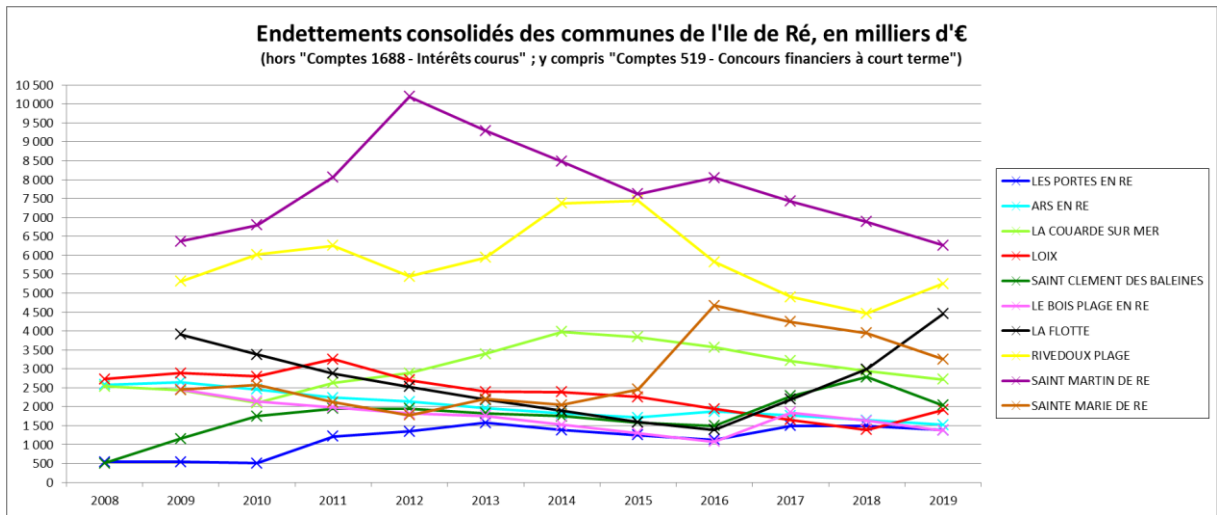


Comme nous l'écrivions à l'époque « Cet endettement non-consolidé, pour simple d'accès qu'il soit, ne donne qu'une vision très imparfaite de la situation d'endettement global des collectivités locales. En effet, il ne tient pas compte des avances et des lignes de trésorerie auxquelles peuvent faire appel ponctuellement certaines collectivités locales et qui constituent des dettes financières qu'elles devront rembourser, de l'endettement porté par le(s) éventuel(s) Budget(s) Annexe(s). Il ne devra donc être utilisé qu'avec parcimonie et on lui préférera, à chaque fois que cela sera possible, l'endettement consolidé ».

Pour la commune de La Couarde-sur-Mer ce phénomène existe et il est donc impératif que l'équipe municipale garde une vision globale de son endettement consolidé (cf. graphique ci-dessous) quels que soient les Budgets Annexes et leur nombre.

VIII.2 Endettement consolidé

VIII.2.1 Endettements consolidés des communes de l'île de Ré



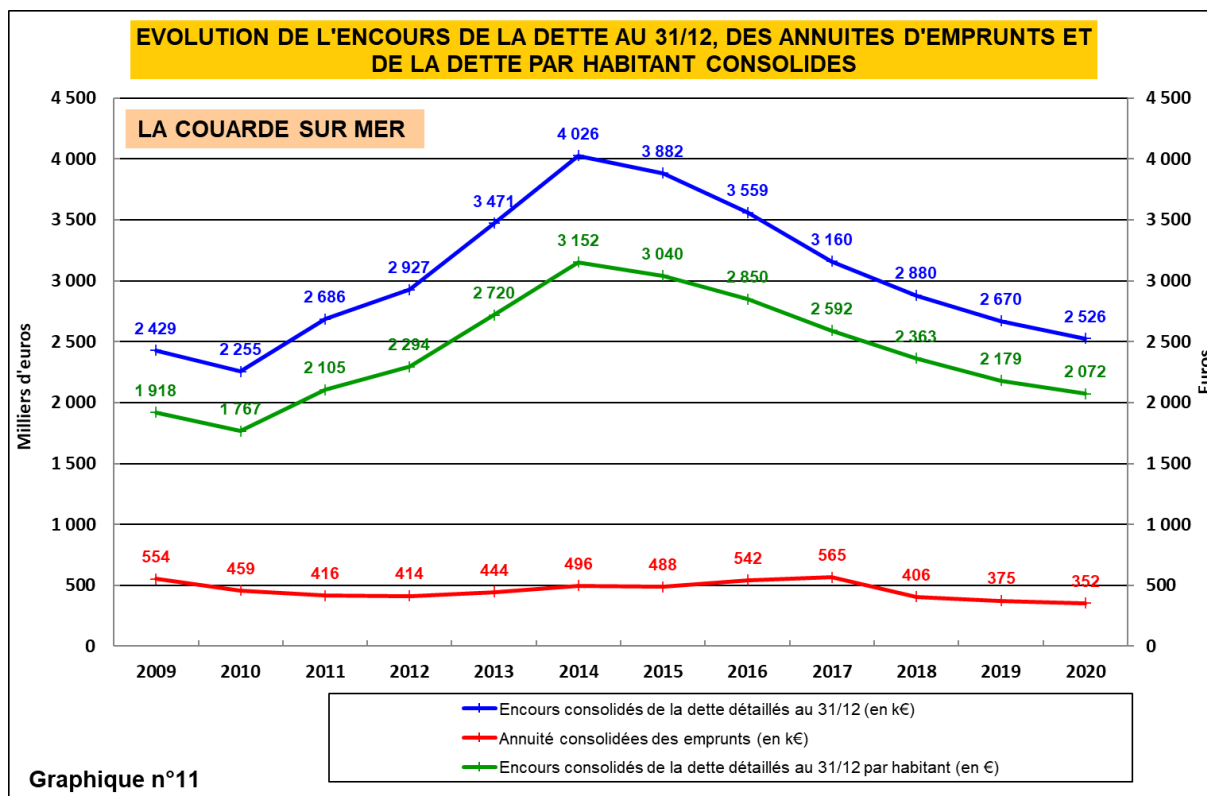
Pour les comparaisons entre les communes de l'île de Ré, l'endettement consolidé par Unité Foncière est le plus probant. On constate ainsi :

- qu'à son pic (en 2014) celui de la commune de La Couarde-sur-Mer restait significativement éloigné des plus hauts atteints par les communes de Saint-Martin-de-Ré et de Rivedoux-Plage,
- qu'en 2019 il présente un niveau intermédiaire.

VIII.2.2 Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la commune de La Couarde-sur-Mer

Le graphique ci-dessous, réalisé à partir des Comptes Administratifs et des Budgets Primitifs, indique l'évolution :

- de l'encours consolidé de la dette,
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette consolidée par habitant.



La courbe bleue (Encours de la dette consolidée au 31/12) et la courbe rouge (Annuité des emprunts consolidés) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours de la dette consolidée au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

On distingue, pour les encours consolidés, trois périodes différentes :

- une période de baisse entre 2009 et 2010,
- une période de hausse entre 2011 et 2014,
- une période de baisse à partir de 2015.

Pour les annuités consolidées, les évolutions sont plus contrastées :

- baisse de 2009 à 2012,
- hausse en 2013, puis 2014,
- légèrement baisse en 2015,
- reprise de la hausse jusqu'en 2017,
- baisse significative à partir de 2018 (échéance de plusieurs emprunts).

VIII.2.3 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :

Dettes fin année (N) = Dettes fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités : https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex?_flowId=accueilcclloc-flow et/ou Comptes de Gestion).

Avec le premier type de contrôle on constate, dans les comptes de la commune de La Couarde-sur-Mer, un décalage dans l'enregistrement des opérations d'emprunt bancaire :

- l'Annexe « IV A2.2 – Eléments du bilan – Etat de la dette – Répartition par nature de dette » des Budgets Primitifs et des Comptes Administratifs ne les fait apparaître que l'année où les remboursements débutent,
- *a contrario* ces opérations sont enregistrées en recettes d'investissement dès leur signature.

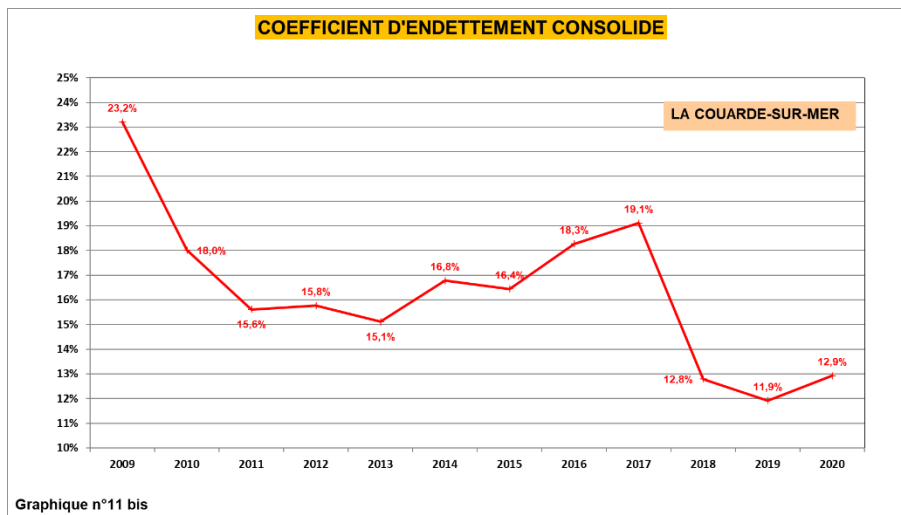
Ceci explique les différences que votre association constate régulièrement.

Avec le second type de contrôle nous constatons également des décalages systématiques : nous ne manquerons pas de rappeler à Monsieur le Maire l'importance d'établir et de diffuser des éléments financiers (Comptes Administratifs) concordants avec la comptabilité publique (Comptes de Gestion).

VIII.3 Coefficient d'endettement consolidé

Le coefficient d'endettement consolidé de la commune correspond au rapport entre les annuités de la dette consolidée (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement consolidées.

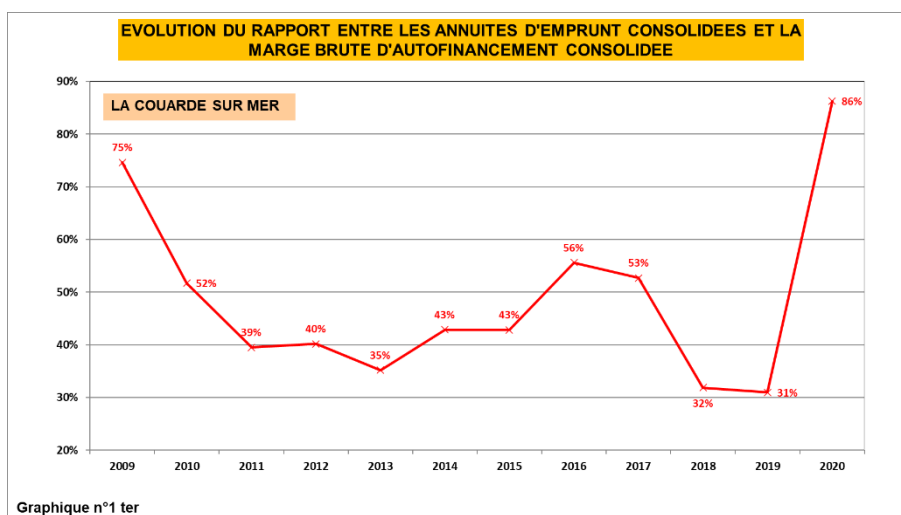
Il montre quelle est la part des recettes réelles utilisée chaque année au remboursement de la dette.



Ce coefficient est en nette amélioration depuis 2018.

Il existe d'autres indicateurs de suivi comme :

- le rapport entre l'annuité des emprunts consolidés (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement consolidée :
 - o ce rapport est en moyenne de 49 % entre 2009 et 2020, avec une pointe à 86 % annoncée pour 2020,
 - o ce qui reste élevé et ampute significativement la marge laissée à la municipalité pour financer de nouveaux investissements... sauf à augmenter ses ressources : augmentation des impôts locaux, augmentation de l'endettement, aliénation de biens communaux... ou économies drastiques sur ses coûts de fonctionnement !



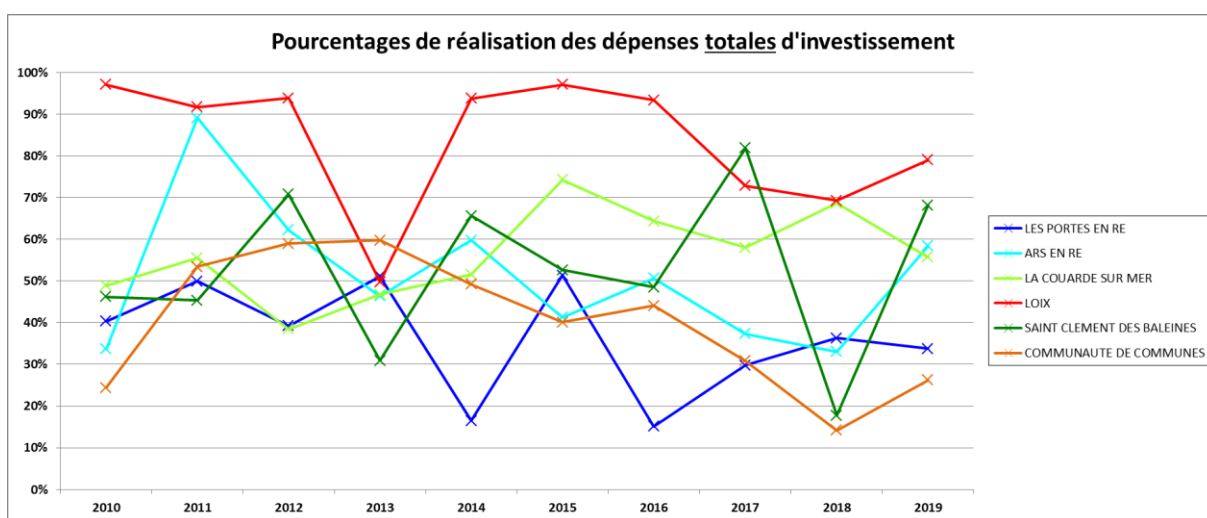
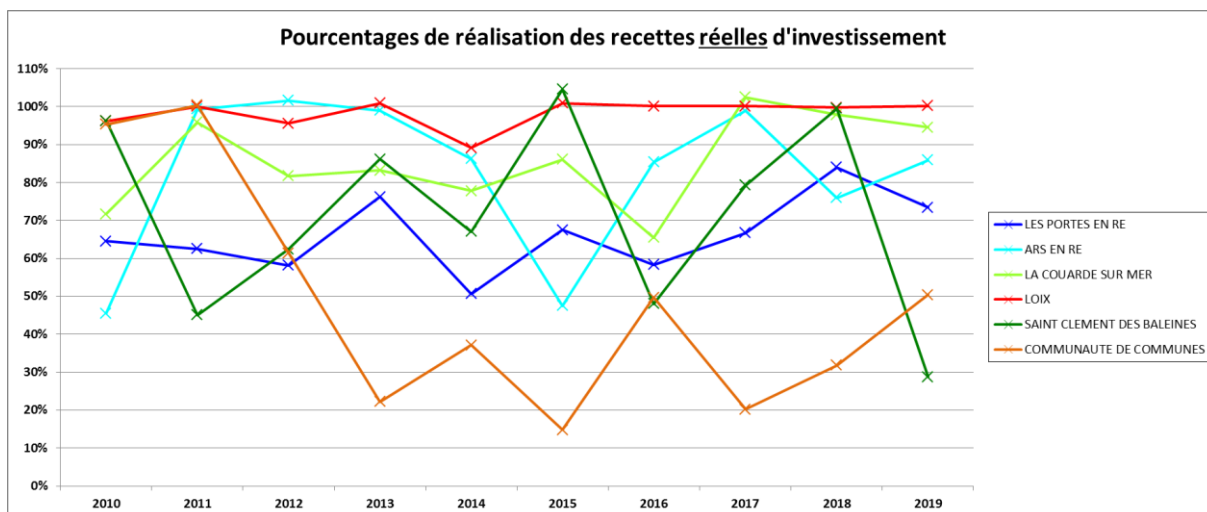
- le ratio de désendettement, souvent mentionné par les collectivités locales, qui exprime, en années, le rapport entre le capital restant dû au 31 décembre et la Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) : ce ratio est de 2,35 années pour la commune de La Couarde-sur-Mer au 31 décembre 2019, en prenant en compte l'endettement mentionné dans le Compte de Gestion de 2019 plutôt que l'endettement mentionné à l'Annexe « IV A2.2 – Eléments du bilan – Etat de la dette – Répartition par nature de dette » du Compte Administratif de 2019, soit une valeur significativement éloignée du seuil d'alerte fixé à 12 années.

IX. INVESTISSEMENTS

IX.1 Réalisation des budgets d'investissement

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif. L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif.

On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement : ainsi plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses d'investissement.



Pour la commune de La Couarde-sur-Mer, dans les Budgets Primitifs :

- les recettes réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) étaient régulièrement, jusqu'en 2016, surévaluées jusqu'à plus de 30 % ; les années 2017, 2018 et 2019 marquant une très nette amélioration de cet indicateur qui avoisine de nouveau 100 %,
- et les dépenses réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont systématiquement surévaluées de 25 à 65 %.

Il s'en suit que l'image donnée par les Budgets Primitifs des opérations d'investissement est erronée et permet de douter de la capacité des élus locaux à gérer ces opérations au plus près et au mieux des intérêts de la commune, et donc de ses résidents / contribuables.

A l'avenir cette question devrait constituer un point d'amélioration de la gestion par l'équipe municipale : elle pourra peut-être s'inspirer avantagement de la pratique de la commune de Loix qui, si elle n'est pas parfaite, se distinguait jusqu'en 2016, sauf exception, par sa régularité et sa plus grande justesse.

IX.2 Opérations d'équipement

Certains investissements sont détaillés dans des opérations d'équipement.

IX.2.1 Réalisées en 2019

Pour l'année 2019, les opérations d'équipement de la commune de La Couarde-sur-Mer sont les suivantes :

N°	Intitulé	2019											
		Dépenses					Recettes						
		Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Dépenses annulées	Budget (BP+DM+RAR N-1)	Réalisation	% réalisé	Solde	RAR	Recettes annulées
1002	Matériel services techniques	40 700,00	7 661,67	19%	33 038,33		33 038,33						
1003	Matériel services administratifs	17 336,00	15 215,22	88%	2 120,78	421,84	1 698,94						
1004	Matériel divers services	78 908,32	42 090,24	53%	36 818,08	8 444,42	28 373,66	2 100,00		0%	2 100,00		2 100,00
1005	Travaux bâtiments divers	625 045,92	287 827,16	46%	337 218,76	187 436,58	149 782,18	110 900,00	24 406,17	22%	86 493,83	71 473,83	15 020,00
1006	Travaux de V. R. D. divers	878 920,24	522 243,07	59%	356 677,17	69 323,38	287 353,79	57 830,91	40 145,50	69%	17 685,41	24 200,00	-6 514,59
1007	Travaux plages	5 000,00	1 552,85	31%	3 447,15		3 447,15						
1008	Travaux E. P. SDEER	9 383,93		0%	9 383,93	2 383,93	7 000,00	8 900,00		0%	8 900,00	8 900,00	0,00
12	L'île aux Loisirs	6 900,00	2 415,20	35%	4 484,80	1 600,86	2 883,94						
122	Gros travaux sur réseau pluvial	32 200,00		0%	32 200,00	29 760,00	2 440,00						
TOTAL		1 694 394,41	879 005,41	52%	815 389,00	299 371,01	516 017,99	179 730,91	64 551,67	36%	115 179,24	104 573,83	10 605,41

Les deux opérations d'équipement « n°1005 – Travaux bâtiments divers » et « n°1006 – Travaux Voiries Réseaux Distributions (V. R. D.) divers », représentent plus de 92 % des dépenses réalisées en 2019.

Les montants des Restes à Réaliser (RAR) représentent, au total, 18 % des dépenses budgétisées.

IX.2.2 Budgétisées en 2020

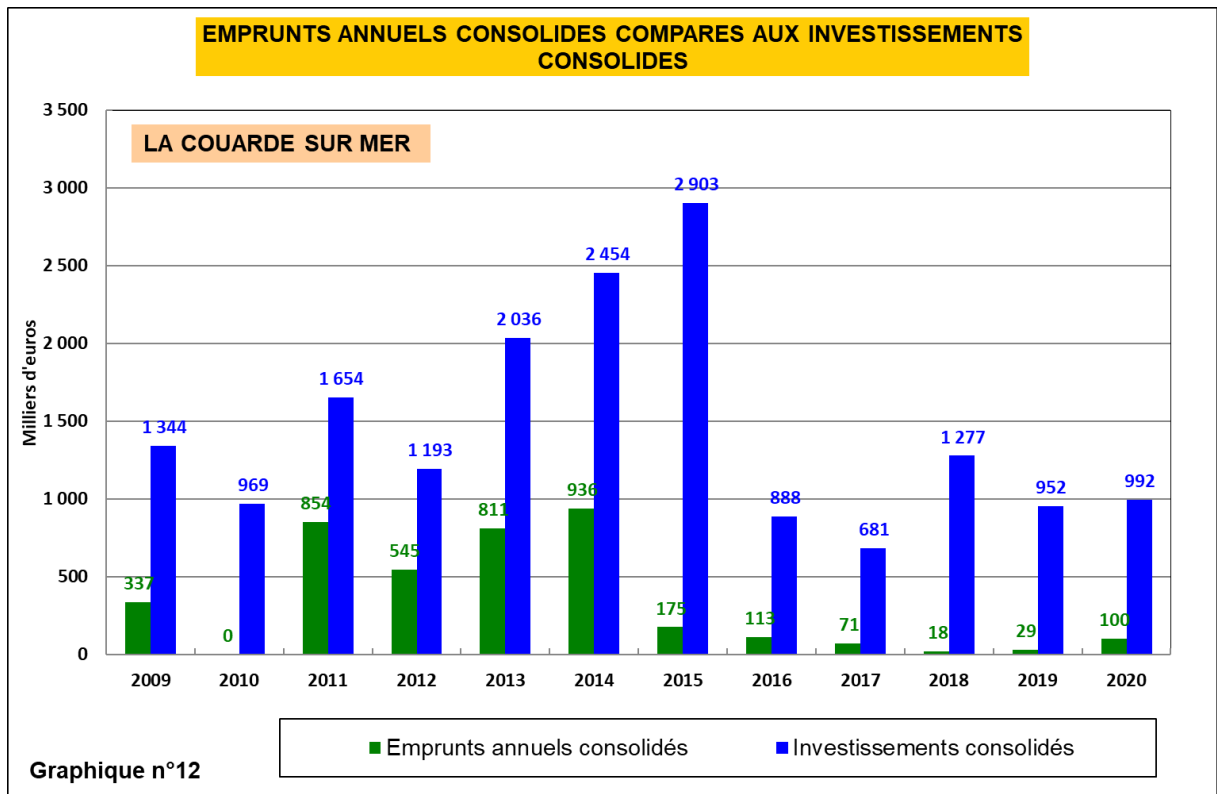
Pour l'année 2020, les opérations d'équipement de la commune de La Couarde-sur-Mer budgétisées, y compris les restes à réalisés reportés de 2019, sont les suivantes :

N°	Intitulé	2020	
		Dépenses	Recettes
1002	Matériel services techniques	43 600,00	
1003	Matériel services administratifs	7 834,77	
1004	Matériel divers services	14 600,00	
1005	Travaux bâtiments divers	96 000,00	38 184,92
1006	Travaux de V. R. D. divers	777 100,00	85 200,00
1007	Travaux plages	6 000,00	
1008	Travaux E. P. SDEER	1 400,00	8 900,00
12	L'Ile aux Loisirs	2 000,00	
122	Gros travaux sur réseau pluvial	3 790,00	
TOTAL		952 324,77	132 284,92

Comme en 2019, les deux opérations d'équipement « n°1005 – Travaux bâtiments divers » et « n°1006 – Travaux Voiries Réseaux Distributions (V. R. D.) divers », sont les principaux postes de dépenses budgétisées : soit 92 % du total.

IX.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissement consolidées et des emprunts consolidés contractés (effectifs de 2009 à 2019 et prévues en 2020).



On notera que, sur toute la période étudiée, les montants empruntés sont systématiquement inférieurs aux montants des investissements.

D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

IX.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les maires justifient certains investissements, en raison des subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la commune, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat financent indirectement lesdites subventions. Les obtentions de celles-ci se font certes

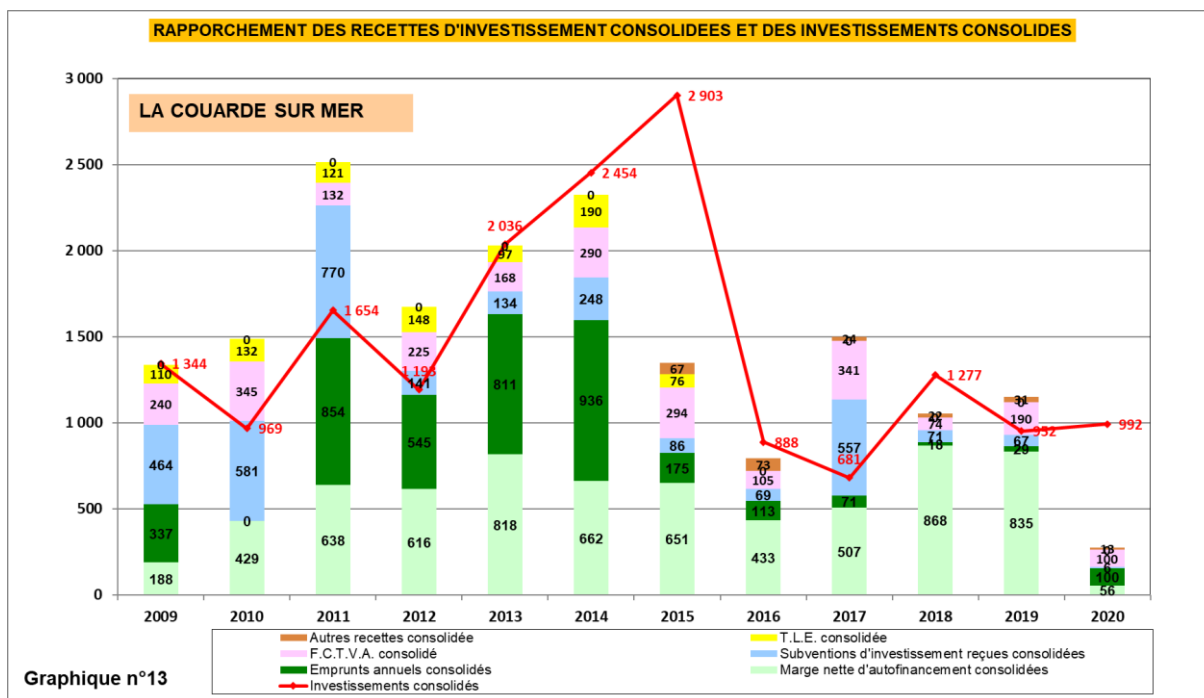
suivant certaines décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également au niveau administratifs supérieurs. On ne peut rester insensibles aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient ! Un investissement doit être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

IX.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) essentiellement,
- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens communaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la commune aux investissements réalisés ou prévus pour 2020.



Il montre à vue d'œil qu'il y aurait un manque de financement des flux sortants par les flux entrants en 2013, 2014, 2015, 2016, 2018 et 2020.

IX.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, ce sont les « excédents » des exercices précédents qui permettent de faire face à ces « manques » en dégageant un solde de trésorerie :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
(1) Recettes d'investissement consolidées	813	1 058	1 023	513	400	728	523	247	922	168	288	119
(2) Investissements consolidés	1 344	969	1 654	1 193	2 036	2 454	2 903	888	681	1 277	952	992
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	-530	89	-631	-680	-1 637	-1 726	-2 381	-641	241	-1 109	-664	-874
(4) Marge nette d'autofinancement consolidée	188	429	638	616	818	662	651	433	507	868	835	56
(5) Solde du besoin de financement = (3) - (4)	-342	518	6	-63	-819	-1 064	-1 730	-207	748	-241	171	-817
(6) Emprunts annuels consolidés	337	0	854	545	811	936	175	113	71	18	29	100
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	-5	518	860	482	-7	-128	-1 555	-95	819	-223	200	-717
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	-5	513	1 373	1 855	1 847	1 719	164	70	889	665	865	148

Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de situation cumulée à la fin de l'exercice 2008 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2009).

X. DISPONIBILITES

X.1.1 Fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence

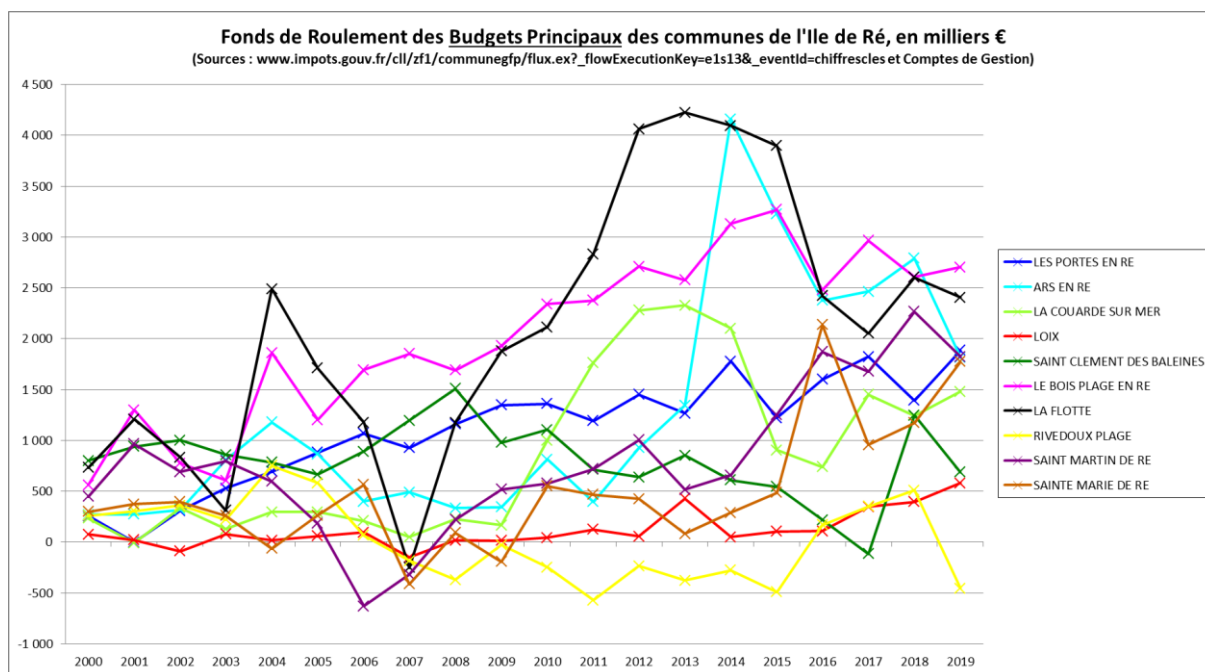
correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. »

D'un point de vue pratique, un Fond de Roulement positif permet à la collectivité locale de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et les paiements de dépenses de son cycle normal de fonctionnement et le solde éventuel contribue à former sa trésorerie nette : elle dispose alors « d'un matelas financier ».

A l'inverse un Fonds de Roulement nul ou négatif prive la collectivité locale d'une certaine « aisance financière » et met sa trésorerie sous pression.

X.1.1.1 Fonds de roulement du Budget Général

On peut donc calculer les Fonds de Roulement de toutes les collectivités locales de l'île de Ré à partir des Comptes de Gestion à notre disposition ou les récupérer directement sur le site Internet de l'Administration Fiscale française (www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communeqfp/flux.ex).



On constatera que la commune de La Couarde-sur-Mer a vu sur cette période son Fonds de Roulement :

- stagner jusqu'en 2009,
- croître fortement jusqu'en 2013,
- décroître fortement jusqu'en 2016,
- croître significativement en 2017,
- puis être à peu près stable depuis.

L'excédent définitif que la commune a dégagé au cours du temps, pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », représente donc, à la fin de l'année 2019 (1,478 M€) :

- cinq mois et demi environ de recettes réelles de fonctionnement (base 2019),
- plus de sept mois de recettes fiscales (base 2019),
- plus de dix mois de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2019).

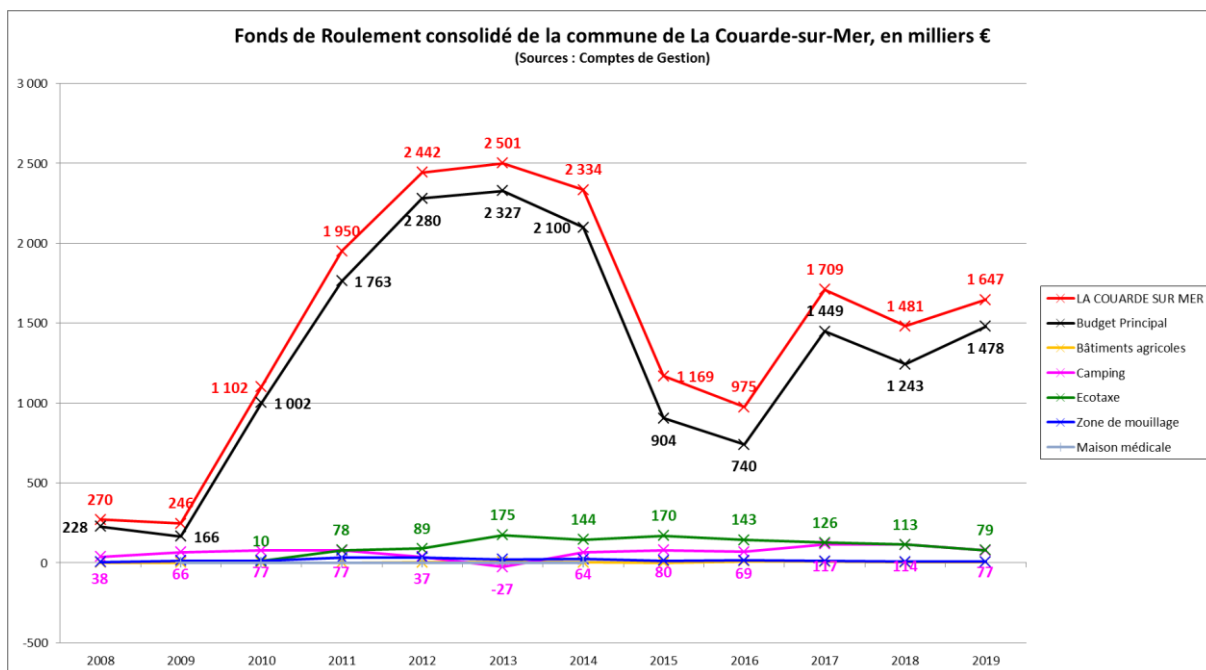
Le matelas de réserves est confortable, sans être démesuré, et les possibilités de financement de nouvelles opérations d'investissement sur fonds propres restent relativement limitées.

De plus, comme nous l'avons vu au début de cette étude, la forte dégradation de la marge nette d'autofinancement envisagée pour 2020 imposerait, d'autant plus, le financement de telles opérations en ayant recours à l'emprunt bancaire.

X.1.1.2 Fonds de roulement consolidé

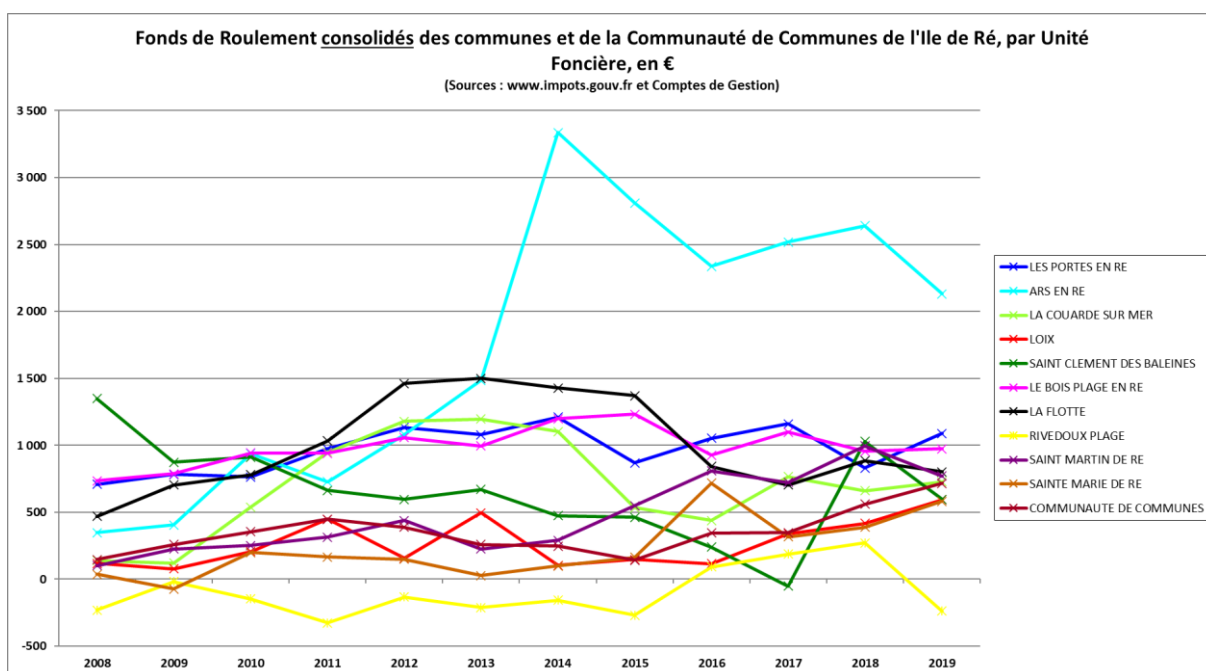
Si on s'intéresse au Fonds de Roulement consolidé de la commune de La Couarde-sur-Mer, agrégation des Fonds de Roulement de son Budget Principal et de ses Budgets Annexes, on constate, sur le graphique ci-dessous :

- qu'il est positif sur toute la période étudiée (tracé en rouge),
- qu'il est l'agrégation :
 - o du Fonds de Roulement du Budget Principal (tracé en noir) également positif sur toute la période d'observation,
 - o des Fonds de Roulement « significatifs » des Budgets Annexes Ecotaxe (tracé en vert) et Camping Municipal (tracé en mauve) en situations positives et donc également favorables sur toute la période observée (sauf en 2013 pour de Camping Municipal),
 - o et des Fonds de Roulement « anecdotiques » des Budgets Annexes Zone de mouillages (tracé en bleu), Bâtiments agricoles (tracé en jaune) et Maison médicale (tracé gris).



La situation financière de la commune de La Couarde-sur-Mer, vis-à-vis de cet indicateur, est donc positive.

X.1.1.3 Fonds de roulement consolidé par Unité Foncière



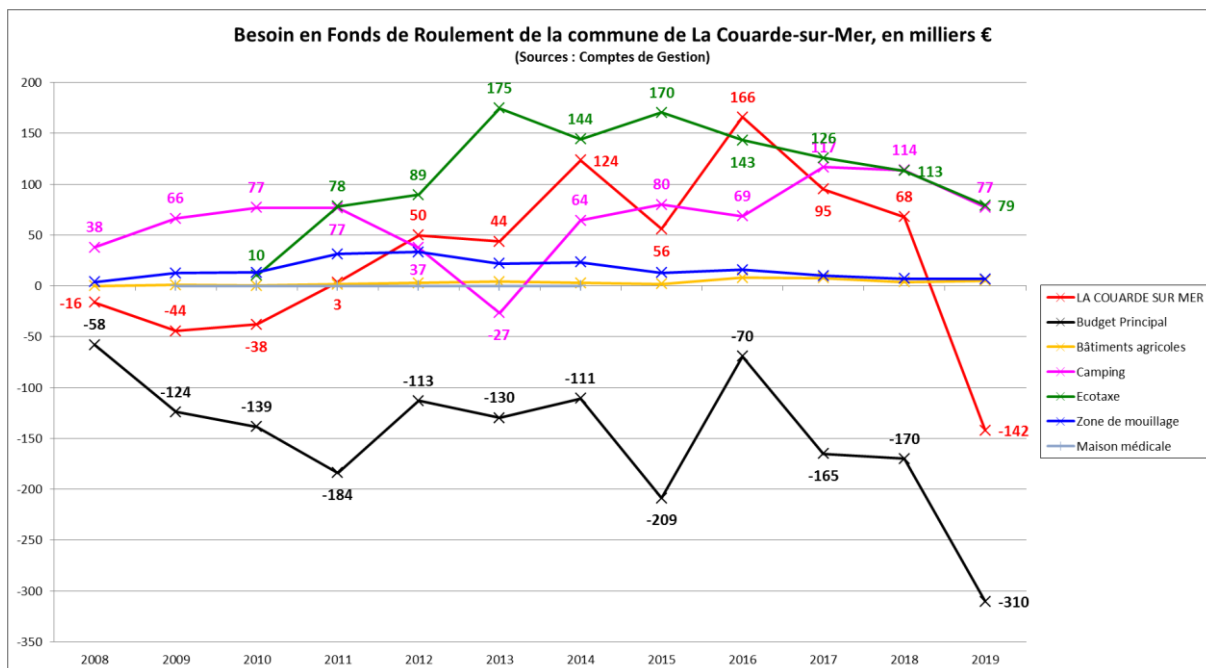
Cet indicateur permet de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'Île de Ré : celui de la commune de La Couarde-sur-Mer, hormis les évolutions illustrées au chapitre précédent, ne se distingue pas particulièrement sur la période étudiée.

X.1.2 Besoin en fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », évoqué précédemment, donne du Besoin en fonds de roulement (BFR) la définition suivante : « Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées. »

L'illustration de cet indicateur est la suivante :

- les deux Budgets Annexes « significatifs » Camping Municipal (tracé mauve) et Ecotaxe (tracé vert) sont en territoire positif (sauf en 2013 pour le Camping Municipal) et signent une situation défavorable (besoin de financement),
- le Budget Principal (tracé noir) est en territoire négatif et signe une situation favorable (ressources disponibles),
- l'agrégation de tous ces budgets (tracé rouge) évoluait depuis 2011 en territoire positif (besoin de financement) mais assez proche d'une position d'équilibre, 2019 marquant une nette amélioration de cet indicateur.

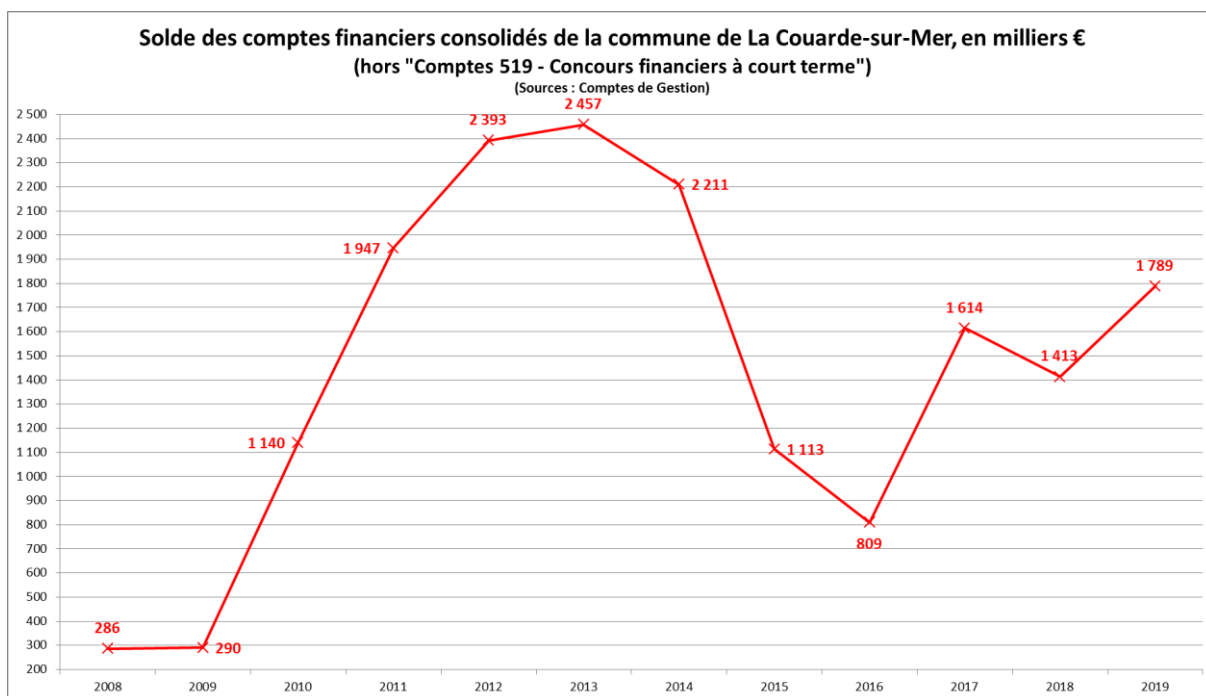


X.1.3 Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453

X.1.3.1 Classe 5 – Comptes financiers

Les comptes de la « Classe 5 – Comptes financiers » « enregistrent les mouvements de valeurs en espèces, chèques, ainsi que les opérations faites avec le Trésor, les banques et les établissements financiers ; par extension, les comptes financiers comprennent les comptes relatifs aux placements de trésorerie autorisés » pour reprendre la définition de l’Instruction Budgétaire et Comptable M14.

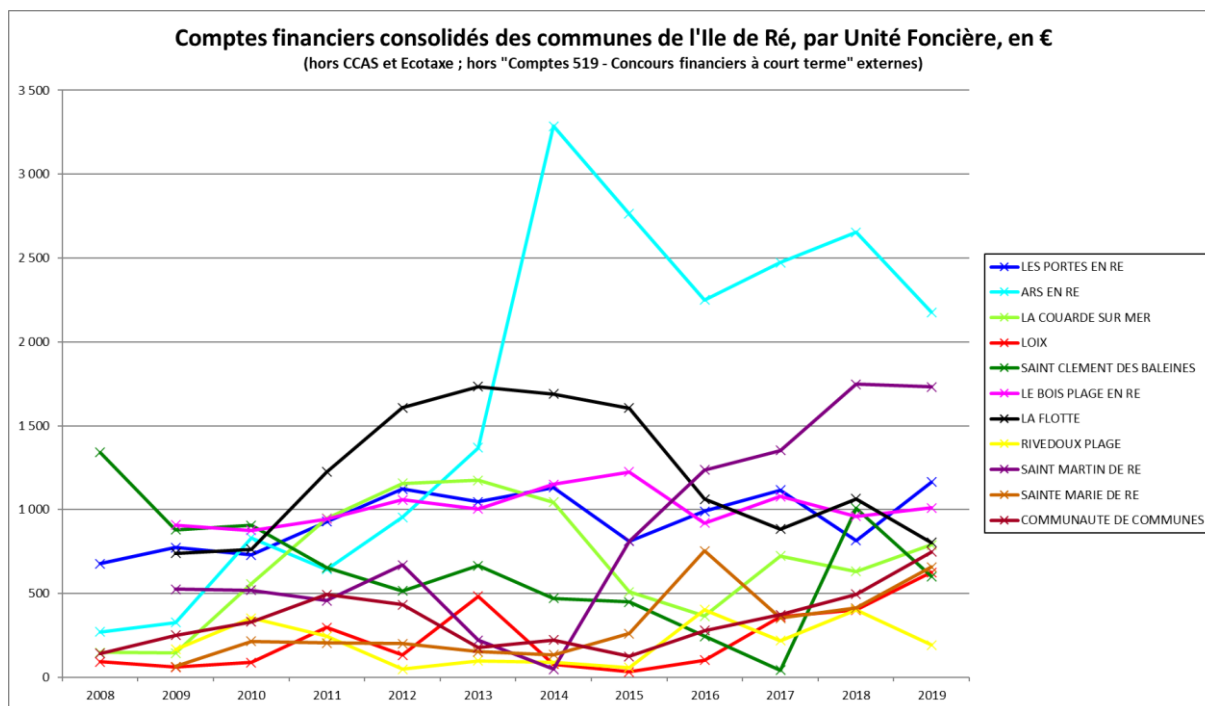
Ils sont donc le reflet de la trésorerie disponible ou mobilisable de la collectivité locale.



Comme le montre ce graphique la trésorerie disponible ou mobilisable consolidée de la commune de La Couarde-sur-Mer (constituée quasi exclusivement de trésorerie portée par le Budget Principal) :

- est positive sur la période étudiée mais a connu de très fortes variations,
- est comprise entre 0,286 M€ en 2008 et 2,457 M€ en 2013.

En 2019 cette trésorerie disponible est confortable et s’établit à 1,789 M€.



Les comptes financiers consolidés rapportés au nombre d'Unités Foncières permettent de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'île de Ré : celui de la commune de La Couarde-sur-Mer, hormis les évolutions illustrées au graphique précédent, ne se distingue pas particulièrement sur la période étudiée.

X.1.3.2 Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée

La « Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée » regroupe notamment les comptes :

- « 451 - Compte de rattachement avec... (à subdiviser par Budget Annexe) »,
- « 452 – Centre Communal d'Action Sociale (C. C. A. S.) rattaché »,
- et « 453 - Caisse des écoles rattachée ».

Ces trois comptes peuvent être :

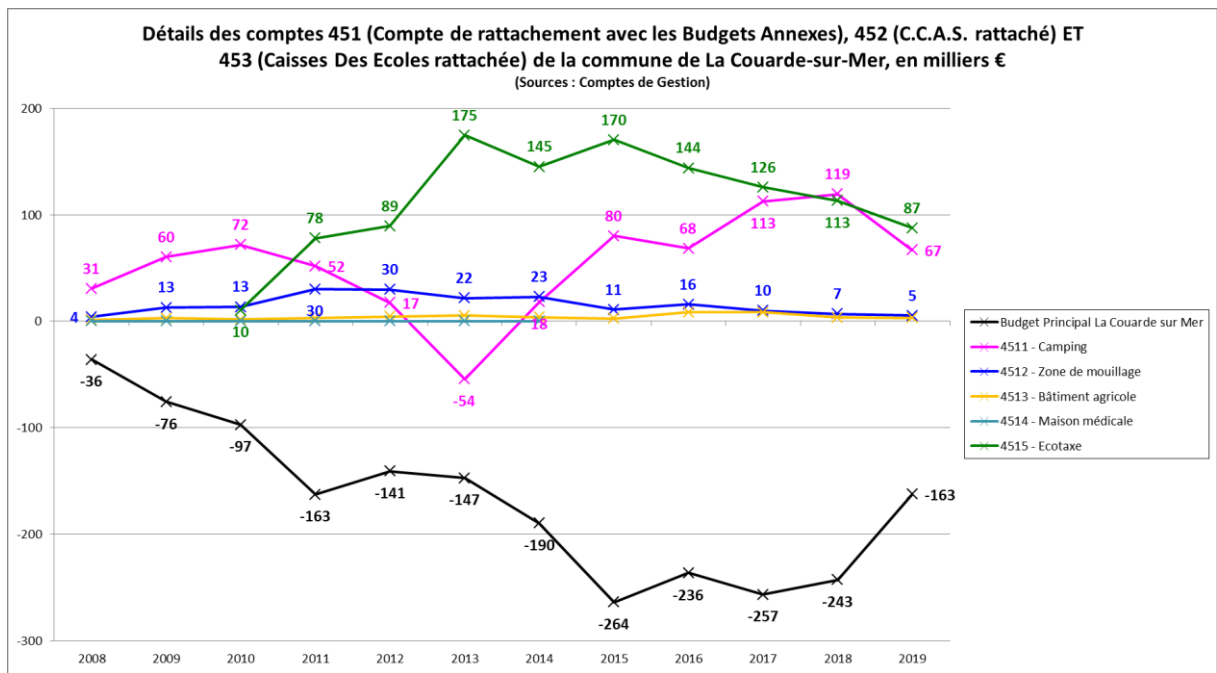
- créiteur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « doit de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles,
- débiteur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « a avancé de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles.

Bien entendu dans le(s) Budget(s) Annexe(s), du C. C. A. S. ou de la Caisse des écoles on retrouvera la ou les positions parfaitement symétriques à celle(s) du Budget Principal.

Ainsi, le graphique suivant illustre ces situations de « trésoreries réciproques » :

- le tracé en noir est celui du Budget Principal de la commune :
 - o lorsqu'il est en zone négative cela signifie qu'il « doit de l'argent » aux autres budgets,
 - o lorsqu'il est en zone positive cela signifie qu'il « a avancé de l'argent » aux autres budgets,
- les autres tracés sont ceux des autres budgets :
 - o lorsqu'ils sont en zone positive cela signifie qu'ils « ont avancé de l'argent » au Budget Principal,
 - o lorsqu'ils sont en zone négative cela signifie qu'ils « doivent de l'argent » au Budget Principal.

Bien entendu le cumul de ces différents soldes est égal à zéro.



Comme le montre ce graphique le Budget Principal de la commune de La Couarde-sur-Mer est débiteur, depuis 2008, vis-à-vis de ses Budgets Annexes et notamment vis-à-vis du Budget Annexe « Ecotaxe » et du Budget Annexe « Camping Municipal » (sauf en 2013).

Quoi qu'il en soit on peut dire que l'équipe municipale en place n'abuse pas de la situation, pour améliorer artificiellement la situation de son Budget Principal, le solde des comptes financiers de son Budget Principal, évoqué au chapitre précédent, restant toujours supérieur au montant de sa dette nette vis-à-vis des Budgets Annexes.

Aux Portes-en-Ré, le 12 décembre 2020.

Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'île de Ré.
Le Président.

ANNEXE

XI. METHODOLOGIE

XI.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables.

Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.

Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Maire ou au responsable financier de cette collectivité, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.

Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - www.contribuables.org).

XI.2 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.

Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit elle-même au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».

Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.

Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante pour lui permettre d'honorer ses engagements.

Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur usure (voiture, télévision, réfrigérateur...). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.

Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.

Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.

Est-il alors politiquement incorrect de demander au Maire, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?

Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens de la commune ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement...

Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.

Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année. Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

XI.3 Quelques définitions de base

XI.3.1 Recettes réelles de fonctionnement

Ce poste comprend toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services de la commune et de compléter, notamment par le biais du prélèvement, le financement des dépenses d'investissement.

En sont exclus :

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéficiaires dégages par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité...).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

XI.3.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services de la commune, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.

En sont exclus :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales.

Les charges de personnel en constituent la majeure partie.

XI.3.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

XI.3.4 Marge brute d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement.

Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

XI.3.5 Marge nette d'autofinancement

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital).

Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

XI.3.6 Unités Foncières

La comparaison directe de données financières de collectivités locales de tailles différentes n'apporte généralement pas d'informations probantes.

Il faut donc les ramener :

- au nombre d'habitants : les communes de l'île de Ré comptant jusqu'à 80 % de résidences secondaires sur leur territoire, les données financières divisées par cet indicateur ne nous semblent pas probantes,
- ou à la Population Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : cet indicateur, qui est égal à la population totale communale augmentée d'un habitant par résidence secondaire, ne nous semble pas pouvoir donner non plus d'informations satisfaisantes,
- ou au nombre d'Unités Foncières : cet indicateur, développé par votre association, comptabilise le nombre de propriétés foncières potentiellement soumises à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et permet une comptabilisation du nombre de résidences (principales et secondaires) ; cet indicateur, tout imparfait qu'il soit (il s'exonère des capacités contributives des résidents, il ne tient pas compte de l'apport financier des professionnels...), permet d'attribuer à chaque propriété foncière bâtie, quelle que soit sa consistance et son mode d'occupation, sa quote-part de données financières.

Dans la suite de cette étude, les comparaisons entre collectivités locales seront faites systématiquement par rapport au nombre d'Unités Foncières.

XI.4 Méthodologie retenue

Nous suivons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement, des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccuperons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.

Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financiers dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la commune. Nous pourrions alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Maire et/ou la personne en charge des finances afin de connaître sa position.

XI.5 Transparence financière

Les documents budgétaires de la commune de La Couarde-sur-Mer ne sont pas disponibles, à la date de la présente étude, sur le site Internet de la Mairie, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter, en libre accès, ces informations financières de base.

Elle pourrait, en la matière, s'inspirer avantagement des bonnes pratiques des communes d'Ars-en-Ré et de Loix.

XII. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE LA COUARDE-SUR-MER

La commune de La Couarde-sur-Mer suit et gère sept budgets différents :

- le Budget Général ou Budget Principal,
- le Budget Annexe du « Camping Le Remondeau »,
- le Budget Annexe « Ecotaxe »,
- le Budget Annexe des « Bâtiments d'activité agricole »,
- le Budget Annexe de la « Zone de Mouillages »,
- le Budget Annexe du « Centre Communal d'Actions Sociales »,
- le Budget Annexe de la « Caisse des Ecoles ».

XII.1 Généralités

Pour l'année N :

- au cours du premier trimestre, le Conseil Municipal vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de Budgets (Général et Annexes),
- en cours d'année le Conseil Municipal vote, autant que de nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de décisions modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

XII.2 Budget Général ou Budget Principal

C'est le budget de la commune proprement dit.

XII.3 Budget Annexe « Camping Le Remondeau »

C'est le Budget Annexe au Budget Général de la commune de La Couarde-sur-Mer permettant le suivi de la gestion du camping municipal.

Le résultat de l'exercice 2019, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, est déficitaire de 9,9 k€.

Ses éléments sont consolidés par nos soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XII.4 Budget Annexe « Ecotaxe »

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Ecotaxe de la commune de La Couarde-sur-Mer.

Pour mémoire en 2019, on y retrouve :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles (60,3 k€) : la quote-part annuelle versée à la commune par la Communauté de Communes de l'île de Ré, sur le produit de l'écotaxe prélevé lors du passage du pont de l'île de Ré,
 - o en dépenses réelles (60,2 k€) : une série de charges autorisées par la législation comme des fournitures d'entretien et de petit équipement, l'entretien de terrains, des études et recherches, des charges de personnel....,
- dans la Section d'Investissement :
 - o en recettes réelles : 32,7 k€ d'excédents capitalisés de l'exercice précédent,
 - o en dépenses réelles : 34,1 k€ principalement de subventions d'équipement versées.

Il n'y a pas d'endettement.

Le résultat de l'exercice 2019, calculé conformément à l'Annexe n°8 - Compte de résultat des communes appliquant le plan de comptes développé (500 habitants et plus) de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est déficitaire de 1,7 k€.

Votre association :

- assure une vérification de principe de ce budget,
- ses éléments ne sont ni repris dans cette étude, ni consolidés par nos soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XII.5 Budget Annexe « Bâtiments d'activité agricole »

Ce budget, modeste en volume, permet de suivre la gestion de bâtiments dédiés aux activités agricoles de la commune de La Couarde-sur-Mer.

Ce budget porte un peu d'endettement suite au refinancement, en 2019, à hauteur de 23,55 k€, d'un emprunt souscrit en 2006.

Pour mémoire en 2019, on y retrouve :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles (6,7 k€) : des locations,
 - o en dépenses réelles (0,9 k€) : des charges financières,
- dans la Section d'Investissement :
 - o en recettes réelles (28,2 k€) : le nouvel emprunt et des excédents capitalisés de l'exercice précédent,
 - o en dépenses réelles (27,9 k€) : achat de terrains bâtis et remboursement du capital de emprunt bancaire refinancé.

Le résultat de l'exercice 2019, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, est bénéficiaire de 5,8 k€.

Ses éléments sont consolidés par nos soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XII.6 Budget Annexe « Zone de Mouillages »

Ce budget, modeste en volume, permet de suivre la gestion de la zone de mouillages pour bateaux de plaisance de la commune de La Couarde-sur-Mer.

Ce budget ne porte plus d'endettement.

Pour mémoire en 2019, on y retrouve :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles (17,4 k€) : des locations,
 - o en dépenses réelles (16,8 k€) : des frais d'entretien et de réparation, des impôts et taxes....,
- dans la Section d'Investissement :
 - o en recettes réelles (8,0 k€) : des excédents capitalisés de l'exercice précédent et des dépôts et cautionnements reçus,
 - o en dépenses réelles (1,2 k€) : des dépôts et cautionnements versés.

Le résultat de l'exercice 2019, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, est déficitaire de 2,9 k€.

Ses éléments sont consolidés par nos soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XII.7 Budget Annexe « Centre Communal d'Actions Sociales »

Ce budget, modeste en volume, permet de suivre la gestion de la « partie non-sociale » du Centre d'Actions Sociales de la commune de La Couarde-sur-Mer.

Ce budget ne porte pas d'endettement.

Pour mémoire en 2019, on y retrouve :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles (0,27 k€) : des produits exceptionnels,
 - o en dépenses réelles (3,4 k€) : principalement des dépenses de secours,
- dans la Section d'Investissement : néant.

Le résultat de l'exercice 2019, calculé conformément à l'Annexe n°8 - Compte de résultat des communes appliquant le plan de comptes développé (500 habitants et plus) de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est déficitaire de 3,1 k€.

Ses éléments ne sont pas consolidés par nos soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XII.8 Budget Annexe « Caisse des Ecoles »

Ce budget permet de suivre la gestion de la caisse de l'école de la commune de La Couarde-sur-Mer.

Ce budget ne porte pas d'endettement.

Pour mémoire en 2019, on y retrouve :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles : la subvention de la commune et les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement versés par les parents d'élèves (56,3 k€),
 - o en dépenses réelles (56,5 k€) : des dépenses d'alimentation, de fournitures scolaires, d'entretien et de réparation....,
- dans la Section d'Investissement :
 - o en recettes réelles (4,2 k€) : des excédents capitalisés de l'exercice précédent,
 - o en dépenses réelles (5,2 k€) : du matériel de bureau et informatique.

Le résultat de l'exercice 2019, calculé conformément à l'Annexe n°8 - Compte de résultat des communes appliquant le plan de comptes développé (500 habitants et plus) de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est très légèrement déficitaire (de 47,01 €).

Ses éléments ne sont pas consolidés par nos soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XIII. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2020 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2018 ET 2019

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises dans ce qui suit.

XIII.1 Budget Général ou Budget Principal

XIII.1.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2018 et 2019 : (CA 2019 – CA 2018) / CA 2018.

XIII.1.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	651 626,44	659 360,05	1%
Charges de personnel, frais assimilés	1 142 052,65	1 138 554,47	0%
Atténuations de produits	58 833,00	62 075,00	6%
Autres charges de gestion courante	191 551,08	201 953,20	5%
Total des dépenses de gestion courante	2 044 063,17	2 061 942,72	1%
Charges financières	117 119,84	108 189,87	-8%
Charges exceptionnelles	6 921,60	1 724,54	-75%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 168 104,61	2 171 857,13	0%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Atténuations de charges	38 665,47	24 021,38	-38%
Produits services, domaine et ventes diverses	181 416,16	132 428,99	-27%
Impôts et taxes	2 337 281,77	2 371 508,05	1%
Dotations et participations	486 200,68	505 187,61	4%
Autres produits de gestion courante	189 221,67	183 211,07	-3%
Total des recettes de gestion courante	3 232 785,75	3 216 357,10	-1%
Produits financiers	12,85	14,99	17%
Produits exceptionnels	31 145,93	5 317,57	-83%
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 263 944,53	3 221 689,66	-1%

XIII.1.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles	2 773,38	1 750,00	-37%
Total des opérations d'équipement	1 220 609,20	879 005,41	-28%
Total des dépenses d'équipement	1 223 382,58	880 755,41	-28%
Emprunts et dettes assimilées	246 274,56	224 840,83	-9%
Dépôts et cautionnements reçus	1 400,00	500,00	-64%
Total des dépenses financières	247 674,56	225 340,83	-9%
Total des dépenses réelles d'investissement	1 471 057,14	1 106 096,24	-25%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'investissement (hors 138)	71 367,72	67 074,70	-6%
Total des recettes d'équipement	71 367,72	67 074,70	-6%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	96 580,53	221 302,85	129%
Excédents de fonctionnement capitalisés	604 342,97	1 593 386,41	164%
Dépôts et cautionnements reçus	100,00	2 850,00	2750%
Autres immobilisations financières	1 400,00	-	-100%
Total des recettes financières	702 423,50	1 817 539,26	159%
Total des recettes réelles d'investissement	773 791,22	1 884 613,96	144%

XIII.1.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2019 :
(CA 2019 – BP 2019) / BP 2019.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2020 et les réalisations de 2019 :
(BP 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.1.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2019	CA 2019	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	977 750,00	659 360,05	-33%	945 070,00	43%
Charges de personnel, frais assimilés	1 167 900,00	1 138 554,47	-3%	1 210 800,00	6%
Atténuations de produits	62 500,00	62 075,00	-1%	65 000,00	5%
Autres charges de gestion courante	214 100,00	201 953,20	-6%	211 700,00	5%
Total des dépenses de gestion courante	2 422 250,00	2 061 942,72	-15%	2 432 570,00	18%
Charges financières	108 500,00	108 189,87	0%	99 600,00	-8%
Charges exceptionnelles	15 800,00	1 724,54	-89%	259 700,00	14959%
Dotations provisions semi-budgétaires	238 000,00		-100%	238 000,00	-
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 784 550,00	2 171 857,13	-22%	3 029 870,00	40%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Atténuations de charges	18 414,09	24 021,38	30%	21 000,00	-13%
Produits services, domaine et ventes diverses	138 500,00	132 428,99	-4%	130 500,00	-1%
Impôts et taxes	2 283 400,00	2 371 508,05	4%	2 032 900,00	-14%
Dotations et participations	502 000,00	505 187,61	1%	461 400,00	-9%
Autres produits de gestion courante	185 250,00	183 211,07	-1%	139 040,00	-24%
Total des recettes de gestion courante	3 127 564,09	3 216 357,10	3%	2 784 840,00	-13%
Produits financiers		14,99	-		-100%
Produits exceptionnels	4 800,00	5 317,57	11%	300,00	-94%
Total des recettes réelles de fonctionnement	3 132 364,09	3 221 689,66	3%	2 785 140,00	-14%

XIII.1.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations corporelles	71 751,00	1 750,00	33 308,30	-98%	34 508,30	1872%
Total des opérations d'équipement	1 694 394,41	879 005,41	299 371,01	-48%	1 251 695,78	42%
Total des dépenses d'équipement	1 766 145,41	880 755,41	332 679,31	-50%	1 286 204,08	46%
Dotations, fonds divers et réserves				-	6 700,00	-
Emprunts et dettes assimilées	225 200,00	224 840,83		0%	226 200,00	1%
Dépôts et cautionnements reçus	500,00	500,00		0%		-100%
Total des dépenses financières	225 700,00	225 340,83		0%	232 900,00	3%
Total des dépenses réelles d'investissement	1 991 845,41	1 106 096,24	332 679,31	-44%	1 519 104,08	37%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Subventions d'investissement (hors 138)	182 230,91	67 074,70	104 573,83	-63%	110 469,83	65%
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				-	60 000,00	-
Total des recettes d'équipement	182 230,91	67 074,70	104 573,83	-63%	170 469,83	154%
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	215 400,00	221 302,85		3%	113 000,00	-49%
Excédents de fonctionnement capitalisés	1 593 386,41	1 593 386,41		0%	456 677,01	-71%
Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00	2 850,00		-5%	2 000,00	-30%
Total des recettes financières	1 811 786,41	1 817 539,26		0%	571 677,01	-69%
Total des recettes réelles d'investissement	1 994 017,32	1 884 613,96	104 573,83	-5%	742 146,84	-61%

*RAR : restes à réaliser

XIII.2 Budget Annexe « Camping Le Remondeau »

XIII.2.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2018 et 2019 : (CA 2019 – CA 2018) / CA 2018.

XIII.2.1.1 Section d'exploitation

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Charges à caractère général	288 709,54	329 746,03	14%
Charges de personnel, frais assimilés	194 219,18	203 932,75	5%
Autres charges de gestion courante	39 213,09	21 981,01	-44%
Total des dépenses de gestion courante	522 141,81	555 659,79	6%
Charges financières	10 736,68	10 680,08	-1%
Impôts sur les bénéfices et assimilés	4 383,00	2 939,00	-33%
Total des dépenses réelles d'exploitation	537 261,49	569 278,87	6%
RECETTES D'EXPLOITATION			
Atténuations de charges	4 708,29	812,39	-83%
Produits services, domaine et ventes diverses	599 992,81	608 042,96	1%
Autres produits de gestion courante	1,24	0,66	-47%
Total des recettes de gestion courante	604 702,34	608 856,01	1%
Produits exceptionnels	756,00		-
Total des recettes réelles d'exploitation	605 458,34	608 856,01	1%

XIII.2.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations incorporelles		720,00	-
Immobilisations corporelles	51 844,71	54 624,32	5%
Immobilisations en cours	2 192,26	3 218,80	47%
Total des dépenses d'équipement	54 036,97	58 563,12	8%
Emprunts et dettes assimilées	16 983,52	17 633,99	4%
Total des dépenses financières	16 983,52	17 633,99	4%
Total des dépenses réelles d'investissement	71 020,49	76 197,11	7%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
			-
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	-
Réserves		2 885,36	-
Total des recettes financières	0,00	2 885,36	-
Total des recettes réelles d'investissement	0,00	2 885,36	-

XIII.2.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2019 :

(CA 2019 – BP 2019) / BP 2019.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les réalisations de 2019 et les prévisions du Budget Primitif 2020 :

(BP 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.2.2.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2019	CA 2019	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Charges à caractère général	362 730,00	329 746,03	-9%	309 000,00	-6%
Charges de personnel, frais assimilés	223 800,00	203 932,75	-9%	167 200,00	-18%
Autres charges de gestion courante	22 621,91	21 981,01	-3%	51 500,00	134%
Total des dépenses de gestion courante	609 151,91	555 659,79	-9%	527 700,00	-5%
Charges financières	10 850,00	10 680,08	-2%	10 310,00	-3%
Impôts sur les bénéfices et assimilés	2 940,00	2 939,00	0%	5 000,00	70%
Total des dépenses réelles d'exploitation	622 941,91	569 278,87	-9%	543 010,00	-5%
RECETTES D'EXPLOITATION					
Atténuations de charges	800,00	812,39	2%		-100%
Produits services, domaine et ventes diverses	596 300,00	608 042,96	2%	595 000,00	-2%
Autres produits de gestion courante		0,66	-		-100%
Total des recettes de gestion courante	597 100,00	608 856,01	2%	595 000,00	-2%
Produits exceptionnels					
Total des recettes réelles d'exploitation	597 100,00	608 856,01	2%	595 000,00	-2%

XIII.2.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles	800,00	720,00		-10%	1 000,00	39%
Immobilisations corporelles	55 500,00	54 624,32		-2%	18 500,00	-66%
Immobilisations en cours	14 031,74	3 218,80	5 906,94	-77%	14 090,00	338%
Total des dépenses d'équipement	70 331,74	58 563,12	5 906,94	-17%	33 590,00	-43%
Emprunts et dettes assimilées	17 640,00	17 633,99		0%	18 400,00	4%
Total des dépenses financières	17 640,00	17 633,99		0%	18 400,00	4%
Total des dépenses réelles d'investissement	87 971,74	76 197,11	5 906,94	-13%	51 990,00	-32%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Réserves	2 885,52	2 885,36		0%		-100%
Total des recettes financières	2 885,52	2 885,36	0,00	0%	0,00	-100%
Total des recettes réelles d'investissement	2 885,52	2 885,36	0,00	0%	0,00	-100%

*RAR : restes à réaliser

XIII.3 Budget Annexe « Ecotaxe »

XIII.3.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2018 et 2019 : (CA 2019 – CA 2018) / CA 2018.

XIII.3.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Charges à caractère général	51 254,44	50 153,98	-2%
Charges de personnel, frais assimilés	9 858,26	10 042,12	2%
Autres charges de gestion courante	9 194,40	0,74	-100%
Total des dépenses de gestion courante	70 307,10	60 196,84	-14%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	70 307,10	60 196,84	-14%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Impôts et taxes	60 302,00	60 302,00	0%
Total des recettes de gestion courante	60 302,00	60 302,00	0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	60 302,00	60 302,00	0%

XIII.3.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Subventions d'équipement versées		32 084,00	-
Immobilisations corporelles	2 402,28	2 018,40	-16%
Total des dépenses d'équipement	2 402,28	34 102,40	1320%
Total des dépenses réelles d'investissement	2 402,28	34 102,40	1320%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Excédents de fonctionnement capitalisés	24 734,53	32 714,28	32%
Total des recettes financières	24 734,53	32 714,28	32%
Total des recettes réelles d'investissement	24 734,53	32 714,28	32%

XIII.3.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2019 :

(CA 2019 – BP 2019) / BP 2019.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les réalisations de 2019 et les prévisions du Budget Primitif 2020 :

(BP 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.3.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2019	CA 2019	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Charges à caractère général	84 700,00	50 153,98	-41%	54 650,00	9%
Charges de personnel, frais assimilés	10 900,00	10 042,12	-8%	10 800,00	8%
Autres charges de gestion courante	10 600,00	0,74	-100%	18 000,00	2432332%
Total des dépenses de gestion courante	106 200,00	60 196,84	-43%	83 450,00	39%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	106 200,00	60 196,84	-43%	83 450,00	39%
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Impôts et taxes	59 990,66	60 302,00	1%	60 003,90	0%
Total des recettes de gestion courante	59 990,66	60 302,00	1%	60 003,90	0%
Total des recettes réelles de fonctionnement	59 990,66	60 302,00	1%	60 003,90	0%

XIII.3.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 700,00			-100%		-
Subventions d'équipement versées	35 684,00	32 084,00		-10%	53 510,00	67%
Immobilisations corporelles	26 700,00	2 018,40		-92%	2 340,00	16%
Total des dépenses d'équipement	67 084,00	34 102,40		-49%	55 850,00	64%
Total des dépenses réelles d'investissement	67 084,00	34 102,40		-49%	55 850,00	64%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Excédents de fonctionnement capitalisés	32 714,28	32 714,28		0%	246,40	-99%
Total des recettes financières	32 714,28	32 714,28		0%	246,40	-99%
Total des recettes réelles d'investissement	32 714,28	32 714,28		0%	246,40	-99%

*RAR : restes à réaliser

XIII.4 Budget Annexe « Bâtiments d'activité agricole »

XIII.4.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2018 et 2019 : (CA 2019 – CA 2018) / CA 2018.

XIII.4.1.1 Section d'exploitation

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Charges à caractère général	5 448,22		-100%
Autres charges de gestion courante		0,31	-
Total des dépenses de gestion courante	5 448,22	0,31	-100%
Charges financières	599,20	929,44	55%
Total des dépenses réelles d'exploitation	6 047,42	929,75	-85%
RECETTES D'EXPLOITATION			
Produits services, domaine et ventes diverses	6 700,00	6 700,00	0%
Autres produits de gestion courante	0,72		-100%
Total des recettes de gestion courante	6 700,72	6 700,00	0%
Total des recettes réelles d'exploitation	6 700,72	6 700,00	0%

XIII.4.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Immobilisations corporelles		12 766,56	-
Total des dépenses d'équipement		12 766,56	-
Emprunts et dettes assimilées	4 697,20	15 113,00	222%
Total des dépenses financières	4 697,20	15 113,00	222%
Total des dépenses réelles d'investissement	4 697,20	27 879,56	494%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		23 550,00	-
Total des recettes d'équipement		23 550,00	-
Réserves	4 466,60	4 627,20	4%
Total des recettes financières	4 466,60	4 627,20	4%
Total des recettes réelles d'investissement	4 466,60	28 177,20	531%

XIII.4.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2019 :

(CA 2019 – BP 2019) / BP 2019.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les réalisations de 2019 et les prévisions du Budget Primitif 2020 :

(BP 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.4.2.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2019	CA 2019	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Charges à caractère général	50,00		-100%	7 440,00	-
Autres charges de gestion courante	5,69	0,31	-95%	10,00	3126%
Total des dépenses de gestion courante	55,69	0,31	-99%	7 450,00	2403126%
Charges financières	1 150,00	929,44	-19%	370,00	-60%
Total des dépenses réelles d'exploitation	1 205,69	929,75	-23%	7 820,00	741%
RECETTES D'EXPLOITATION					
Produits services, domaine et ventes diverses	6 700,00	6 700,00	0%	4 200,00	-37%
Total des recettes de gestion courante	6 700,00	6 700,00	0%	4 200,00	-37%
Total des recettes réelles d'exploitation	6 700,00	6 700,00	0%	4 200,00	-37%

XIII.4.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations corporelles	12 770,00	12 766,56		0%		-100%
Total des dépenses d'équipement	12 770,00	12 766,56		0%		-100%
Emprunts et dettes assimilées	19 980,00	15 113,00		-24%	1 526,38	-90%
Total des dépenses financières	19 980,00	15 113,00		-24%	1 526,38	-90%
Total des dépenses réelles d'investissement	32 750,00	27 879,56		-15%	1 526,38	-95%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	23 550,00	23 550,00		0%		-100%
Total des recettes d'équipement	23 550,00	23 550,00		0%		-100%
Réserves	4 627,20	4 627,20		0%	4 329,56	-6%
Total des recettes financières	4 627,20	4 627,20		0%	4 329,56	-6%
Total des recettes réelles d'investissement	28 177,20	28 177,20		0%	4 329,56	-85%

*RAR : restes à réaliser

XIII.5 Budget Annexe « Zone de mouillages »

XIII.5.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2018 et 2019 : (CA 2019 – CA 2018) / CA 2018.

XIII.5.1.1 Section d'exploitation

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Charges à caractère général	12 802,70	16 816,57	31%
Autres charges de gestion courante	0,28		-100%
Total des dépenses de gestion courante	12 802,98	16 816,57	31%
Charges financières	17,18		-100%
Total des dépenses réelles d'exploitation	12 820,16	16 816,57	31%
RECETTES D'EXPLOITATION			
Produits services, domaine et ventes diverses	20 911,54	17 355,60	-17%
Autres produits de gestion courante	0,36	0,74	106%
Total des recettes de gestion courante	20 911,90	17 356,34	-17%
Total des recettes réelles d'exploitation	20 911,90	17 356,34	-17%

XIII.5.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Emprunts et dettes assimilées	11 614,75		-100%
Dépôts et cautionnements reçus	600,00	1 200,00	100%
Total des dépenses financières	12 214,75	1 200,00	-90%
Total des dépenses réelles d'investissement	12 214,75	1 200,00	-90%
RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Réserves	7 806,49	7 604,66	-3%
Dépôts et cautionnements reçus	1 200,00	366,67	-69%
Total des recettes financières	9 006,49	7 971,33	-11%
Total des recettes réelles d'investissement	9 006,49	7 971,33	-11%

XIII.5.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2019 :

(CA 2019 – BP 2019) / BP 2019.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les réalisations de 2019 et les prévisions du Budget Primitif 2020 :

(BP 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.5.2.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2019	CA 2019	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES D'EXPLOITATION					
Charges à caractère général	21 500,00	16 816,57	-22%	14 230,00	-15%
Autres charges de gestion courante	100,00		-100%	100,00	-
Total des dépenses de gestion courante	21 600,00	16 816,57	-22%	14 330,00	-15%
Charges exceptionnelles	400,00		-100%		-
Total des dépenses réelles d'exploitation	22 000,00	16 816,57	-24%	14 330,00	-15%
RECETTES D'EXPLOITATION					
Produits services, domaine et ventes diverses	18 395,09	17 355,60	-6%	13 595,37	-22%
Autres produits de gestion courante		0,74			-100%
Total des recettes de gestion courante	18 395,09	17 356,34	-6%	13 595,37	-22%
Total des recettes réelles d'exploitation	18 395,09	17 356,34	-6%	13 595,37	-22%

XIII.5.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2020	Ecart
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations corporelles	2 020,00			-100%	5 290,00	-
Total des dépenses d'équipement	2 020,00			-100%	5 290,00	-
Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	1 200,00		-40%	1 000,00	-17%
Total des dépenses financières	2 000,00	1 200,00		-40%	1 000,00	-17%
Total des dépenses réelles d'investissement	4 020,00	1 200,00		-70%	6 290,00	424%
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Réserves	7 604,66	7 604,66		0%		-100%
Dépôts et cautionnements reçus	600,00	366,67		-39%	293,28	-20%
Total des recettes financières	8 204,66	7 971,33		-3%	293,28	-96%
Total des recettes réelles d'investissement	8 204,66	7 971,33		-3%	293,28	-96%

*RAR : restes à réaliser